



EOLIS. BOREE

Le Triade II
Parc d'Activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse CS 20756
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

ANNEXE VIII

BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET EOLIEN D'ARÇON ET MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

Communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Département du Doubs (25)



BUREAU D'ÉTUDES JACQUEL & CHATILLON

Environnement et Energies
www.be-jc.com

Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
Parc Technologique du Mont Bernard
18, rue Dom Pérignon
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

OCTOBRE 2018

SOMMAIRE

CHAPITRE I.	PREMIERS CONTOURS DE LA ZDE ET DEFINITION D'UNE ZONE D'ETUDE EN CO-CONSTRUCTION ENTRE LES ELUS ET ENGIE GREEN	7
CHAPITRE II.	LA DEMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES DU TERRITOIRE	11
II.1.	CONCERTATION ENTRE LES ELUS ET ENGIE GREEN	12
II.2.	CONCERTATION ENTRE LES PROPRIETAIRES, LES EXPLOITANTS ET ENGIE GREEN	16
II.3.	CONCERTATION ENTRE LA POPULATION ET ENGIE GREEN	19
II.4.	CONCERTATION ENTRE LES SERVICES DE L'ETAT ET ENGIE GREEN	28
II.5.	CONCERTATION ENTRE LES ASSOCIATIONS REPRESENTATIVES DU TERRITOIRE ET ENGIE GREEN	28
II.5.1.	<i>ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE : CHEMINS D'ACCES PRIVES</i>	28
II.5.2.	<i>ASSOCIATION DE CHASSEURS DU HAUT DOUBS</i>	28
ANNEXES		29

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DELIBERATION DES CONSEILS MUNICIPAUX D'ARÇON ET MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT AINSI QUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT

ANNEXE 2 : COURRIER INVITATIONS REUNIONS FONCIERES ET PERMANENCES FONCIERES EN MAIRIE A DESTINATION DES PROPRIETAIRES EXPLOITANTS

ANNEXE 3 : AVENANT A LA CONVENTION FONCIERE

ANNEXE 4 : LETTRES D'INFORMATION N°1 ET N°2

ANNEXE 5 : ENSEMBLE DES ARTICLES DE PRESSE DU JOURNAL COMMUNAL « LE CAILLEUX » ET DES JOURNAUX LOCAUX

ANNEXE 6 : EXEMPLES DE REponses OU DE RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU PUBLIC

ANNEXE 7 : DOSSIER DE SYNTHESE & PHOTOMONTAGES MIS A DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE CONCERTATION PREALABLE

ANNEXE 8 : COURRIERS ADRESSES A L'ASSOCIATION SYNDICALE DU PARADIS « ASA »

ANNEXE 9 : EXEMPLE D'AFFICHES EN MAIRIES

ANNEXE 10 : DOCUMENT DE SYNTHESE ET COURRIER D'ACCOMPAGNEMENT ADRESSE A LA MAIRIE DE MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

ANNEXE 11 : COURRIERS D'INVITATION AU COMITE DE PILOTAGE EOLIEN

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

<i>Carte 1 : Carte du périmètre ZDE et son évolution, source : Bureau d'études ETD (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>8</i>
<i>Carte 2 : Périmètre d'étude validé par le COPIL du 10 février 2016 (Source : ENGIE Green).....</i>	<i>14</i>
<i>Carte 3 : Cartographie de l'aménagement du projet, modification de l'emplacement de l'éolienne E3 (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>18</i>
<i>Carte 4 : Extrait du plan définitif du projet , avec les implantations des éoliennes et les accès utilisés (en rouge) (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>18</i>

Figures

<i>Figure 1 : Invitation parc éolien de Germinon à destination des élus d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont, vendredi 12 février 2016 (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 2 : Extrait de la présentation du COPIL N°2 pour expliquer le principe de la réservation foncière (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 3 : Extrait de la présentation projetée lors de la réunion foncière du 30 mars 2016 (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>15</i>
<i>Figure 4 : Flier distribué dans les boîtes aux lettres et affiche en mairies, communauté de communes de Monbenoît (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 5 : Invitation à destination de la population pour une visite du parc éolien Le Haut des Ailes (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>22</i>
<i>Figure 6 : Flier distribué par publipostage dans les boîtes aux lettres des habitants des deux communes d'accueil avec une affiche en mairies (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>25</i>
<i>Figure 7 : Mise en ligne le 30 juillet 2018 d'un dossier de synthèse et de 9 photomontages sur le site internet d'ENGIE GREEN (copie d'écran de la mise en ligne) (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>26</i>
<i>Figure 8 : Statistiques de consultation des documents par le public sur le site d'ENGIE GREEN (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>27</i>

Photos

<i>Photo 1 : Photo de la Réunion publique du 26 octobre 2017, à la salle des fêtes d'Arçon (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>19</i>
<i>Photo 2 : Visite du parc éolien « Le Haut des Ailes » par les riverains d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>23</i>
<i>Photo 3 : Explications de l'association Lorraine Energies Renouvelables dans la salle d'exposition du village d'Igney, commune accueillant le parc éolien « Le Haut des Ailes » en exploitation (Source : ENGIE GREEN).....</i>	<i>24</i>

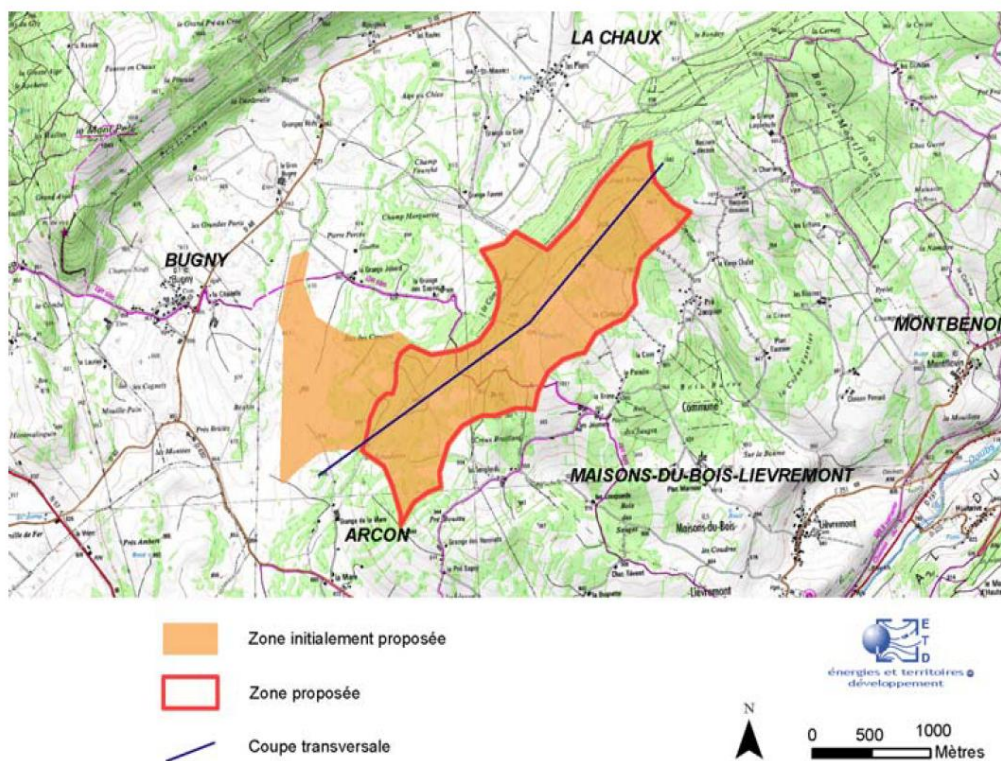
**CHAPITRE I. PREMIERS
CONTOURS DE LA ZDE
ET DEFINITION D'UNE
ZONE D'ETUDE EN CO-
CONSTRUCTION ENTRE
LES ELUS ET ENGIE
GREEN**

Le projet éolien d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièremont, développé par la société ENGIE GREEN, s'intègre dans le cadre d'une démarche locale et concertée. Il est le résultat d'un travail engagé depuis 2011 par les élus puis l'entreprise. De nombreuses visites de terrain ont été menées : étude du milieu naturel, mesures sonores, appréciation de l'habitat proche, évaluation des accès, comités de pilotage avec les élus, information des conseils municipaux, réunions publiques, réunions foncières. Le présent dossier rappelle l'ensemble des mesures d'information et de concertation réalisées par ENGIE GREEN, sur le territoire, depuis 2013.

Le projet éolien a été initié par les élus communautaires du Canton de Monbenoît dès 2011 avec l'élaboration d'une demande de Zone de Développement Eolien (ZDE). Le dispositif réglementaire approuvé en 2012 (loi Brottes) a supprimé cet outil d'aménagement du territoire mais n'a pas remis en cause la volonté des élus d'étudier un projet d'implantation d'éoliennes. Les premières études menées ont permis de mettre en évidence un secteur compatible avec les enjeux paysagers, environnementaux et de raccordement électrique.

Cette Zone de Développement Eolien a induit une première phase de concertation dans le choix du périmètre d'étude. La limite ouest de la zone d'étude a été déplacée jusqu'à 1 Km à l'Est pour tenir compte du caractère paysager plus sensible des zones habitées sur la commune de Bugny.

En 2013, le Schéma Régional Eolien a identifié le territoire des communes comme une zone favorable à l'éolien. Ce document a conforté les élus dans leur réflexion.



Carte du périmètre ZDE et de son évolution

Carte 1 : Carte du périmètre ZDE et son évolution, source : Bureau d'études ETD (Source : ENGIE GREEN)

Le 8 octobre 2013, les élus et ENGIE GREEN se sont rencontrés pour définir le cadre du projet. En décembre 2013, la commune d'Arçon a pris une délibération pour choisir ENGIE GREEN (ex-Futures Energies) pour réaliser les études du projet. Les élus ont expliqué avoir apprécié la méthodologie participative d'ENGIE GREEN : investissement participatif pour les habitants et les collectivités, transparence et écoute, concertation avec l'ensemble des parties prenantes et partage des indemnités foncières aux voisins.

En 2014, les élections municipales ont renouvelé les équipes. Les nouvelles équipes municipales ont confirmé la volonté d'étudier un projet. Une première présentation du contour du projet a été réalisée par ENGIE GREEN en septembre 2014 en présence du maire d'Arçon et de la présidente de la Communauté de Communes de Monbenoît.

Le conseil municipal d'Arçon a délibéré à l'unanimité en novembre 2014, suivi par la Communauté de Communes de Monbenoît en janvier 2015, à la majorité, puis par la commune de Maisons-du-Bois-Lièremont en novembre 2015, également à la majorité.

Une année a été consacrée à l'information et à la concertation préalable au lancement des études de faisabilité. Les élus ont souhaité s'approprier le sujet et mesurer les avantages et inconvénients environnementaux dans leur globalité. Ils ont également souhaité montrer leur détermination à participer à la transition énergétique (participation aux objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables, lutte à leur échelle contre le changement climatique).

**CHAPITRE II. LA
DEMARCHE
D'INFORMATION ET DE
CONCERTATION AVEC
L'ENSEMBLE DES
PARTIES PRENANTES DU
TERRITOIRE**

Dès le démarrage du projet, les élus et ENGIE GREEN ont souhaité ensemble mener une démarche ambitieuse d'information et de concertation pour répondre aux interrogations des parties prenantes (élus, habitants, propriétaires, services de l'Etat, associations...). Cette démarche avait pour but d'encourager l'échange régulier et d'instaurer un climat de confiance.

II.1. CONCERTATION ENTRE LES ELUS ET ENGIE GREEN

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué avec des représentants des élus d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont et d'ENGIE GREEN. La première réunion a eu lieu en septembre 2015 avec les deux communes réunies. Le but était de pouvoir échanger et débattre des enjeux environnementaux, paysagers et techniques et des choix des implantations.

Avant la constitution officielle de ce COFIL, les élus ont souhaité s'approprier le sujet de l'éolien et des échanges réguliers ont eu lieu au préalable dans les deux conseils municipaux. Toute décision engageante a été votée en conseil municipal et précédant un Comité de Pilotage. Pour rappel, le comité de pilotage ne comprend pas l'ensemble de l'équipe municipale mais quelques représentants des communes concernées. Des documents pédagogiques ont été réalisées par ENGIE GREEN et diffusées aux conseils municipaux d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont pour répondre aux interrogations (Voir Annexe 10), document de synthèse et courrier d'accompagnement adressé à la mairie de Maisons-du-Bois-Lièvreumont).

Sept comités de pilotage ont eu lieu entre septembre 2015 et juillet 2018, durant toute la phase d'élaboration du projet, et ont été animés par ENGIE GREEN.

Le COFIL était parfois élargie aux représentants des communes limitrophes et de la Communauté de Communes (présidente, vice-président, délégué communautaire), en fonction des sujets traités (paysage, environnement, technique, économique ...) mais aussi à des associations représentatives du territoire, notamment l'association syndicale autorisée du Paradis. Cette association assure la gestion et les travaux des chemins privés, traversant le territoire d'étude sur les deux communes concernées. Des courriers d'invitation joints en Annexe 11 permettent de l'attester.

Une première réunion d'informations a eu lieu le 24 mars 2015 en associant des élus des communes de Bugny et La Chaux, communes limitrophes du projet avant la constitution du premier comité de pilotage. Celle-ci avait pour but d'informer du démarrage d'une réflexion sur le ban communal d'Arçon et en réflexion sur la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont, laquelle n'avait pas encore prise de délibération en conseil municipal pour s'engager dans le projet.

Des échanges sur le terrain ont également été organisés, et notamment une visite de parc éolien dans la Marne. 14 élus des communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont ont participé à la visite du parc éolien de Germinon, exploité par ENGIE GREEN, et à la visite du centre de conduite d'ENGIE GREEN qui supervise l'ensemble des parcs éoliens, depuis Chalons en Champagne, 7j/7 et 24h/24.

INVITATION



Futures Energies vous convie à une visite du parc éolien de Germinon-Vélye et du Centre de Conduite des Energies Renouvelables (CCE) de Châlons-en-Champagne

Le vendredi 12 février 2016, à partir de 11h00

PROGRAMME

11h00: RDV à la salle des fêtes, rue de l'église, 51130 Germinon

Accueil par Mathieu ADNOT (Chef d'Agence Exploitation Est) et Christelle SIMOTHE (Chef de projets éoliens)

Visite d'une éolienne du parc de Germinon-Vélye

12h45 : Déjeuner au restaurant « Les sarments », Châlons-en-Champagne

14h30 : Visite du Centre de Conduite par Raphaël GENIN (Responsable du CCE)

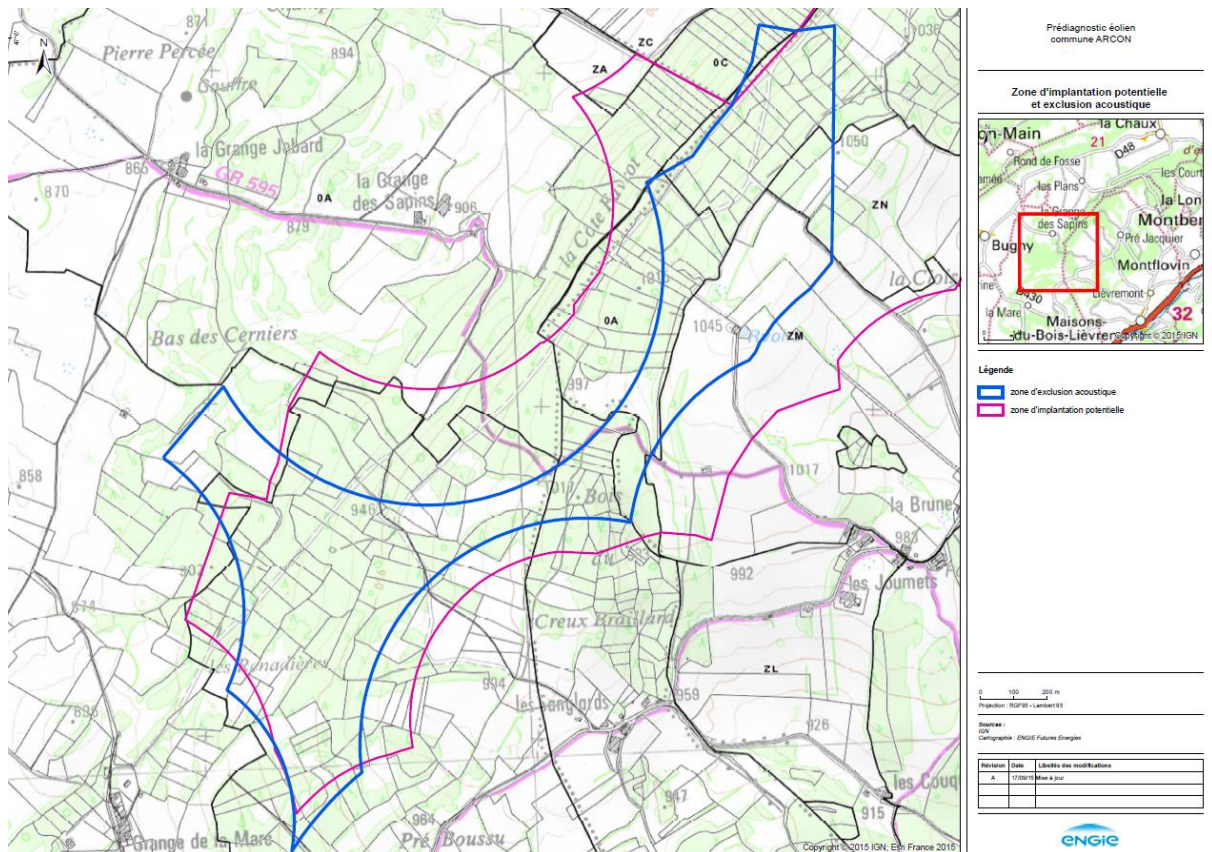
16h30 – 17h : Fin de la visite



Figure 1 : Invitation parc éolien de Germinon à destination des élus d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièpvremont, vendredi 12 février 2016

(Source : ENGIE GREEN)

Le deuxième Comité de Pilotage a eu lieu en février 2016. Il a permis de valider à la fois le contour de la zone d'étude après une étude de faisabilité réalisée par ENGIE GREEN et à la fois le dispositif de locations des terrains des propriétaires privés. Le périmètre d'étude retenu s'est basé sur la compatibilité des premiers enjeux paysagers et environnementaux identifiés mais aussi sur une visite d'accès avec le bureau d'études ASTECA, et une première estimation des enjeux acoustiques sur le secteur. Sur la base d'une hypothèse très conservatrice, un éloignement de 700 m aux habitations a été retenu, au lieu des 500 m réglementaires.



Carte 2 : Périmètre d'étude validé par le COPIL du 10 février 2016 (Source : ENGIE Green)

Remarque : En rose, le premier périmètre d'étude suite aux différentes réflexions menées depuis 2011 et en bleu le périmètre d'étude retenu en 2016 suite aux études de faisabilité (avec un éloignement de 700 m aux habitations).

Concernant la location des terrains, le principe de partage d'indemnités foncières aux voisins d'une éolienne, a été validé, sous réserve de l'accord des propriétaires concernés. Les propriétaires et les fermiers/exploitants voisins d'une éolienne bénéficient d'une indemnité de voisinage dans un rayon correspondant à celui de la pale de l'éolienne. Ce dispositif équitable a fait consensus au sein du COPIL. Suite à l'accord des élus, ENGIE GREEN, a pu contacter l'ensemble des propriétaires sur la zone d'étude alors définie.

Principe de la convention d'accord global

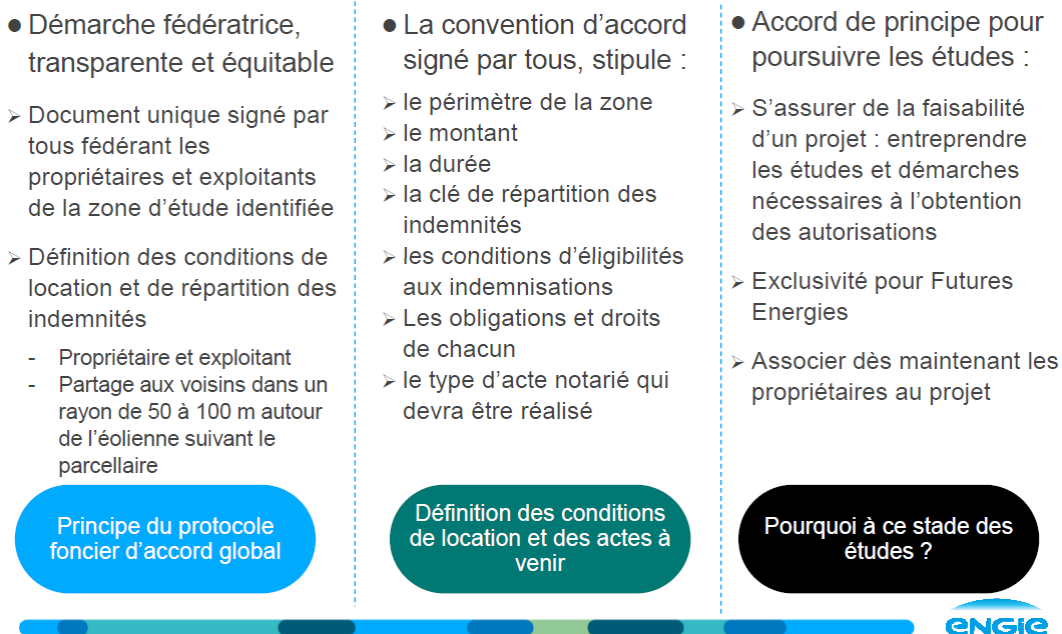


Figure 2 : Extrait de la présentation du COPIL N°2 pour expliquer le principe de la réservation foncière (Source : ENGIE GREEN)

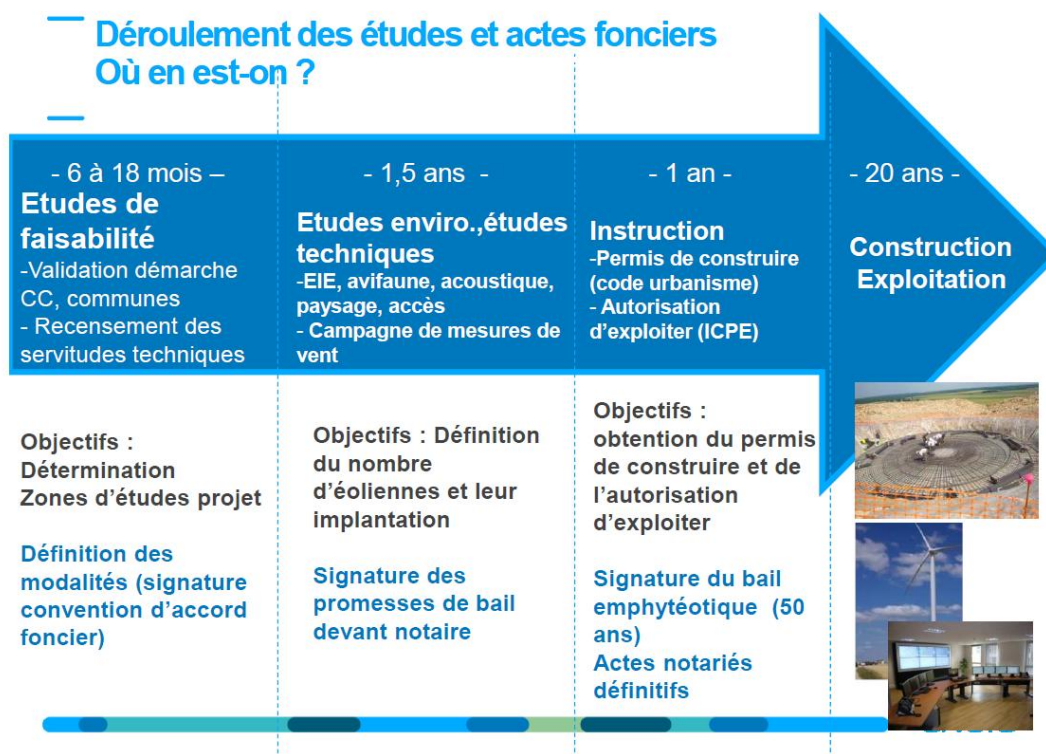


Figure 3 : Extrait de la présentation projetée lors de la réunion foncière du 30 mars 2016 (Source : ENGIE GREEN)

Une première information a également été partagée aux élus sur les dispositifs actuels d'investissement participatif (société des acteurs locaux, crowdfunding...).

Les différentes délibérations des communes sont jointes **en Annexe 1**.

Un avis favorable à la poursuite du projet a été exprimé par la Communauté de Communes de Monbenoît en avril 2018, suite à une présentation du projet par ENGIE GREEN en bureau communautaire en février 2018. Les services de la préfecture avaient demandé cet avis, lors d'une réunion avec ENGIE GREEN en décembre 2017.

II.2. CONCERTATION ENTRE LES PROPRIETAIRES, LES EXPLOITANTS ET ENGIE GREEN

Les propriétaires fonciers de la zone d'étude d'implantation, ont tous été conviés, soit 150 propriétaires, à une première réunion foncière d'informations le 30 mars 2016, à la salle des fêtes de la commune d'Arçon. Cette réunion a été proposée par le COPIL et a été animée par ENGIE GREEN. Elle avait pour but de proposer les conditions de location des terrains et de soumettre le système original de partage aux voisins.

De nombreuses questions ont été posées sur l'emprise d'une éolienne et la profondeur des fondations mais aussi sur les aménagements à réaliser (création ou non de chemins, élargissement des chemins, passage des câbles souterrains et à quelle profondeur, surface nécessaire à défricher pour l'implantation d'une éolienne en forêt...).

La question de la compatibilité de prairies en AOC Comté avec un parc éolien a également été soulevée.

A l'issue de la réunion, les propriétaires ont retenu globalement la proposition du COPIL. ENGIE GREEN a annoncé des permanences de signatures d'une convention d'accord global et d'une convention d'accord particulière, afin de pouvoir notifier des contraintes d'aménagement particulières sur les parcelles concernées et de définir une règle de répartition entre le propriétaire et l'exploitant/fermier si tel était le cas.

Des courriers d'invitation ont été envoyés à tous les propriétaires en les invitant à prévenir les éventuels exploitants de leurs parcelles. (Voir Annexe 2 : réunions foncières et permanences foncières en mairies à destination des propriétaires et exploitants de la zone d'étude).

Deux permanences de signature ont eu lieu en mairie de Maisons-du-Bois-Lièvreumont le 17 mai 2016 et en mairie d'Arçon le 18 mai 2016. 2 autres permanences de signatures ont eu lieu, 1 mois plus tard : en mairie d'Arçon le 21 juin et en mairie de Maisons-du-Bois-Lièvreumont le 22 juin 2016. Dans un premier temps, l'adhésion au projet semblait plus forte dans la commune d'Arçon.

La signature d'accords fonciers s'est ensuite poursuivie durant l'été 2016 avec des rencontres individuelles provoquées par ENGIE GREEN. Pas moins d'une centaine de propriétaires et exploitants ont ratifié la convention foncière.

Suite à l'accord des propriétaires/exploitants, une étude d'accès a été à nouveau réalisée pour identifier les aménagements à prévoir. L'association syndicale autorisée du Paradis a été associée au projet dès cet instant.

De nombreuses visites de terrain ont eu lieu avec les propriétaires et les exploitants pour définir peu à peu les emplacements optimaux des éoliennes, les accès et le passage des câbles pour le raccordement électrique.

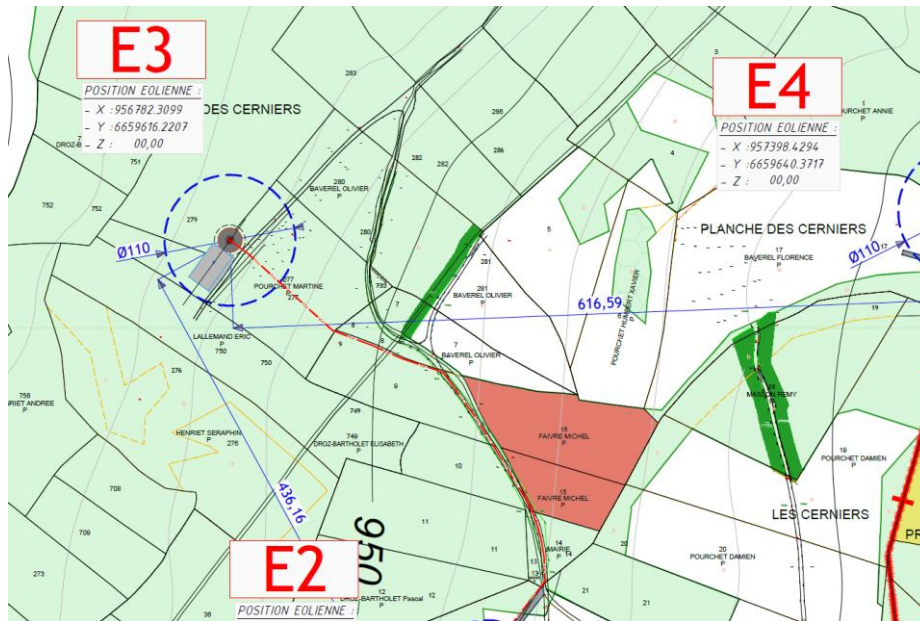
Cela a fait l'objet d'une signature des plans définitifs pour l'ensemble de l'aménagement des équipements. Le cabinet de géomètres GEODATIS a été mandaté par ENGIE GREEN pour matérialiser l'emprise des plates-formes, l'axe des éoliennes et le tracé des chemins à créer.

L'association syndicale autorisée du Paradis a permis également de conseiller et de faire progresser le projet de manière optimale quant à la desserte forestière existante et les aménagements possibles. Celle-ci est dans tous les cas constituée de l'ensemble des propriétaires privés du secteur et donc de la zone d'étude.

Afin de tenir compte de l'activité agricole, ENGIE GREEN a pris l'attache des représentants locaux de la filière agricole. En effet, la particularité de ce territoire repose sur un élevage laitier bénéficiant de l'AOC Comté et qui induit une pression foncière importante de par les exigences de qualité imposées par ce label. C'est ainsi que les plates-formes des éoliennes seront enherbées pour l'exploitation du parc éolien. Pour les besoins du chantier uniquement, la plate-forme sera empierrée et revégétalisée dès la fin du chantier et chaque fois que nécessaire en cas de maintenance importante lors de la phase d'exploitation. A ce sujet, un travail d'échange et de concertation avec un représentant de la filière agricole a permis d'intégrer cette dimension dans la définition du projet. C'est également l'une des raisons qui a guidé les implantations d'éoliennes à la fois en forêt et en prairie afin de pouvoir tenir compte des paramètres sociaux-économiques.

Un avenant à la convention foncière signée par les propriétaires concernées par une implantation en prairies a ainsi été proposée aux agriculteurs, en cours de signature pour l'ensemble des propriétaires et fermiers concernés (Voir Annexe 3 : avenant à la convention foncière)

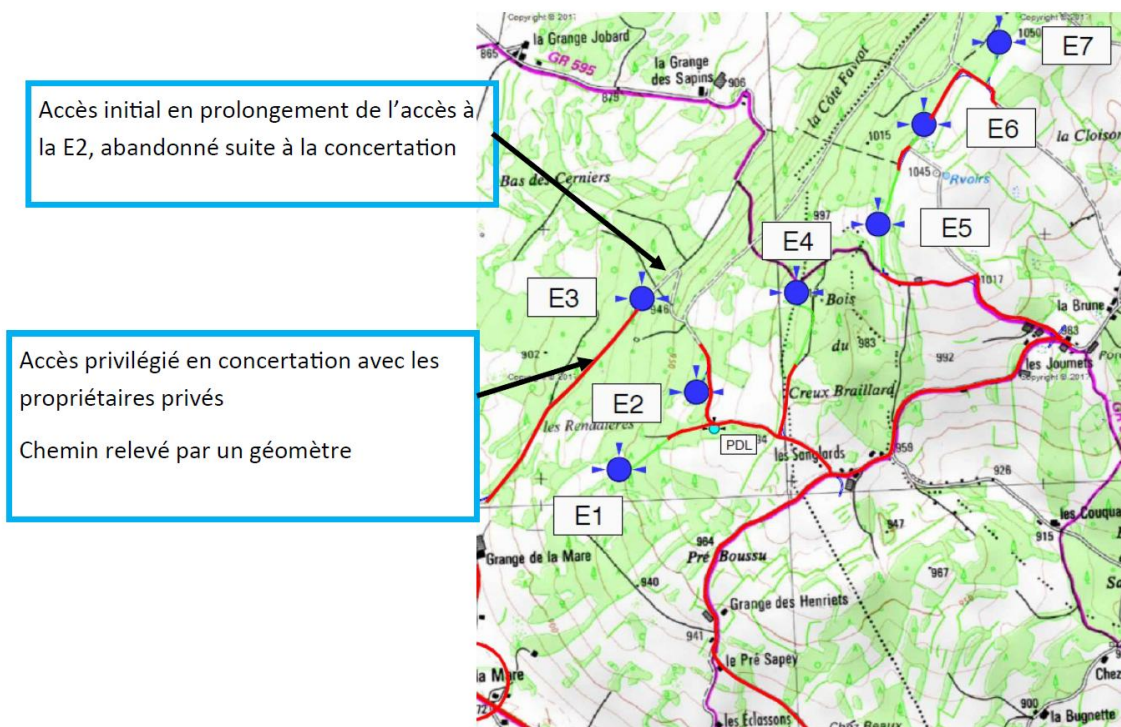
La concertation et l'écoute d'ENGIE GREEN a abouti à une autre modification du projet. En effet, l'éolienne E3 a été déplacée, suite à une concertation importante sur le terrain en présence du propriétaire et de l'entreprise gestionnaire privée VALFOREST. Les tempêtes de fin d'année 2017 – début 2018 ont induit des dégâts importants dans la forêt et notamment au niveau des arbres structurants, lorsque ceux-ci se situaient à proximité de parcelles ayant subi des coupes à blanc. Ainsi, pour empêcher une fragilisation supplémentaire de la parcelle forestière, l'emplacement initial a été revu.



Carte 3 : Cartographie de l'aménagement du projet, modification de l'emplacement de l'éolienne E3
(Source : ENGIE GREEN)

L'éolienne E3 était initialement située de l'autre côté du chemin (à l'Est). Elle a été relocalisée à l'Ouest du chemin pour tenir compte de l'état actuel de la parcelle de la propriétaire.

L'accès à l'éolienne E3 a été également modifié suite à la concertation sur le terrain avec les propriétaires concernés. L'accès ainsi prévu a été relevé par les soins d'un géomètre mandaté par ENGIE GREEN car le chemin emprunté et retenu pour l'acheminement de l'éolienne E3 n'était pas cadastré.



Carte 4 : Extrait du plan définitif du projet, avec les implantations des éoliennes et les accès utilisés (en rouge)
(Source : ENGIE GREEN)

II.3. CONCERTATION ENTRE LA POPULATION ET ENGIE GREEN

La population a été impliquée dans les phases d'élaboration du projet.

Trois réunions publiques ont été organisées par ENGIE GREEN et les élus, animées par ENGIE GREEN, pour permettre au public d'échanger sur les étapes principales du projet :

- La première réunion publique a eu lieu le 13 avril 2016 après la présentation du dispositif de location aux propriétaires et exploitants fonciers concernés à la salle des fêtes de Maisons-du-Bois-Lièvreumont,
- le 23 janvier 2017 à la salle des fêtes d'Arçon,
- le 26 octobre 2017 à la salle des fêtes d'Arçon.



Photo 1 : Photo de la Réunion publique du 26 octobre 2017, à la salle des fêtes d'Arçon (Source : ENGIE GREEN)

Les habitants ont été informés de ces 3 réunions publiques grâce à un publipostage dans tous les boîtes aux lettres complété par des affichages en mairies (Voir Annexe 9 : exemples d'affiches en mairie).

L'annonce des réunions publiques a été également relayée plus largement par des articles de presse parus dans les éditions locales « La presse Pontisaliennne » ou « L'Est Républicain » et dans le journal communal d'Arçon « Le Cailleux » ainsi que sur les sites internet des deux communes d'accueil du projet (Voir Annexe 5 : ensemble des articles de presse du journal communal « Le Cailleux » et des journaux locaux).



Réunion publique d'information sur le projet éolien
d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont

**Le lundi 23 janvier 2017, à 20h00,
à la Salle des Fêtes d'Arçon**

ENGIE Green*, filiale du Groupe ENGIE, spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, vous présentera l'état d'avancement du projet, les étapes à venir et répondra à l'ensemble de vos questions.

Venez nombreux !

*ENGIE Green est née au 1^{er}/12/2016 de la fusion entre Futures Energies et MAÏA Eolis



Contacts

ENGIE Green
Les jardins de Brabois II – 3, allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 Villers-lès-Nancy
Christelle SIMOTHE – Chef de projet éoliens
T. 03 83 54 42 97 – M. 06 88 82 32 50

Commune de Maisons-
du-Bois-Lièvreumont



Figure 4 : Flyer distribué dans les boîtes aux lettres et affiche en mairies, communauté de communes de Monbenoît
(Source : ENGIE GREEN)

Les réunions publiques ont permis d'apporter des réponses aux interrogations suscitées par l'éolien en général et de comprendre les différentes étapes itératives du projet sur l'ensemble des volets. Deux lettres d'informations ont été distribuées auprès des habitants des 2 communes d'accueil :

- La lettre N°1, diffusée en avril 2016, (Voir bulletin d'informations N°1, Annexe 4) a permis d'annoncer le démarrage d'une réflexion sur l'éolien, le contenu des études qui allaient être menées, de généralités sur l'éolien et d'informer de la tenue de la première réunion publique. Des affiches (cf annexe 9, affiche en mairies) en mairies, dans les commerces et à la Communauté de Communes ont permis de diffuser largement l'information au-delà des communes d'accueil.
- La lettre N°2, diffusée en juillet 2018, a permis de présenter le projet final et les conclusions principales de l'étude (cf annexe 4, lettre d'informations N°2).

Des articles de presse ont également été publiés tout au long du projet et ont relayé les avis et questions de personnes souhaitant s'exprimer sur le projet (aussi bien partisans qu'opposants). L'ensemble de ces articles de presse sont joints en annexe 5.

Par ailleurs, la présence terrain importante du chef de projets d'ENGIE GREEN a permis d'avoir une proximité constante avec le terrain et des échanges réguliers avec l'ensemble des parties prenantes.

Des réponses individuelles ont pu être formulées par téléphone directement, sur le terrain et par courrier. 2 exemples sont donnés à titre indicatif et sont présentés *en Annexe 6 : exemples de réponses ou de renseignements fournis au public* :

- Une question a porté sur les niveaux de vent du projet et les aspects techniques de fonctionnement d'une éolienne (question d'un habitant de la Chaux, au lieu-dit « Les Plans »)
- Une demande relayée par la mairie d'Arçon provenant d'un citoyen souhaitant des renseignements relatifs au système d'effarouchement de l'avifaune volante évoqué en réunion publique du 26 octobre 2017 (« description du fonctionnement du système SafeWind »).

Par ailleurs, la population a été invitée à participer à la visite du parc éolien « Le Haut des Ailes », le samedi 27 septembre 2017. C'est le premier parc éolien participatif en France, développé, construit et exploité par ENGIE GREEN. La visite a permis de répondre à l'ensemble des questions de la population présente. Cette visite a été un succès puisque 50 personnes ont fait le long déplacement.

Cette visite a été proposée à l'ensemble de la population des deux communes d'accueil par un publipostage dans chaque boîte aux lettres et par un article dans le journal de la commune d'Arçon « Le Cailleux » (pour les articles de presse, Voir Annexe 5).



Visite du parc éolien « Le Haut des Ailes », le premier parc éolien citoyen en France, près de Blâmont en Meurthe-et-Moselle. Venez nombreux !

Le samedi 23 septembre 2017 après-midi

Départ à 8h depuis la mairie d'Arçon (transport et repas pris en charge par ENGIE GREEN) et retour prévu à 20h à Arçon.

Merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le remettre en mairie de Maisons-du-Bois-Lièremont ou d'Arçon avant le 15 septembre 2017.

----->

Participera à la visite

Nombre de participants : __ Nom/Prénom : _____

Contacts

ENGIE Green
 Les jardins de Brabois II – 3, allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 Villers-lès-Nancy
 Christelle SIMOTHE – Chef de projet éolien
 T. 03 83 54 42 97 – M. 06 88 82 32 50

Commune de Maisons-
du-Bois-Lièremont



Figure 5 : Invitation à destination de la population pour une visite du parc éolien Le Haut des Ailes (Source : ENGIE GREEN)

L'objectif de cette visite était de permettre aux riverains de connaître un parc en exploitation et d'appréhender les différents enjeux d'un projet. La visite fut très pédagogique puisque l'association Lorraine Energies Renouvelables, a présenté en salle et sur le terrain le parc éolien, sa genèse et ses enjeux. Des photos ci-dessous illustrent cette journée pédagogique et le programme de l'association LER « La Route des Energies Renouvelables » est donné à titre indicatif :



La Route des Énergies Renouvelables

Groupe : Elus et Habitant du Haut Doubs - Engie Green France

DATE DE LA VISITE 23 Septembre 2017

PROPOSITION DE PROGRAMME :

14H-Accueil à Ignev (54) à la salle d'exposition (à coté de l'église)

- En salle d'exposition :

Données générales sur les enjeux énergétiques

Présentation du projet éolien : études techniques, études environnement, concertation des acteurs locaux, Chantier de construction, Fonctionnement d'une éolienne (diaporama, maquettes...)

- Au pied d'une éolienne :

Plan de paysage, Explication des mesures avec le sonomètre et l'anémomètre

16H-Fin de visite



*Photo 2 : Visite du parc éolien « Le Haut des Ailes » par les riverains d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvermont
(Source : ENGIE GREEN)*



Photo 3 : Explications de l'association Lorraine Energies Renouvelables dans la salle d'exposition du village d'Igney, commune accueillant le parc éolien « Le Haut des Ailes » en exploitation (Source : ENGIE GREEN)

Le chef de projet d'ENGIE GREEN a assisté à l'événement sportif local « SAUGEATHLON » les 5 et 6 mai 2018 et a profité de l'événement pour échanger en direct avec les élus et les riverains des communes d'accueil et limitrophes.

Enfin, une information préalable au dépôt du dossier de demande d'autorisation a été organisée pour permettre aux riverains des communes d'accueil (Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvermont) de connaître le projet final et de s'exprimer dessus. La lettre d'information N°2 a permis d'annoncer les modalités de cette information et de présenter le projet final (Voir

Annexe 4 : lettre d'informations N°2). Un dossier de synthèse du projet a également été rédigé pour résumer les caractéristiques et enjeux du projet final, accompagné de 9 photomontages depuis différents points de vue (Voir Annexe 7 : dossier de synthèse & photomontages mis à disposition du public dans le cadre de la concertation préalable).

La population a eu la possibilité de consulter le dossier et les photomontages dans les mairies d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièremont (aux horaires habituels d'ouverture) et sur Internet, sur le site d'ENGIE GREEN. Les habitants pouvaient consigner leurs éventuelles remarques et questions dans un registre en mairie ou par mail pendant la période allant du 31 juillet au 1^{er} septembre 2018.



Quand ? du 31 juillet au 1^{er} septembre

Mise à disposition d'un dossier de présentation et des photomontages

Comment donner mon avis ?

Par écrit en mairies dans un cahier de registre aux heures d'ouverture des mairies durant cette période

Par internet avec mise à disposition des documents en ligne à l'adresse suivante : **www.engie-green.fr**, rubrique « **concertation préalable** », **projet éolien d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièremont**

Pour faire vos remarques, écrivez-nous à l'adresse suivante :
arcon_maisons-du-bois-lievremont.egn@engie.com

Contacts

ENGIE Green
Les jardins de Brabois II – 3, allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 Villers-lès-Nancy
Christelle SIMOTHE – Chef de projet éoliens

Commune de Maisons-
du-Bois-Lièremont



Figure 6 : Flyer distribué par publipostage dans les boîtes aux lettres des habitants des deux communes d'accueil avec une affiche en mairies
(Source : ENGIE GREEN)

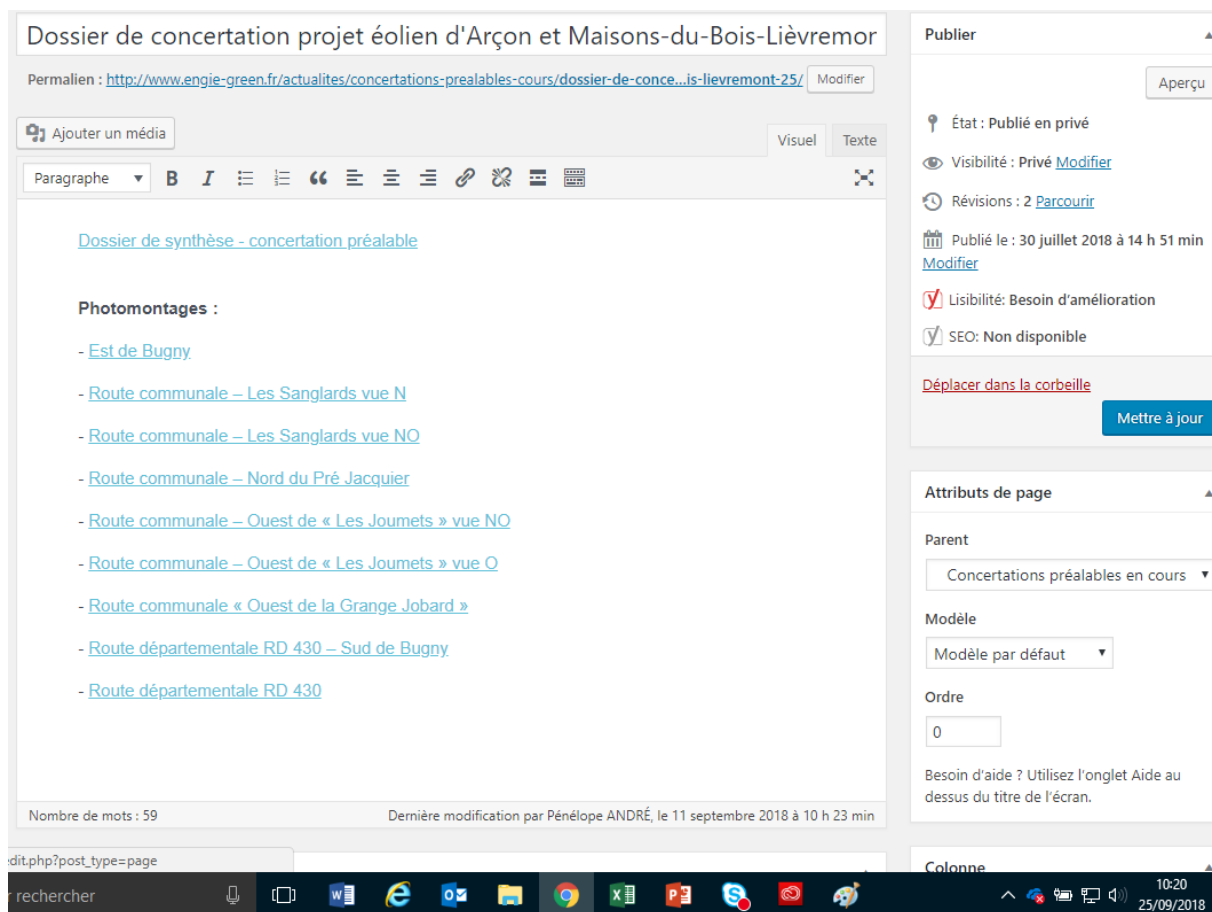


Figure 7 : Mise en ligne le 30 juillet 2018 d'un dossier de synthèse et de 9 photomontages sur le site internet d'ENGIE GREEN (copie d'écran de la mise en ligne) (Source : ENGIE GREEN)

Le dossier de synthèse et de 9 photomontages a été mis en ligne sur le site internet d'ENGIE GREEN depuis juillet 2018 jusqu'à la fin de la concertation. Il se trouvait à l'adresse <http://www.engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours>. Il a également été mis en ligne sur les sites internet des communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièpvremor durant la même période.

Cette période de concertation n'a donné lieu à aucune remarque sur les registres ou à l'adresse mail dédiée. La mairie d'Arçon nous a signalé la venue d'un habitant de Mouthier HautePierre et qui ne souhaitait pas s'exprimer avant l'enquête publique réglementaire.

Néanmoins, on peut constater qu'entre le 30 juillet et le 1er septembre, la page Internet dédiée au projet sur le site d'ENGIE GREEN a été vue 71 fois, par 60 personnes différentes.

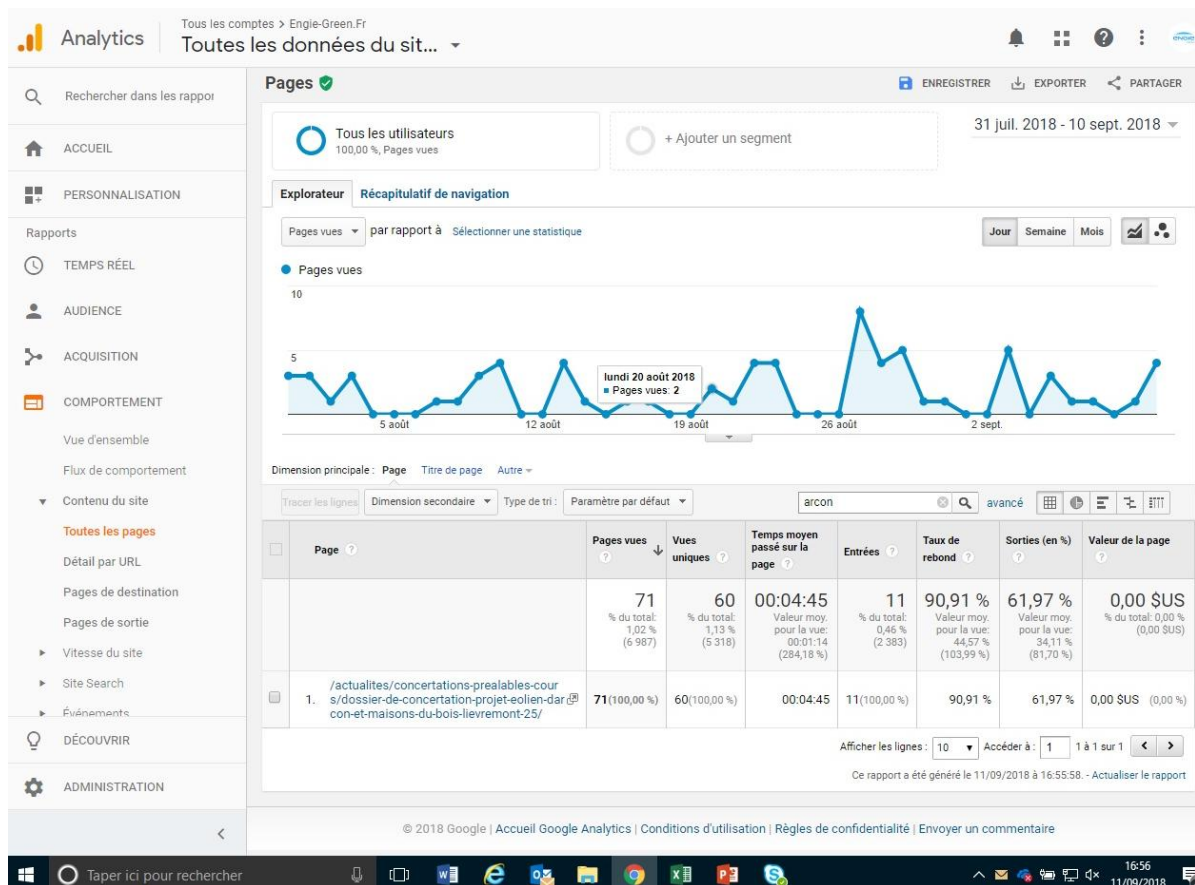


Figure 8 : Statistiques de consultation des documents par le public sur le site d'ENGIE GREEN (Source : ENGIE GREEN)

II.4. CONCERTATION ENTRE LES SERVICES DE L'ETAT ET ENGIE GREEN

Un premier pré-cadrage a permis de présenter le projet aux services de l'Etat, en préfecture du Doubs le 19 décembre 2017. Ceux-ci ont émis des recommandations sur le projet sur différents volets : paysage, biodiversité, ... Ces demandes d'amélioration du dossier ont été intégrées et présentées aux services de l'Etat le 13 juin 2018.

Afin d'évaluer la surface à défricher dans le cadre d'un projet alliant implantation en prairies et en forêt, une visite terrain a été effectuée avec la Direction Départementale des Territoires le 4 mai 2018 en présence d'ENGIE GREEN et du bureau d'études Jacquel & Châtillon (mandaté pour la réalisation du dossier de demande d'autorisation de défrichement). Cette visite a permis de bien définir le coefficient à appliquer correspondant à un impact social, environnemental, économique évalué.

II.5. CONCERTATION ENTRE LES ASSOCIATIONS REPRESENTATIVES DU TERRITOIRE ET ENGIE GREEN

II.5.1. ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE : CHEMINS D'ACCES PRIVES

Plusieurs réunions d'information ont eu lieu avec l'association syndicale autorisée (ASA), réunie en bureau le 9 novembre 2016 et le 15 mars 2017. Ces échanges ont permis d'évaluer les accès les plus pertinents, puis de finaliser le tracé en concertation avec les membres du bureau de l'ASA le 24 mai 2018. Le but était de présenter le tracé des chemins définitifs et de prendre une délibération de principe, permettant de confirmer l'adéquation avec la performance de la desserte forestière.

Le COPIL avec les élus, le 21 février 2018 a permis d'associer le président de l'ASA au projet alors en cours d'élaboration finale (Voir Annexe 8 : courriers adressés à l'Association Syndicale du Paradis « ASA »).

II.5.2. ASSOCIATION DE CHASSEURS DU HAUT DOUBS

Une rencontre physique avec la fédération de Chasse du Doubs a eu lieu le 15 juin 2017 en mairie d'Arçon pour présenter les contours du projet. Suite aux différentes évolutions du projet, les premières esquisses ont été transmises à la fédération départementale. Les différentes variantes proposées n'ont pas induit de remarque particulière.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
DELIBERATION DES
CONSEILS MUNICIPAUX
D'ARÇON ET MAISONS-DU-
BOIS-LIEVREMONT AINSI
QUE DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
MONTBENOIT

**DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MONTBENOIT- 25650 MONTBENOIT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente certifie que la convocation a été faite le 02 mars 2018 et que le nombre de membres en exercice est de Vingt-Sept.

Vingt-Deux ont pris part à la délibération.

Pour : 15

Contre : 7

Abstention :

SEANCE DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le 04 avril

A dix heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

Sous la présidence de Mme Jocelyne JOLIOT

Tous les délégués étaient présents, sauf Ms A. MARGUET, A. PELLEGRINI, G. DORNIER, C. BOURDENET et Mme V. COURLET.

M. Claude POURCHET a été élu secrétaire conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

OBJET DE LA DELIBERATION – N° 18/2018

**VALIDATION DU PROJET EOLIEN :
ARCON MAISONS-DU-BOIS**

Après avoir rappelé brièvement à l'Assemblée que le Projet de Site Eolien sur les Communes de Arçon et Maisons-du-Bois a fait l'objet d'une présentation aux Membres du Conseil Communautaire le 26 février dernier, par la société ENGIE GREEN porteuse du Projet.

Mme la Présidente reprend les différents éléments du dossier : le scénario proposé est finalement celui de 7 machines V110 de type VESTAS (puissance de 2 MegaWatt), avec une seule éolienne située en forêt. 4 éoliennes sont envisagées sur la Commune de Arçon et 3 sur Maisons-du-Bois.

L'ensemble du Parc est situé sur des propriétés privées dans le secteur les Sanglards/ ligne de Crête Bois du Creux Braillard.

Diverses mesures d'Évitement, Réduction et Compensation sont par ailleurs envisagées.

L'Objectif étant le dépôt de l'Autorisation Environnementale en Préfecture fin Juin 2018.

Le montant global d'Investissement est estimé à 20 000 000 € pour l'ensemble des travaux : Machines, Accès, Défrichements et Raccordements électriques.

Les retombées fiscales par éoliennes sont estimées à :

- 7 000 € par éolienne pour les Communes (CFE, IEF, TFB)
- 8 000 € par éolienne pour l'E.P.C.I. et 6 000 € pour le Département.

Elle donne ensuite la parole aux Elus qui le souhaiteraient.

L'exposé de la Présidente entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Réserve une suite favorable à la poursuite du Projet, étant entendu qu'aucun autre Projet n'est recensé sur notre territoire.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

**la Présidente,
Jocelyne JOLIOT**



Acte à classer

0204042018

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-18T11-05-19.00 (MI210573585)

Identifiant unique de l'acte :

025-242500320-20180404-0204042018-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PROJET EOLIEN : ARCON - MAISONS DU BOIS

Date de décision : 04/04/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.5. Autres

Acte : DCM - PROJET EOLIEN.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 18/04/18 à 11:05

Date 18/04/18 à 11:05

Date 18/04/18 à 11:13

Par CARTIER Adelaide

Par CARTIER Adelaide

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

10 Grande Rue

25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2015

OBJET
PROJET EOLIEN
ETUDE FAISABILITE
121/2015

N°01 du 08.12.2015

NOTA. - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15/12/2015

Que la convocation du Conseil a été faite le 03/12/2015

et que le nombre des membres en exercice est de 11

Présents : 9

Votants : 10

Exécution des articles L.2121-7, L.2121-9 à 2121-12, L.2121-23 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil quinze, le huit décembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme Colette Jacquet, Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms les membres en exercice,
absent excusé : M. Laurent BILLOD qui donne procuration à M. Jean Marie SALVI,

Absent : M. Aurélien BAREIL-COLLIN.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné M. Jean Marie SALVI secrétaire de séance.

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte.

Suite à la présentation d'un projet éolien par la société Engie en date du 16 novembre en mairie, le Conseil Municipal se prononce par 7 voix pour, 3 voix contre, sur l'autorisation donnée à la société ENGIE d'implanter à ses frais sur la Commune un mât de mesure afin d'étudier la faisabilité de ce projet éolien.

Ce mât et ses annexes devront être posés, déposés, démantelés et enlevés à la fin de l'étude, au frais de ENGIE.

Suite à la demande de monsieur Jean Marie Salvi :
Messieurs Jean Marie SALVI et Michel JACQUET seront les référents de la commune.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Madame le Maire,
Colette JACQUET




DCM n°01_08-12-2015

Certifie le caractère exécutoire du présent acte par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 11 décembre 2015

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PROJET EOLIEN ETUDE FAISABILITE

Date de transmission de l'acte : 11/12/2015

Date de réception de l'accusé de
réception : 11/12/2015

Numéro de l'acte : 01_08-12-2015 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 025-212503577-20151208-01_08-12-2015-DE

Date de décision : 08/12/2015

Acte transmis par : Paulette GUYON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.5. Autres

DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER
CANTON
D'ORNANS

Commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont
10 Grande Rue
25650 Maisons-du-Bois-Lièvreumont

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 Juillet 2016

OBJET
DELEGATION SIGNATURE PROJET
EOLIEN
N° 85/2016

N° 12 du 12.07.16

NOTA. - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15/07/2016

que la convocation du conseil avait été faite le 07/07/2016 et que le nombre des membres en exercice est de 11.
Présents : 9
Votants : 10
Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme le Maire,

Résultat du vote

- Pour : 7
- Contre : 1
- Abstention : 2

L'an deux mil seize,
le douze juillet,
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme Colette JACQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms les membres en exercice.
Absents excusés : Mr Bareil-Collin Aurélien, Mr Bole-Feysot Philippe donne procuration à Mr Baverel Nicolas, Mr Billod Laurent arrivé à 20h07.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mr Salvi Jean-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme le Maire a déclaré la séance ouverte.

Considérant la demande adressée le 4 juillet 2016 à Mme le Maire par certains élus décidés à soutenir le projet de la société ENGIE à laquelle est jointe un modèle de délibération,
Et considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de la signature de la convention.

Suivant la réponse donnée par les services de la Préfecture, Mme le Maire propose de donner ou non le pouvoir au 1^{er} adjoint tel qu'il sera voté nominativement ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote nominatif, en l'occurrence
Liste pour :
Liste contre :
Abstention :

Décide par arrêté municipal de nommer le 1^{er} adjoint, Mr Michel Jacquet, selon le résultat du vote, afin de signer le document de la convention de la société ENGIE, sous réserve des commentaires et d'une validation juridiques de la Préfecture du Doubs, à la place du maire qui s'abstient et qui est opposée au projet pour des raisons paysagères.

Mr Jean-Marie Salvi demande à ce que cette délibération soit modifiée en supprimant le texte ci-après « sous réserve des commentaires et d'une validation juridiques de la Préfecture du Doubs », sachant que Mr Michel Jacquet, Mr Jean-Marie Salvi, Mr Nicolas Baverel, Mr Laurent Billod, Mme Marianne Natale, Mme Stéphanie Fevre sont aussi demandeurs de cette suppression de texte, il est procédé au vote nominatif suivant :

DCM n°12_12-07-16

Certifie le caractère exécutoire du présent acte par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 13 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote nominatif, en l'occurrence

Liste pour : Mr Michel Jacquet, Mr Jean-Marie Salvi, Mr Philippe Bole-Feysot, Mr Nicolas Baverel, Mr Laurent Billod, Mme Marianne Natale, Mme Stéphanie Fevre

Liste contre : Mme Suzanne Guinchart

Abstention : Mr Michel Depoutot, Mme Colette Jacquet

Décide par arrêté municipal de nommer le 1^{er} adjoint, Mr Michel Jacquet, selon le résultat du vote, afin de signer le document de la convention de la société ENGIE, à la place du maire qui s'abstient et qui est opposé au projet pour des raisons paysagères.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme,

Mme le Maire,

Colette Jacquet

DEPARTEMENT
DOUBS

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ARÇON

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Séance du 5 décembre 2013

L'an deux mil treize, le jeudi 5 décembre

A 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Bernard LAITHIER.

Date de la convocation

29 novembre 2013

Date d'affichage

6 décembre 2013

Objet de la délibération

Projet éolien

Excusés : Emmanuel MARGUET a donné procuration à Jean-Michel PUJOL, Fabrice PERIGNON a donné procuration à Claudine POUPON, Benoît PIRALLA, Gérard ROCHE a donné procuration à Bernard LAITHIER

Absents : Frédéric DELACROIX, Emmanuel HENRIET, Gérald HOGRAINDLEUR, Laurent QUENEHEN

Monsieur Joël MAUGAIN a été nommé secrétaire

Vu les dispositifs de simplification des procédures réglementaires pour les projets éoliens (suppression de l'outil de Zone de Développement Eolien et suppression du seuil minimal des 5 mâts par la loi Brottes du 15 avril 2013),

Vu la parution du schéma régional éolien de Franche-Comté, document opposable définissant les zones favorables au développement et qui a retenu notre commune en zone éligible,

Vu les études menées dans le cadre de l'ancien dispositif de ZDE ayant conduit à la définition d'une ZDE sur la commune d'Arçon et pour laquelle la commune a délibéré favorablement le 20 décembre 2012 pour une puissance 15 MW,

Vu le transfert du dossier éolien de VINCI à GDF SUEZ Futures Energies, partenaires pour le développement éolien en France,

Vu la méthodologie de projets participatifs présentée par Futures Energies le 8 octobre 2013,

Par 8 voix pour et 2 contre, le Conseil municipal décide de confier la poursuite des études de faisabilité éolien à GDF SUEZ Futures Energies.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Maire, Bernard LAITHIER



Accusé de réception en préfecture
025-212500243-20131205-DE-092-2013-DE
Date de télétransmission : 09/12/2013
Date de réception préfecture : 09/12/2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Séance du 20 novembre 2014

Date de la convocation
14 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi 20 novembre

Date d'affichage
21 novembre 2014

A 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Alain GIRARDET.

Objet de la délibération
Projet éolien

Absent : Christophe JAVAUX

Monsieur Gérard ROGNON a été nommé secrétaire.

Vu les dispositifs de simplification des procédures réglementaires pour les projets éoliens (suppression de l'outil de Zone de Développement Eolien et suppression du seuil minimal des 5 mâts par la loi Brottes du 15 avril 2013),

Vu la parution du schéma régional éolien de Franche-Comté, document opposable définissant les zones favorables au développement et qui a retenu notre commune en zone éligible,

Vu les études menées dans le cadre de l'ancien dispositif de ZDE ayant conduit à la définition d'une ZDE sur la commune d'Arçon et pour laquelle la commune a délibéré favorablement le 20 décembre 2012 pour une puissance 15 MW,

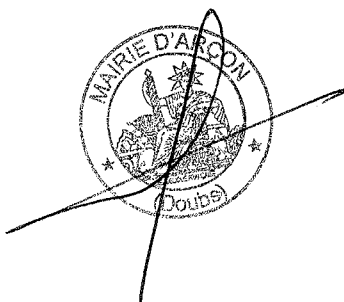
Vu la méthodologie de projets participatifs présentée par GDF SUEZ Futures Energies le 12 novembre 2014,

Vu l'inscription du parc éolien d'Arçon dans la liste pré-éligible des projets Leader du Pays du Haut-Doubs,

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de confier la poursuite des études de faisabilité éolien à GDF SUEZ Futures Energies.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire, Alain GIRARDET



Accusé de réception en préfecture
025-212500243-20141120-DE-119-2014-DE
Date de télétransmission : 21/11/2014
Date de réception préfecture : 21/11/2014

ANNEXE 2 :
COURRIER INVITATIONS
REUNIONS FONCIERES ET
PERMANENCES FONCIERES
EN MAIRIES A
DESTINATION DES
PROPRIETAIRES ET
EXPLOITANTS

Madame, Monsieur

Nos réf . : DVT/CSM/16- 04-21

Objet : Projet Eolien

Votre interlocuteur : Christelle SIMOTHE, christelle.simothe@gdfsuez-fe.com

Tél. : 03 83 54 42 97 – Mobile : 06 88 82 32 50

Madame, Monsieur,

Vous avez été nombreux à participer à la réunion d'information foncière du 30 mars et nous vous remercions de l'intérêt que vous y avez manifesté.

Comme convenu, nous organisons des permanences de signatures de la convention d'accord foncière globale présentée à la réunion du 30 mars :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le mardi 17 mai, à la mairie de Maisons-du-Bois-Lièvreumont, de 14h à 20h• Le mercredi 18 mai, à la mairie d'Arçon de 10h à 17h |
|--|

Nous vous remercions de venir avec tous les documents nécessaires afin de pouvoir vérifier vos titres de propriétés, la localisation et la référence de vos parcelles concernées. Par ailleurs, l'exploitant de votre parcelle, le cas échéant, est également convié à cette réunion. Nous vous remercions de l'en informer.

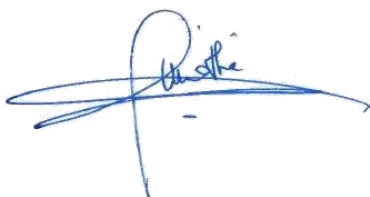
Pour ceux et celles qui n'ont pas pu participer à la présentation, vous aurez l'occasion de poser toutes vos questions et nous serons à votre disposition pour vous expliciter le contenu des documents fonciers à cette occasion (conditions d'éligibilité, loyers, engagements des parties, règle de partage des indemnités...).

Nous vous joignons à ce courrier les deux documents que vous serez amenés à signer si vous acceptez les conditions de locations et d'indemnisations générales :

- La convention d'accord foncière globale signée par tous les propriétaires et exploitants acceptant les conditions sur la zone d'étude (carte ci-jointe),
- La convention particulière propriétaire – exploitant sur le ou les parcelles considérées

L'étude d'un parc éolien (études techniques et environnementales, concertation...) prend au minimum une année. A ce stade, nous le rappelons, les implantations ne sont pas définies. C'est à l'issue de l'ensemble des études, de la concertation avec les parties prenantes que les implantations seront décidées.

Dans l'attente de vous revoir ou de vous rencontrer, nous demeurons à votre disposition, Madame, Monsieur, pour toute information complémentaire.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens

P.J :

- convention générale d'accord foncier global
- convention particulière foncière
- Plan de la zone d'étude A3 et des parcelles concernées

Un deuxième courrier a été envoyé pour les propriétaires et exploitants ne s'étant pas rendus aux premières séances de signatures foncières :

M. xxx
xxxx
25 xxxx

A Villers-Lès-Nancy, le 10 juin 2016

Nos réf . : DVT/CSM/10-06-2016

Objet : Projet Eolien

Votre interlocuteur : Christelle SIMOTHE, christelle.simothe@gdfsuez-fe.com
Tél. : 03 83 54 42 97 – Mobile : 06 88 82 32 50

Monsieur,

Dans le cadre du projet éolien porté par les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvrement, en partenariat avec Futures Energies, filiale d'ENGIE, nous organisons une seconde série de permanences de signatures de la convention d'accord foncière.

Ces permanences auront lieu :

- Le mardi 21 juin, de 14h à 19h, en mairie d'Arçon
- Le mercredi 22 juin, de 10h à 17h, en mairie de Maisons-du-Bois-Lièvrement

Nous vous remercions de venir avec tous les documents nécessaires afin de pouvoir vérifier vos titres de propriétés, la localisation et la référence de vos parcelles concernées. Par ailleurs, l'exploitant de votre parcelle, le cas échéant, est également convié à cette réunion. Nous vous remercions de l'en informer.

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu participer à la présentation du 30 mars ou à la précédente permanence foncière, vous aurez l'occasion de poser toutes vos questions et nous serons à votre disposition pour vous expliciter le contenu des documents fonciers à cette occasion (conditions d'éligibilité, loyers, engagements des parties, règle de partage des indemnités...).

Nous vous remercions de nous prévenir en cas d'empêchement.

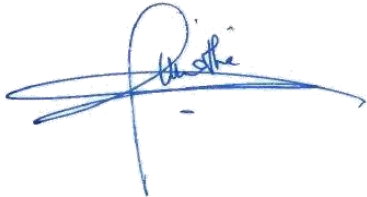
Les documents que nous avons joints dans le précédent courrier sont toujours valables, à savoir :

- La convention d'accord foncière globale signée par tous les propriétaires et exploitants acceptant les conditions sur la zone d'étude (carte ci-jointe),
- La convention particulière propriétaire – exploitant sur le ou les parcelles considérées.

Lors de la dernière séance de signatures foncières, 40 propriétaires ont donné leur accord pour que nous puissions étudier leurs parcelles dans le cadre du projet éolien.

L'étude d'un parc éolien (études techniques et environnementales, concertation...) prend au minimum une année. A ce stade, nous le rappelons, les implantations ne sont pas définies. C'est à l'issue de l'ensemble des études, de la concertation avec les parties prenantes que les implantations seront décidées.

Dans l'attente de vous revoir ou de vous rencontrer, nous demeurons à votre disposition, Monsieur, pour toute information complémentaire.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christelle Simothe', with a large, stylized flourish extending to the left.

Christelle SIMOTHE

ANNEXE 3 :
AVENANT A LA
CONVENTION FONCIERE

Avenant au protocole d'accord éolien du xxxx

En vue de l'exploitation d'une ferme éolienne

Entre,

1/ Monsieur xxxx.

Es qualité de propriétaire des biens ci-après désignés.

Monsieur xxxxdéclare que les parcelles dont il est propriétaire et concernées par le projet éolien sont mises à disposition du xxxxx et déclare vouloir faire son affaire personnelle du terme de la mise à disposition.

Et Ci-après dénommée LE PROMETTANT et LE FERMIER, sans que cette appellation nuise à la solidarité existant entre eux au cas où il y aurait plusieurs fermiers.

Si le fermier est une personne morale, le mot « Fermier » s'applique alors tant à la personne morale elle-même qu'à ses représentants.

3/La sociétéEOLIS.BOREE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à LILLE (59777) Tour de Lille, boulevard de Turin, EURALILLE, immatriculée au RCS de LILLE sous le numéro SIREN 820444073.

Représentée par Monsieur Jérôme LORIENT ès qualité de Président de la société.

Monsieur LORIENT, représenté par Monsieur Luc POUDEROUX ès qualité de directeur foncier, dûment habilitée à l'effet des présentes.

La société EOLIS.BOREEavenant aux droits de la société FUTURES ENERGIES.

Ci-après dénommée le « BENEFICIAIRE »

Ensemble désigné les « PARTIES » et individuellement la « PARTIE ».

Lesquels ont préalablement exposé ce qui suit :

EXPOSE

1°/ Les parties se sont rapprochées afin de conclure un Protocole d'accord en vue de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de MAISONS DU BOIS LIEVREMONT (25650), à l'intérieur de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) dont une carte est annexée aux présentes (le site éolien) (annexe 1). La signature de ce protocole entre les Parties est intervenue lexxxxx(la convention d'accord foncier particulière).

2°/ Ladite convention d'accord foncier particulière énonce l'ensemble des dispositions contractuelles régissant l'implantation et l'exploitation de la ferme éolienne entre les Parties par la réalisation des étapes suivantes : une promesse de prêt à usage, une promesse de résiliation partielle de bail rural et une promesse de bail emphytéotique successifs ayant un caractère indivisible pour le tout.

3°) A ce jour, le projet est toujours en cours de développement et les autorisations administratives n'ont pas encore été obtenues.

Les Parties conviennent par les présentes de réitérer l'ensemble des engagements pris dans la convention du xxxxx et d'apporter les précisions suivantes quant au bien objet de la convention d'accord foncier particulière.

AVENANT

Monsieur xxxxx a fait part à la société EOLIS.BOREE des règles/contraintes réglementaires et administratives liées au label Appellation d'Origine Contrôlée Comté (production fromagère de Comté) auxquelles il est soumis et de l'importance de minimiser la surface d'emprise agricole en cas de réalisation effective du projet éolien.

Les parties se sont entendues et conviennent d'ores et déjà qu'en cas de réalisation du projet, la société EOLIS.BOREE minimisera au maximum l'emprise au sol et s'engage à la fin du chantier de construction à recouvrir les surfaces correspondant à l'emprise de la plateforme de terre végétale et à les remettre en herbe. Qu'en cas de maintenance importante, chaque fois que cela sera nécessaire au cours de l'exploitation du parc, la société procédera à un décapage de l'ensemble de la plateforme pour y procéder et revégétalisera la surface comme vu ci-dessus à l'issue de l'intervention.

De surcroît, la société s'engage à consentir à titre gratuit au fermier toutes servitudes d'accès et de passage sur la surface qui sera prise à bail et qui serait nécessaire au maintien de l'appellation AOC sur ledit bien.

De surcroît, il est convenu entre les parties que si le fermier subit une perte d'exploitation sur la partie de ses parcelles non concernées par l'installation de la ferme éolienne pendant la construction, l'exploitation et/ou le démantèlement de celle-ci, il percevra une indemnité, par hectare non exploitable pendant la période de construction et d'installation de la ferme éolienne, calculée suivant le barème d'indemnisation des dégâts établi annuellement par la Chambre d'Agriculture et en fonction des cultures en place, notamment celles liées à l'activité agricole bénéficiant de l'AOC.

ABSENCE DE NOVATION

Toutes les clauses contenues dans le protocole d'accord signé entre les parties au présent acte conservent leur pleine et entière validité, seule la durée dudit protocole d'accord étant modifiée

L'ensemble des autres dispositions de la CONVENTION D'ACCORD FONCIER PARTICULIERE reste inchangé.

Convention rédigée sur DEUX (2) pages, établi en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à
Le.....

BAILLEUR	
BENEFICIAIRE	

ANNEXE 4 :
LETTRES D'INFORMATIONS
N°1 ET N°2

Projet éolien

ARÇON & MAISONS-DU-BOIS

BULLETIN D'INFORMATION N°1

mars 2016

Une réflexion sur la transition énergétique sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois ont décidé de réfléchir collectivement au **développement d'un projet éolien**. Elles souhaitent **associer dès maintenant les habitants à la concertation**. C'est ainsi que nous vous proposons ce premier bulletin d'information.

Les communes souhaitent, à leur échelle, participer à la lutte contre le réchauffement climatique et être actrices de la transition énergétique (réduction des dépenses énergétiques, énergie décentralisée, production d'énergies à partir de moyens plus propres et renouvelables). Entre 2013 et 2015, 4 000 MW de centrales charbon ont été arrêtés en France grâce aux énergies renouvelables. Source : RTE

Ainsi, les objectifs du gouvernement fixent notamment 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030 (13 % en 2012) et 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.



Où en est-on ?

Le projet est aujourd'hui en phase d'étude avec la société Futures Energies, filiale d'ENGIE, choisie par les élus du territoire au regard de l'originalité de sa méthode : co-construction du projet avec les élus et proximité avec les territoires. Futures Energies propose d'étudier également la possibilité de financer une partie du parc par les collectivités et citoyens. Cela permet de conserver une partie des dividendes de l'exploitation du vent sur le territoire (première référence en France avec le parc « Le Haut des Ailes », financé en partie par les habitants).



Quelles sont les grandes étapes d'un projet éolien ?

Un projet éolien s'étudie sur 5 à 8 ans entre les premières études et sa construction.

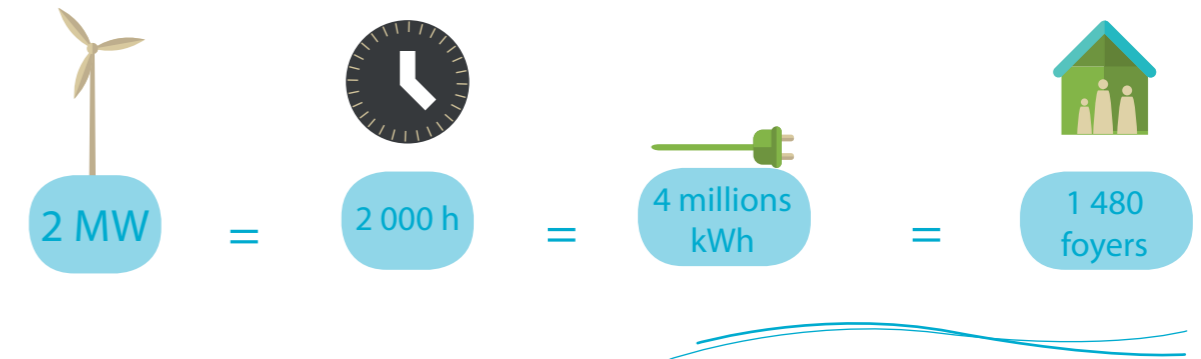
- La réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement est une pièce maîtresse du dossier. Elle permet d'étudier dans quel environnement un parc éolien peut s'insérer (paysage, biodiversité, acoustique ...).
- Un mât météo d'une hauteur de 80 à 100 m permet de déterminer sur une année complète minimum les niveaux de vent et leurs directions. Ce qui est déterminant pour le positionnement et l'écartement entre éoliennes.
- La population est invitée à s'exprimer lors de l'enquête publique obligatoire prévue par la loi (Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011) durant

l'instruction du dossier (un an d'instruction). Elle dure un mois et concerne la population résidant dans un rayon de 6 km autour du parc éolien. C'est le Préfet qui, au final, délivre ou non l'autorisation d'exploiter.

Ainsi, si un parc éolien devait être construit sur le territoire d'Arçon et Maisons-du-Bois, ce ne serait pas avant 2020 (pour un dépôt d'autorisation fin 2017). Des réunions et permanences publiques seront proposées durant tout le développement du projet, avant l'enquête publique obligatoire. La construction d'un parc éolien dure entre 6 mois et 1 an suivant la taille du parc.

Quelle production d'électricité ?

Actuellement, les éoliennes ont une puissance comprises entre 2 et 3 MW et mesurent en bout de pales entre 150 et 180 m. Si l'on considère une durée annuelle de fonctionnement de 2 000 heures, à puissance maximale, une éolienne de 2 MW (2 000 Kilowatts) produira environ 4 millions de kWh. Cela représente la consommation électrique annuelle, hors chauffage et eau chaude sanitaire, de 1 480 foyers qui consommeraient 2 700 kWh par an. Ainsi, un parc estimé à 8 éoliennes (2 MW puissance unitaire) alimenterait près de 12 000 foyers.



Quelques données essentielles sur l'éolien

BRUIT

La réglementation française est la plus sévère d'Europe. Le respect de seuils d'émergences est de 5dB le jour, 3 dB la nuit. Les éoliennes doivent être disposées à 500 m minimum des premières habitations.

AVIFAUNE

Les parcs éoliens sont conçus hors des couloirs migratoires et certaines espèces sont capables d'adapter leur trajectoire. La mortalité est de 0,4 à 1,3 oiseau tué par éolienne par an*. Ce qui est très en-dessous des autres causes de mortalité (automobiles, lignes HT...).

*Source : LPO

IMMOBILIER

Aucune étude ne permet d'attester qu'un parc éolien dévalue une maison. Climat Energie Environnement, en 2008, a publié un rapport sur ce thème et démontre l'absence d'impact significatif sur la valeur des biens immobiliers. Par ailleurs, les retombées locales liées notamment à la fiscalité permettent d'améliorer les services et équipements communaux.

INFRA-SONS

Les éoliennes n'émettent pas plus d'infrasons que n'importe quel élément naturel. En effet, tout objet placé dans le vent émet des infrasons. Selon le rapport de l'AFSSETen 2008, aucune donnée sanitaire disponible ne permet d'observer les effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons générés par les éoliennes.

PAYSAGE

Les éoliennes doivent être en harmonie avec l'environnement dans lequel elles s'insèrent. Ainsi, plusieurs paramètres sont étudiés vis-à-vis du patrimoine historique mais aussi local.

Des photomontages permettent de visualiser leur insertion dans le paysage.



RECYCLAGE DES ÉOLIENNES

Plus de 90 % d'une éolienne est recyclable.

LES EMPLOIS

En 2014, le secteur de l'éolien compte 12 520 emplois, une progression de 15 % par rapport à 2013. La région Bourgogne-Franche-Comté a notamment créé un cluster regroupant les industriels liés au secteur éolien afin de conserver le savoir-faire industriel au niveau local.



Agenda



13 avril 2016

Réunion publique

Salle des fêtes
de Maisons-du-Bois, à 20h

L'énergie éolienne

Présentation des études
sur le territoire

CONTACT

Christelle SIMOTHE, chef de projets, Futures Energies
Tél. 03 83 54 42 97

Construction d'une adresse mail en cours pour répondre à l'ensemble de vos questions !



Projet éolien

ARÇON & MAISONS-DU-BOIS

BULLETIN D'INFORMATION N°2

juillet 2018

Le projet éolien final

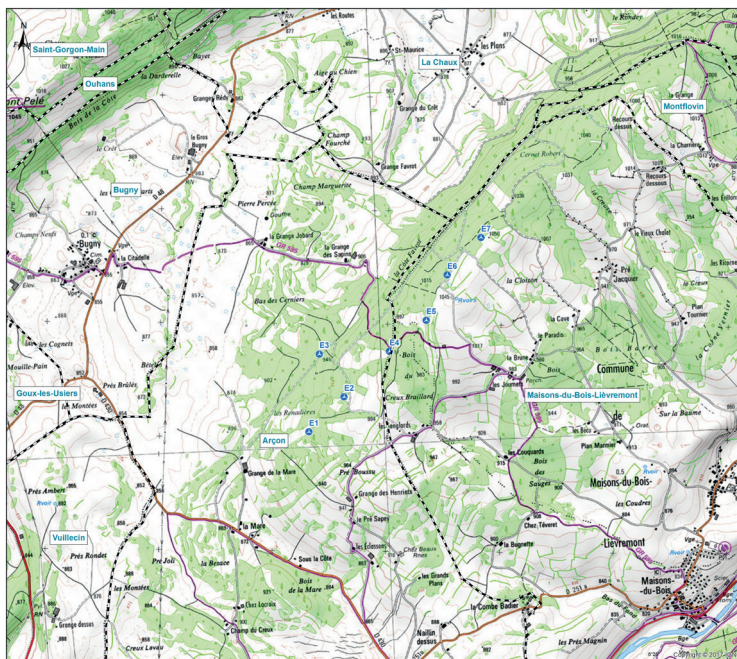
Le projet se situe sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvrement au centre de l'entité paysagère du Second Plateau, marqué par une topographie irrégulière mais marquée. Le relief y est ondulé et traversé par des cours d'eau dont la Loue, le Doubs. De nombreux boisements ponctuent l'espace à dominante agricole. Le projet final est composé de **7 éoliennes** réparties de la manière suivante : 3 éoliennes sur la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement et 4 éoliennes sur la commune d'Arçon. La taille maximale des éoliennes sera de 155 m en bout de pales. Chaque éolienne a une

puissance unitaire de 2 MW et produira l'équivalent de la consommation électrique, hors chauffage, de 14 000 foyers pour une puissance de 14 MW (2 MW = 2000 foyers).

Ce projet trouve un équilibre parfait entre des implantations en prairies et en forêt, d'une part pour **minimiser l'emprise agricole** sur des prairies classées en AOC Comté et d'autre part pour **limiter au maximum les surfaces à défricher**.

Les pistes forestières existantes qui desservent la totalité du périmètre d'étude seront utilisées pendant la phase travaux et exploitation du parc éolien. Par ailleurs, le projet contribue en sus à la performance de la desserte forestière (élargissement des pistes, renforcement, entretien pendant toute la durée d'exploitation aux frais du porteur du projet).

De nombreuses réunions de concertation aussi bien avec les riverains, qu'avec les élus, les propriétaires et fermiers agricoles, les services de l'État ou encore l'association syndicale autorisée du Paradis ont permis d'aboutir à la définition de ce projet final, en conciliant de façon optimale la totalité d'enjeux étudiés, à savoir, biodiversité, paysage, défrichage, acoustique, accès, potentiel de vent...



Cartographie du projet définitif

Source : ENGIE GREEN, service SIG

L'intégration du projet dans le paysage

Le paysage est très rural et marqué par une activité agro-sylvio-pastorale. C'est cet aspect qui a été le plus pris en compte dans l'intégration du futur projet étant donné le faible impact constaté vis-à-vis de sites emblématiques recensés (Crêt Moniot, site inscrit du Grand Taureau) et l'absence d'enjeux pour le patrimoine classé. L'enjeu principal se situe au niveau de la perception des espaces de vie qui seront modifiés par le projet. L'habitat dispersé (hameaux, fermes) est caractéristique de ce territoire et est ponctué par des filtres végétaux à proximité induisant des vues différentes sur les éoliennes depuis celles-ci au sein du « Second Plateau ». L'impact est quasi nul depuis le centre des bourgs.

L'étude d'impact réalisée montre la parfaite adéquation du nombre de machines par rapport aux sensibilités paysagères. Aucun effet de surplomb n'a été constaté vis-à-vis d'habitations à proximité, même si certaines habitations auront un impact visuel plus marqué que d'autres. Une série de photomontages est mise à disposition en mairies d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièremont pour visualiser les impacts depuis le paysage de proximité et le paysage lointain. L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études Jacquel & Châtillon.



Est de Bugny

Source : Bureau d'études Jacquel & Châtillon

L'intégration du projet vis-à-vis de la biodiversité

Les études sur la biodiversité ont été menées pendant une année complète et de manière continue entre 2016 et 2017.

- Des passages ornithologiques supplémentaires ont eu lieu en 2018 à la période propice (entre février 2018 et juin 2018) pour vérifier la présence de nids d'un rapace protégé : Le Milan Royal. Ces études ont été réalisées par le bureau d'études indépendant BIOTOPE. Les enjeux ont été qualifiés de moyens.
- Concernant les mesures, le porteur du projet a appliqué la démarche dite ERC (Évitement, Réduction, Compensation). Tout d'abord, des mesures d'Évitement ont été mises en place dans

la conception même du projet pour éviter au maximum des collisions potentielles avec l'avifaune et les chauves-souris.

- Des mesures de réduction sont ensuite mises en œuvre lorsque les mesures d'évitement ne permettent pas de satisfaire un niveau de risque acceptable. Ainsi, il est prévu notamment d'équiper chaque éolienne de caméras d'effarouchement et d'arrêt machines pour des espèces comme pour le Milan Royal afin de réduire significativement ou d'annuler le risque de collision. Les connaissances sur l'espèce et ses milieux d'habitats favorables seront améliorées avec un travail de collaboration avec la LPO.



L'équilibre d'implantations entre la forêt et la prairie trouve aussi tout son sens du point de vue de la biodiversité, sachant que l'enjeu pour le rapace « Milan Royal » est plus important en prairies (chasse de petits rongeurs) mais que l'enjeu pour les chauves-souris est plus grand en forêt (migration et chasse en lisière, gîtes potentiels dans les arbres creux). Les gîtes arboricoles, pour ce dernier point, concernant les chauves-souris ont été évités en adaptant le projet.

L'intégration du projet vis-à-vis de son environnement acoustique

Une campagne acoustique a été menée pendant 19 jours continus sur 10 points de mesures à l'extérieur des habitations, jour et nuit, pour mesurer le niveau de bruit ambiant. L'émergence alors calculée est la différence entre le niveau de bruit lorsque le parc est en fonctionnement (dit bruit ambiant) et le niveau de bruit lorsque celui-ci est à l'arrêt (dit bruit résiduel).

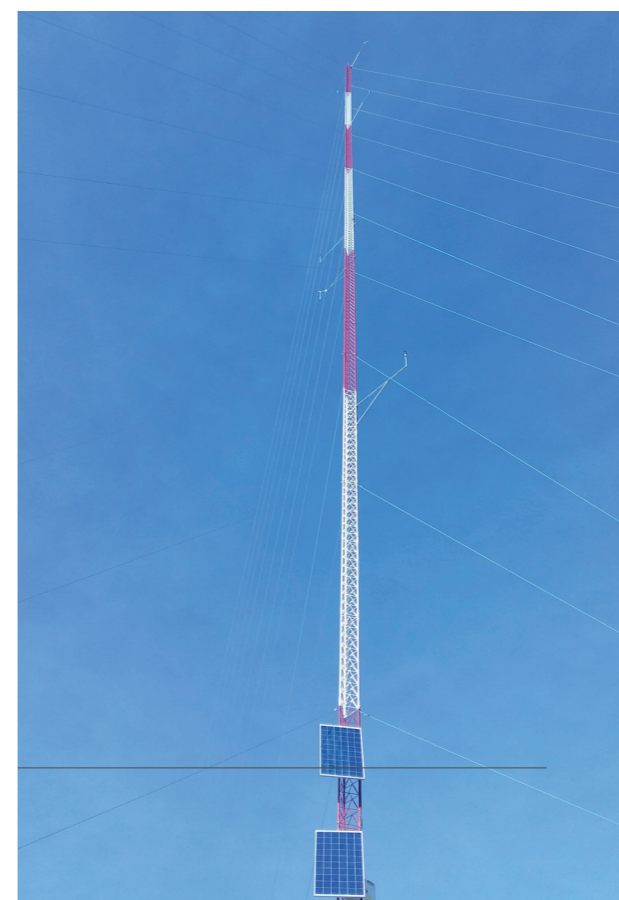
Le projet éolien respectera en tout moment la réglementation en vigueur : émergence de 3 dB (la nuit) et 5 dB (le jour). Dans l'hypothèse où un dépassement surviendrait, un bridage acoustique (réduction de la vitesse de rotation, voire arrêt des éoliennes) sera opéré dans les conditions météorologiques amenant au dépassement.



Emplacements du microphone aux points n°5, 6, 7, 8, 9 et 10

Le potentiel du vent

Un mât de mesures est installé depuis décembre 2016 au centre du secteur d'étude, non loin du réservoir sur Lièremont. Les données fournies par ce mât ont permis de positionner de manière optimale les éoliennes entre elles (effet de sillage, turbulences, choix du gabarit de la machine). Les niveaux de vent moyens enregistrés à 100 m sont compris entre 5,7 et 5,8 m/s. Le productible calculé en nombre d'heures de vent dépasse la moyenne nationale, puisque, les éoliennes produiront annuellement environ 2610 heures équivalentes pleine puissance avec un rotor de diamètre 110 m et un mât de 100 m intégrant les pertes par sillage, contre 2200 heures pour la moyenne nationale. Ce calcul de productible en nombre d'heures équivalents pleine puissance ne veut pas dire que les éoliennes ne tourneront que 2610 heures par an. En effet, en moyenne, les éoliennes tournent environ 80% du temps, soit plus de 7000 heures par an.



L'enjeu défrichement

Le projet induira une surface totale de défrichement d'environ 2,5 hectares sur l'ensemble des éoliennes prévues, y compris l'élargissement de chemins et la création d'une partie de chemins quand l'accès existant n'est pas suffisant. Ce défrichement sera compensé par des essences permettant d'améliorer la qualité de l'habitat et non strictement des essences équivalentes ou compensé par des travaux sylvicoles. Ce travail est en cours de finalisation avec les services de la DDT et des gestionnaires privés et publics. Du point de vue de la compensation écologique, un îlot de vieillissement d'environ 3 hectares est à l'étude pour compenser la perte d'habitat potentiel des chauves-souris mais aussi pour limiter le risque de collisions en les attirant sur ces milieux favorables. Cet îlot est prévu au minimum à 500 m des premières éoliennes et dans un rayon maximum de 3 km autour du projet.

Les mesures d'accompagnements prévues dans le projet

Un parcours pédagogique de randonnée pédestre et/ou VTT est prévu autour des éoliennes par des aménagements de panneaux sur les énergies renouvelables et les économies d'énergies ainsi que des informations descriptives sur

le patrimoine naturel du secteur (espèces botaniques, espèces d'oiseaux...). Un travail plus abouti pourra être réalisé avec des associations locales de randonnée et avec des habitants du secteur.

Concernant la biodiversité, ENGIE GREEN souhaite contribuer au plan de sauvegarde du Milan Royal et à l'aménagement de nichoirs pour les chauves-souris. Un travail collaboratif avec les associations locales est amorcé.

Les retombées économiques locales

Les communes d'accueil ainsi que la communauté de communes percevront une taxe fiscale liée à l'implantation des éoliennes. En se basant sur la loi de finance en vigueur, cette taxe s'élève en moyenne à 5800 euros pour chaque commune d'accueil par éolienne et par an et à 10 800€ pour la communauté de communes. Le département reçoit également une partie des recettes fiscales estimée à plus de 6 000 euros par éolienne par an.

La société ENGIE GREEN versera également une indemnité liée à l'utilisation des chemins communaux s'élevant à 2000 euros par éolienne par an au prorata du nombre d'éoliennes installées sur chaque commune.

Enfin, afin de diversifier les recettes des communes sans dépendre des dotations d'État, les communes concernées souhaitent étudier un mode d'investissement participatif dans le parc éolien. ENGIE GREEN pionnier en la matière proposera également aux habitants un investissement en dette ou en capital suivant les attentes du territoire. Une réunion d'informations à ce sujet sera programmée au premier trimestre 2019 et s'adressera à un public large.

Quand tournera le parc éolien ?

L'autorisation environnementale unique sera déposée en septembre 2018 et sera instruite par les services de la Préfecture pendant 1 an. C'est le préfet qui délivrera l'autorisation environnementale unique. Le parc éolien sera ensuite construit et la mise en exploitation pourrait intervenir courant 2020.

Où puis-je donner mon avis et faire des remarques sur le projet ?

Venez-vous exprimer en mairies d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont du 31 juillet au 1^{er} septembre sur le projet éolien. Un registre sera mis à disposition pendant les heures d'ouverture des mairies avec accès à un dossier de synthèse papier et des photomontages durant cette période.

Par ailleurs, et pour les personnes ne pouvant pas se rendre en mairies pendant cette période, un site internet vous permettant de consulter toute la documentation et de rendre votre avis au lien suivant : www.engie-green.fr, dans la rubrique « Concertation préalable ». Vous pouvez formuler vos remarques à l'adresse suivante : arcon_maisons-du-bois-lievremont.egn@engie.com

CONTACT

Christelle SIMOTHE, chef de projets éoliens, ENGIE GREEN
Documents de consultation disponibles en mairie d'Arçon et Maison-du-Bois-Lièvreumont ou sur www.engie-green.fr, rubrique « concertation préalable »

Nous écrire directement dans le registre de la mairie aux horaires d'ouverture ou à l'adresse mail : arcon_maisons-du-bois-lievremont.egn@engie.com



ANNEXE 5 :
ENSEMBLE DES ARTICLES
DE PRESSE DU JOURNAL
COMMUNAL « LE
CAILLEUX » ET DES
JOURNAUX LOCAUX

ARÇON

Projet éolien : le temps de l'information

La réunion publique autour du projet éolien Arçon-Maisons-du-Bois-Lièvreumont a permis de faire le point sur les enjeux sanitaires, environnementaux et financiers du projet. Sept éoliennes sont à l'étude.

Population, élus des communes Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont, propriétaires privés sont venus en nombre assister à la réunion publique organisée à Arçon et animée par Christelle Simothée, cheffe de projets éoliens chez Engie. À l'ordre du jour : la présentation du projet éolien avant la dépose de la demande d'autorisation environnementale en préfecture et l'investissement participatif.

Après avoir rappelé que 150 propriétaires sont concernés par la mise à disposition de parcelles, l'intervenante a indiqué que l'énergie produite par ce parc de sept éoliennes fournira une partie des besoins du poste source de Pontarlier qui est de 24 MW.

L'intervenante s'est dit « la plus transparente possible » sur les enjeux paysagers et environnementaux : impact visuel sur les monuments historiques, impact sur les sites Natura 2000, la biodiversité, la botanique, les chiroptères, avifaune sans oublier

tout ce qui est rapport au défrichement des zones d'implantation de ces installations.

L'assistance a posé de nombreuses questions sur les nuisances induites par un parc éolien, les effets sur la santé et notamment l'acoustique. Du côté d'Engie, on s'est montré rassurant précisant « que les études scientifiques n'ont pas démontré à ce jour d'effets sur la santé ».

5 000 € par éolienne et par année

Le projet éolien d'Arçon-Maisons-du-Bois-Lièvreumont, qui a déjà fait l'objet de nombreuses réunions publiques, a levé quelques doutes du côté du maire de Maisons-du-Bois-Lièvreumont. « J'ai donné mon accord pour l'installation du mât de mesure, mais pour ce qui concerne mon avis sur ce projet d'implantation des éoliennes, j'attends les résultats qui seront relevés à l'issue de cette campagne de mesure sur ce mât météo », a précisé Alain Girardet, prudent.

Au niveau de la répartition des machines, quatre seront sur le territoire de la commune d'Arçon et trois sur Maisons-du-Bois-Lièvreumont. Comme le souligne le maire d'Arçon, les retombées sont loin d'être négligeables pour nos communes Engie verse 5 000 €



Quatre éoliennes pourraient être implantées à Arçon et trois à Maisons-du-Bois-Lièvreumont en 2020. Photo Jean-Noël PORTMANN

par éolienne et par année.

En fonction des recours qui pourraient être déposés, le planning d'installation prévoit le dépôt de l'autorisation environnementale en fin de l'année. Suivront l'instruction pendant un an avec l'enquête publique et la mise en service prévue en 2020, après acceptation du projet par le préfet.



« Pour ce qui concerne mon avis sur ce projet d'implantation des éoliennes, j'attends les résultats qui seront relevés à l'issue de cette campagne de mesure sur ce mât météo. »
Alain Girardet, maire d'Arçon

LE CHIFFRE



Des coordonnées récentes juste avant le tunnel du lac.

836

BOUVERANS
836 m : l'altitude du site « Les Encorts », indiqué sur les nouveaux panneaux de signalétique fraîchement installés par la communauté de communes de Frasne Drugeon. Vous perdez le nord ? Vous êtes à l'ouest ? Vous ne savez plus où vous êtes ? Vous êtes tout déboussolés ?
Levez la tête ! Vous êtes exactement 46° 49' 54 de latitude Nord et à 6° 12' 35" de longitude Est. Bon, maintenant, où est le sud ?

LEVIER

Pignon sur rue pour la Cave de la Joux

Ludovic Mesnier, caviste à la Cave de la Joux, vient d'emménager dans ses nouveaux locaux, 14 place Bugnet. Resté 3 ans place de Verdun, le jeune chef d'entreprise a acquis un espace de vente situé au centre du bourg, face à la mairie.

« Étant titulaire d'une licence IV, je souhaitais élargir l'offre de ma boutique en ouvrant un bar à vin et un à bières », énonce Ludovic et d'ajouter : « la terrasse me permettra aussi d'accueillir plus de clients aux beaux jours d'autant plus que désormais, je sers des cafés ».

Les portes ouvertes des 16 et 17 novembre prochains permettront de découvrir les vins premiers ainsi que le nouveau magasin bien achalandé avec, nouveauté, des produits régionaux. Derniers arrivés : Ar-men, une bière bretonne bio et Altiplano, bière brassée en France au quinoa et sans gluten. Ou encore un calendrier de l'Avent, avec 24 bières de spécialités différentes. Idéal pour des idées cadeaux.



Ludovic Mesnier souhaite partager son goût pour le vin, les bières et autres alcools lors de dégustations à thème.

bloc-
notes

LES FOURGS

Assemblée générale du Ski-club

> Elle aura lieu vendredi 3 novembre à 19 h 30.

vendredi à 19 h 30.

Ordre du jour : rapport moral du président, rapports d'activité et financier, élection du bureau, remise de récompenses avec la présence de Célia Aymonier, vente de titres et redevances (certificat médical obligatoire).

FRASNE

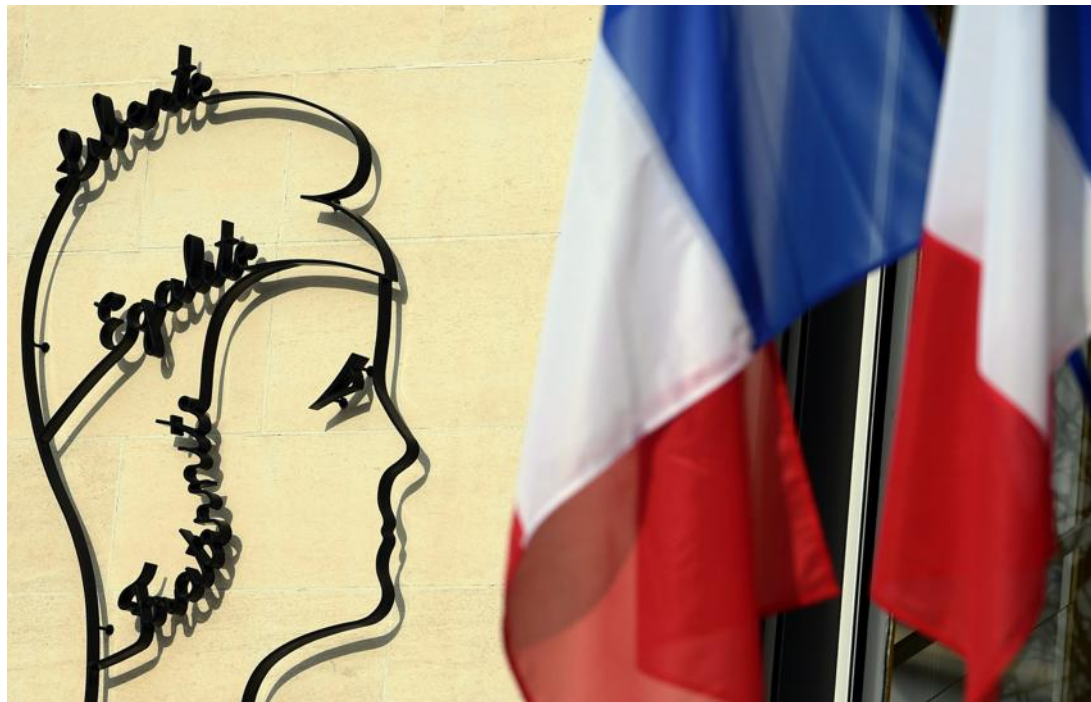
Ces jeunes qui s'engagent en politique

À Frasne, dix-neuf adolescents s'engagent dans la politique locale. Ils siègent au conseil municipal des enfants et des jeunes. Marine Paris, qui a depuis rejoint les élus adultes, s'est lancée à 13 ans. Elle raconte.

Les jeunes qui s'engagent en politique, ça existe ! Et à Frasne, ça passe entre autres par le CMEJ. Le conseil municipal des enfants et des jeunes. Vous voulez tout savoir ? Les jeunes élus y siègent comme « les vieux ». Au nombre de dix-neuf conseillers municipaux. Ils constituent eux aussi des commissions et, pour les accompagner dans leurs réunions, des adultes référents les guident dans les décisions qu'ils ont à prendre et qui seront proposées aux séances plénières dudit CMEJ.

« Répondre aux demandes des jeunes du village »

Parmi ces référents on trouve ainsi des élus du conseil municipal (l'autre, celui des moins jeunes), le prêtre du secteur et ancien éducateur (qu'il continue à être dans les



À Frasne, dix-neuf élus siègent au conseil municipal des enfants et des jeunes.

faits) Jean-Jacques Courty, et puis d'anciens jeunes élus, trop âgés pour être encore au CMEJ. Comme Marine Paris.

Marine n'aura pas attendu les calendes grecques pour siéger au

conseil municipal des enfants et des jeunes. Elle y entre dès l'âge de 13 ans et effectue trois mandats de deux ans. A posteriori elle nous fait partager son engagement avec enthousiasme : « Ce qui m'avait poussé, c'était de créer des animations et de pouvoir répondre aux demandes de jeunes du village. »

Son engagement n'avait rien d'un feu de paille et les élections de 2014 font que Marine Paris siège ensuite au conseil municipal de Frasne. Elle a alors 19 ans, elle est la plus jeune et elle assume le

prolongement de son action sur le terrain : « Cette chance d'être élue m'a permis de finaliser certains projets que j'avais commencés en tant que jeune au CMEJ, comme le terrain multisport, mais aussi d'apprendre beaucoup de choses sur le village. »

« En intégrant le conseil, je participe plus activement à la vie de la commune, même si le plus difficile reste de tout concilier avec mes études ». Elle y est déléguée à la jeunesse. C'est elle qui convoque les réunions plénières du CMEJ et



Marine Paris, investie depuis ses 13 ans dans la politique locale.

« Le plus difficile reste de tout concilier avec mes études »
Marine Paris, déléguée à la jeunesse

Leçon d'éducation civique...

Au primaire, seuls les CM2 peuvent être élus au CMEJ, mais tous les élèves du CE2 au CM2 votent. Il y a un isolement, une urne, une liste électorale à signer et des candidats. Au collège, c'est le même principe et il n'y a qu'un seul tour. C'est une petite leçon d'éducation civique.

qui aide à organiser les élections. Elle fait partie d'ailleurs de la commission « Enfance et jeunesse ».

Marine a aujourd'hui 22 ans, c'est une battante, elle continuera de s'engager. Foi de sportive...

De notre correspondant local, Jean-Pierre ZONCA

ARÇON

Le projet éolien, c'est pas du vent !

« L'objectif au niveau national était de passer la part du nucléaire de 75 % à 50 % dans le mix électrique, et réduire par quatre les gaz à effet de serre. » Christelle Simothe, chef de projet éolien chez Développement Engie Green, a d'emblée rappelé les enjeux et la nécessité de recourir à des énergies renouvelables. Aussi bien sur le plan local qu'à l'échelle du pays. Les riverains, les propriétaires et exploitants de la zone concernée ont répondu présent lors de la réunion d'information présentant le projet éolien à Arçon.

Christelle Simothe a donné des précisions sur l'avancement du chantier. La spécialiste est notamment revenue sur le mât de mesure des vents, installé à la fin de l'automne sur la commune de Maisons-du-Bois. Elle a précisé qu'une simulation allait

être effectuée sur l'acoustique. L'objectif est de mesurer les nuisances sonores que pourraient générer les éoliennes, et leur conséquence sur la faune. Une autre étude est menée sur l'environnemental (monuments historiques et sites Natura 2000).

Mme Simothe a indiqué que d'autres réunions publiques d'informations seront organisées au cours de l'année. Une enquête publique sera également lancée.

L'implantation des éoliennes pourrait être validée fin 2017. Dans ce cas, le financement du projet et la signature des contrats seraient fixés en 2019 et les premiers coups de pelle seraient donnés au printemps 2020. « Un projet qui aura des retombées pour les collectivités et les entreprises locales », s'est félicitée l'intervenante.



Un mât de mesure des vents a été installé à la fin de l'automne 2016. Les premiers coups de pelle pourraient être donnés en 2020. Photos ER et d'archives ER

ARÇON

Eolien : prêts à remonter au front

Face au projet éolien qui s'annonce du côté d'Arçon et Maison-du-Bois-Lièvrement, l'association « Protection des Sommets du Haut-Doubs » se prépare à riposter.

Leur dernier combat, ils l'avaient gagné. Le projet éolien du Crêt Monnot, à Arc-sous-Cicon, avait périclité. Grâce notamment à une très forte mobilisation des "anti". Aujourd'hui, comme en 2004, les membres de « Protection des Sommets du Haut-Doubs » (P.S.H.D.) se tiennent prêts face à l'implantation possible d'éoliennes à Arçon et Maison-du-Bois-Lièvrement.

« Nous nous y opposerons fermement, martèle Jacques Bobillier, président de l'association. À cause de l'impact sur le paysage, la nature, l'écologie, pour tout ça ! On sacrifierait nos paysages pour une production électrique incertaine et intermittente ? C'est hors de question. On a gagné une fois, on espère bien que ce sera pareil. »

« On sacrifierait nos paysages pour une production électrique incertaine et intermittente ? » Jacques Bobillier Président de P.S.H.D.



En 2004, Jacques Bobillier et son association étaient déjà à la pointe de la contestation lors du projet éolien à Arc-sous-Cicon. Photo d'archives ER/Didier FOHR

Bobillier et ses partisans ont eu l'occasion de se frotter aux émissaires d'Engie, venus présenter leur projet. Après une première

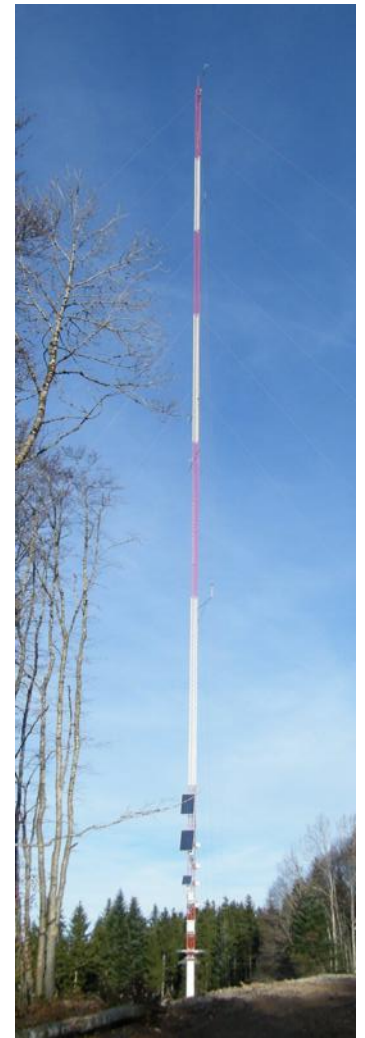
réunion il y a un peu moins d'un an, un mât de mesure du vent a été installé à Maison-du-Bois-Lièvrement fin 2016. Une seconde réunion s'est déroulée en février. « On n'en sait pas plus pour le moment, poursuit le président. La discrétion, c'est leur façon de faire. Il doit y avoir d'autres réunions publiques, on attend de voir. »

La prochaine assemblée générale de P.S.H.D., dans un mois, sera

l'occasion de réfléchir aux éventuelles actions à mener. « On a compté jusqu'à 1 000 membres et sympathisants, de toute la France, à l'époque du Crêt Monnot. L'association s'est mise un peu en sommeil depuis », relève Jacques Bobillier. Le combat qui s'annonce devrait remobiliser les troupes.

A.L.

> Renseignements : pshd.650@gmail.com.



Le mât de mesure de vent à Maison-du-Bois-Lièvrement. Photo ER

NAISSANCE

LA LONGEVILLE
Bonjour Marceau



Marceau va pouvoir jouer avec Louise.

Le choix du roi pour Tiphaine, infirmière et Stéphane Pourchet, horloger, avec l'arrivée de Marceau le 20 janvier. Louise, la grande sœur de deux ans est ravie de son compagnon de jeux dans la maison bois des Prés Vuillins. Didier Gardavaud à Mamirolle, Liliane et Jean-Paul Pourchet à La Chaux, les grands-parents le chouchoutent. Nelly, la mamie maternelle veille sur lui depuis son ciel. Marceau est gâté aussi avec six arrière-grands-parents.

25A13 - V1

LEVIER

Les élèves en selle dans « L'ère Pélipa »

« Avant de mettre les pieds dans le sable, un gros travail de préparation s'est fait en amont, en classe, pour les premières de Bac Pro CGEH (conduite et gestion de l'entreprise hippique) », explique Florence Bernard, professeur d'équitation au lycée agricole.

Cette année, les lycéens présenteront leur spectacle équestre intitulé « L'ère Pélipa » au salon du cheval à Micropolis Besançon samedi 4 mars à 20 h. Mise en scène par les élèves, leur professeur et Anaïs Cannelle de la troupe Jéhol, la représentation donne à voir le lien fort et unique qui unit la femme au cheval depuis la prophétie des Pélipas. Ces amoureuses des chevaux viennent d'une tribu qui a existé il y a très longtemps et qui vivait en harmonie avec la nature. Balade, dressage, saut, cross, voltige, danse et chants rythment le spectacle tout en grâce. Un moment prodigieux qui sera possible de revoir aux portes ouvertes du lycée agricole La-Salle les 17 et 18 mars prochain.



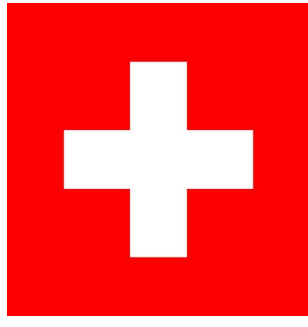
À quelques jours du spectacle, les répétitions s'enchaînent pour les lycéens.

HAUT-DOUBS

Suisse'rubrique

Hôtellerie : les touristes continuent de bouder

Le mois de février a enregistré 3,1 millions de nuitées au total, soit une baisse de 1,3 % (-41 000 nuitées) en comparaison annuelle, nous apprend le site du journal 20 Minutes. Les hôtes locaux ont contribué pour 1,6 million de nuitées, ce qui correspond à une augmentation de 2,7 % par rapport à février 2015, selon les résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Mais les visiteurs européens et asiatiques bouderont toujours la Suisse. Les visiteurs étrangers n'ont généré que 1,5 million de nuitées, soit une nouvelle

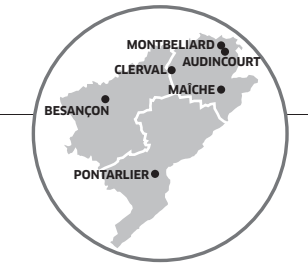


baisse de 5,3 % (- 84 000) sur un an. C'est le nombre de visiteurs Allemands (- 9,4 %) qui baisse le plus. Ce sont les régions de montagne qui ont le plus souffert. L'Oberland bernois affiche un recul de - 7,4 %, mais le canton de Vaud a bénéficié d'un vrai engouement (+ 7,7 %), tout comme l'Argovie (+ 11,5 %).

bloc notes

Malbuisson Conseil municipal ce vendredi

Le conseil se réunira ce vendredi 8 avril, à 19 h, salle de la mairie. A l'ordre du jour : vote des budgets ; compte administratif, de gestion, affectation des résultats, budget primitif ; vote des taux d'imposition ; programme d'action forêt ; demande de subvention réhabilitation d'une citerne d'alpage ; tarifs des caveaux (2^e tranche) ;



rapport du service de l'eau.

Métabief

Cinéma Le Mont-d'Or
Aujourd'hui, à 15 h 30 (si pluie) et 18 h, « Les Visiteurs : la révolution ». À 15 h 30 (si pluie) et 18 h, « Kung Fu Panda 3 ». À 20 h 30, « Triple 9 » (VO) et « Au nom de ma fille ».

Les rencontres sportives

ARC-SOUS-CICON

Samedi : les U9 en plateau à Flangebouché à 14 h 15 ; les U11 à domicile à 14 h 15 (coupe) ; les U13 (1) à domicile contre Chaffois à 10 h ; les U13 (2) à Guyans-Vennes à 10 h ; les U15 à Aubonne contre GJ Val-de-Vennes à 10 h ; les seniors A à Frasné à 19 h.

Dimanche : les seniors B à domicile contre Levier 4 à 13 h ; les seniors féminines à domicile contre Byans-Osselle à 15 h.

CHAPELLE D'HUIN

Samedi : la Rochette à domicile contre Levier 3 à 20 h.
Dimanche : Rochette/Haut-Lison à Longeville contre Amathey-Longeville à 15 h.

CHATEAU-DE-JOUX

Samedi : les seniors A à Damparis à 17 h.
Dimanche : les seniors B à domicile contre Drugeon-Sport 2 à 13 h ; les féminines à domicile contre Chèvremont à 15 h ; les féminines à 8 aux Fourgs contre les Sapins à 15 h.

DOUBS

Samedi : les U9 et U11 en plateau à domicile à 13 h 45 ; les U15 exempts ; les U18 à Sombacour contre Mont-d'Usiers 1 à 16 h ; les seniors 1 à domicile contre Avoudrey 2 à 20 h.

Dimanche : les féminines à domicile contre Chèvremont à 15 h ; les seniors 2 à Bulle-Bannans contre Drugeon-Sports 1 à 15 h ; les seniors 3 à Pontarlier (Pourny) contre Travailleurs-Turcs-Pontarlier à 10 h.

DRUGEON-SPORTS

Samedi : les U9 en Plateau à Bannans à 14 h 15 ; les U11 en Plateau aux Fourgs à 14 h 15 ; les U13 B à Bannans contre GJ Jeunes Saugeais 3 à 10 h ; les U15 à Damprichard contre Pays Maïchois 1 à 10 h.

Dimanche : les seniors A à Bannans contre Doubs 2 à 15 h ; les seniors B à La Cluse-et-Mijoux contre Château-de-Joux 2 à 13 h ; les seniors féminines à Doubs à 15 h.

CHAUX-DE-GILLEY

Samedi : les U15 GJS à domicile contre CAP 3 à 10 h ; les U9 en plateau à domicile à 14 h 30.
Dimanche : les seniors B à domicile contre Arçon B à 15 h.

ENTRE-ROCHES

Samedi : les seniors A à Lure à 20 h.
Dimanche : les seniors B aux Combes contre Mouthe à 15 h.

FC LAC REMORAY-VAUX

Samedi : les U18 à La Cluse-et-Mijoux contre PSB3 à 16 h ; les U15 à Pierrefontaine à 10 h ; les U13 à Labergement-Sainte-Marie contre Le Russey à 10 h ; les U11 (1) en plateau à Lièvrement à 14 h 15 ; les U11 (2) en plateau à Doubs à 14 h 15 ; les U9 en plateau à Boujailles à 14 h 15.
Dimanche : les seniors 1 à Besançon contre Besançon FC2 à 10 h ; les seniors 2 à Villers-le-Lac à 10 h ; les seniors 3 à Labergement-Sainte-Marie contre La Barèche 2 à 10 h.

FRASNE

Samedi : les U18 à domicile contre GJ Jeunes Saugeais à 16 h ; les seniors 2 à domicile contre Les Fonges à 19 h.
Dimanche : les seniors 1 en déplacement contre Athletic Serre-François-Chemaudin à 15 h.

LEVIER

Samedi : les U15 à Boujailles contre GJ Grand-Besançon à 10 h ; les U18 à Boujailles contre GJ Monts-Vallées 2 à 16 h 30 ; les seniors 2 à domicile contre Thise-Chalèze à 20 h ; les seniors 3 à Chapelle-d'Huin contre La Rochette à 20 h.
Dimanche : les seniors 4 à Arc-sous-Cicon contre les Fonges à 13 h ; les féminines à Septfontaine contre Grandmont à 15 h ; les U19 à domicile contre Racing-Besançon à 15 h.

MASSIF-HAUT-DOUBS

Samedi : les U15 à Grand'Combe-Châtelet contre Les Fins-Noël-Cerneux-Châtelet à 10 h ; les U18 Mouthe-Massif-Haut-Doubs à Mouthe contre Ornans 2 à 10 h ; les U9, en plateau à Boujailles à 13 h 45 ; les U11 en plateau à Pontarlier à 13 h 45.

Dimanche : les seniors à La Ferrière-sous-Jougne contre Monts-d'Usiers à 15 h.

MONT-D'USIERS

Samedi : les U18 à Doubs à 16 h.
Dimanche : les seniors A à Sombacour contre Pirey-Ecole-Valentin 2 à 15 h ; les seniors B en déplacement contre Massif-Haut-Doubs à 15 h.

Mercredi : les U18 reçoivent Besançon PS3 à 15 h.

Environnement Alors qu'un mât de mesure du vent sera installé au second semestre, les propriétaires de terrain ont été réunis pour aborder des conditions de location de leurs parcelles

Eoliennes : le projet avance à Arçon

Tous les propriétaires concernés par l'emprise du futur parc éolien, actuellement en étude, ont été invités à une réunion d'information sur les conditions de location des parcelles qui pourraient accueillir les éoliennes. Dans la ces des futures énergies, la méthodologie consiste à partager l'indemnité entre voisins dans un rayon d'environ 50 mètres autour de l'axe du mat.

Le projet éolien, actuellement en phase d'étude avec la société Futures Energies, filiale d'Engie, a déjà fait l'objet de plusieurs réunions.

Christelle Simothe, chef de projet éoliens chez Engie, a annoncé qu'« un mât de mesure du vent sera installé au cours du second semestre 2016. Ce parc de huit éoliennes construit sur le territoire de Maisons-du-Bois-Lièvrement sera raccordé électriquement au poste source de Pontarlier. »

Une prochaine réunion publique d'information aura lieu vendredi 13 avril à 20 h à la salle des Fêtes de Maisons-du-Bois-Lièvrement. Elle comprendra à l'ordre du jour, la présentation de l'énergie éolienne et des études effectuées sur le territoire.



■ Elus et propriétaires (en médaillon) étaient nombreux à la réunion de présentation des conditions de location des parcelles qui accueilleront des éoliennes.

Photo d'illustration

Bouverans

Des oiseaux et des hommes



■ Sur les bords du lac de l'Entonnoir, une quinzaine de chasseurs de tout le Haut-Doubs ont participé à cette journée d'observation des oiseaux. Ils ont pu assister à la parade de deux grèbes huppés.

« On est dans une période favorable pour mettre en relation les chasseurs et les oiseaux. Ces derniers remontent sur leurs sites de nidification et c'est l'idéal pour l'observation. C'est aussi l'occasion de savoir ce qui peut être tiré. » Ainsi parle Mickaël Mairot, technicien de la fédération de chasse.

Il est au bord du lac de l'Entonnoir en compagnie d'une quinzaine d'admira-

teurs de Diane, pardon, de chasseurs. Ils sont venus de Vaux et de Vuillecin, de Houtaud et de Chaffois, de Dommartin et de La Rivière-Drugeon. Ils sont venus et ils les ont vus. Ils les ont même à l'œil. A portée de jumelles et de longues-vues. De temps en temps, ils les regardent dans le livre de Mickaël. Il est précieux, le livre, et aussi Mickaël, pour en savoir davantage sur la diffé-

rence entre un canard de surface et un canard plongeur. Entre autres.

Ah, les belles couleurs nuptiales ! Tiens, là, c'est un milouin. Et là-bas un morillon, un grèbe, une poule d'eau, un colvert, une nette rousse. Regardez plus loin, il y a deux grèbes huppés qui paradent !

Au milieu des grands, Victor, 13 ans. Il observe, admire. Lui aussi sera peut-être chasseur un jour.

Montperreux

Quand les bénévoles du festival deviennent apprentis-chanteurs



■ L'équipe du Festival lyrique de Montperreux a suivi, le week-end dernier, un stage de chant de trois jours sous la direction du créateur et directeur artistique du festival : Stuart Patterson. Une façon ludique de fédérer et parfaire l'esprit d'équipe des bénévoles pour la 8^e édition du festival qui aura lieu du 6 au 15 juillet. Et il n'y a pas que des « rangers de chaises » chez ces bénévoles, des talents se sont révélés... Le Festival s'ouvrira sous « les beaux atours de La Belle de Cadix » le 6 juillet à l'espace Les Vallières de Labergement-Sainte-Marie. L'opérette sera interprétée par l'Opéra de Lausanne.

La Cluse-et-Mijoux
La RD402 fermée pour travaux

Le maire de La Cluse-et-Mijoux a pris un arrêté concernant l'accès au château de Joux pour exécuter les travaux sur le PN 28. La circulation sera interdite aux véhicules sur la RD402, du mercredi 13 avril à 8 h au vendredi 15 avril à 17 h. Seuls les piétons riverains pourront emprunter l'axe. Objectif : « Permettre le bon déroulement des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie. »

Des panneaux de signalisation seront installés.



■ Des travaux effectués sur la route accédant au château.

Archives D.F.

Maisons-du-Bois-Lièvrement
Gabrielle Bayerel nous a quittés

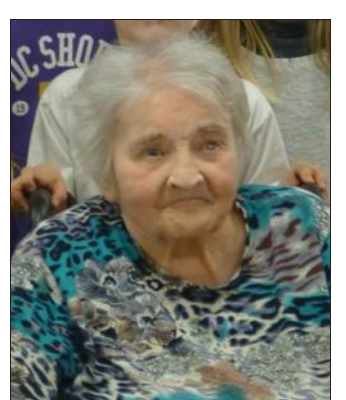
Gabrielle Bayerel vient de s'éteindre paisiblement à l'Ehpad du Larmon dans sa 91^e année. Deuxième des sept enfants de Jules et Alice Bayerel, née le 14 octobre 1925, elle a grandi à Lièvrement au milieu de ses frères et sœurs.

Après l'école ménagère aux Fontenelles, elle aide à la ferme paternelle qu'elle quitte lorsque son frère Claude se marie et prend l'exploitation à son compte. Elle travaille alors en milieu hospitalier. En octobre 1979, au moment du décès accidentel de sa belle-sœur Simone, elle revient comme aide de Claude et une seconde maman pour Fabienne, Florence et Olivier, tous jeunes orphelins. Pour la « Gaby », cette nouvelle vie, à 54 ans, n'est pas sans difficultés, devant accepter le travail et les facéties de ses enfants de cœur. Son caractère profond l'oblige à garder pour elle ses humeurs dans son impatience, mais sa présence affective et matérielle est prédominante pour la bonne harmonie de la famille.

Femme de foi, elle s'engage en catéchèse auprès des jeunes du village et dans la vie de l'église proche de chez elle. Toujours discrète, elle ne souhaite pas s'exposer ou se montrer.

Elle reste encore deux ans au village après le décès de son frère Claude en 2009 et intègre l'Ehpad de Pontarlier en 2011 où les visites de ses neveux et nièces et de sa famille lui apportent un peu de réconfort dans sa solitude.

Ses obsèques se dérouleront ce vendredi 8 avril à 14h30 en l'église de Lièvrement. Nos condoléances.



LEVIER - SALLE DES FETES
Vendredi 8 Avril à 20h30 :
SUPER LOTO
Organisé par l'Association Sportive de Levier
Préparé par Anne - Animé par Kiki
Cartes Cadeaux Géant Casino de 20 à 800€
Carton de fidélité + Numéro de la chance + Date du Jour
+ Numéro Ouisiti + Cagnotte du SUPER KIKI + Tombola gratuite ...
Renseignements et réservations au 06 42 33 90 72

PONTARLIER

Billet

Je suis, je suis, je suis...

Allez, vive France Télévisions, on se la joue « Question pour un champion ». L'éternel Julien Lepers pose son micro et prend la plume. Préparez vos buzzers. Top !

Je suis un fléau des temps moderne, véritable cauchemar pour tous les responsables d'égoûts en France. Vous croyez me faire disparaître en un coup de chasse d'eau, mais je suis tenace et imputrescible... Je suis tellement pratique pour votre p'ti confort, que vous ne pouvez plus vous passer de moi. Je me plie en quatre pour votre ménage, pour démaquiller vos visages ou pour nettoyer les fesses potelées de votre bébé chéri. Je suis douée pour abîmer les pompes de relevage ou les stations d'épuration,

augmentant ainsi la facture pour tous les habitants du coin. J'ai un secret : je dis que je suis biodégradable, mais je ne précise pas qu'il me faut de longues années pour me désintégrer.

Je suis sans pitié pour Marie Ramos, qui habite au 2, rue Berthelot à Pontarlier. Depuis le début d'année, en bouchant les canalisations de son bâtiment avec mes petits filaments, j'arrive à faire remonter l'eau à travers une bouche d'égoût, pile sous ses fenêtres (notre article du 23 avril dernier). Ça me fait bien marrer de vous voir tous en colère contre moi, bande d'idiot, alors que je n'ai jamais demandé à être balancée dans vos W.C. Je suis, je suis, je suis... Une lingette hygiénique !

Willy GRAFF

Éolien dans le Haut-Doubs : deux projets qui font débat



Les images fournies par le groupe Eolfi aident à visualiser la plaine de La Vrîne équipée d'éoliennes. Les machines envisagées approchent les 200 mètres de haut. Image de synthèse DR

Alors que le projet lancé à La Vrîne déchaîne les passions, une seconde implantation se dessine près d'Arçon. Les avis sont divisés. Ambiance.

Cela tourbillonne « sévère » dans la tête des élus. Se laisser porter vers l'éolien ? Faire front, face au vent ? Outre celui des Verrières, qui suit son cours, deux autres projets se dessinent autour de Pontarlier.

L'un était connu et apparaît plus avancé, celui du plateau de La Vrîne. L'autre est plus récent, et cible Arçon et Maison-du-Bois-Liè-

vremont (lire encadré ci-dessous).

Sous la forme d'un tract assassin et anonyme, une tempête s'est récemment levée sur le plateau de La Vrîne, où le groupe Eolfi espère implanter une douzaine d'éoliennes. Déposé dans les boîtes aux lettres des trois communes concernées (Goux-les-Usiers, Bians-les-Usiers et Vuillecin), le document dénonce d'éventuelles nuisances environnementales, notamment au niveau des sols.

Le « timing » de cette attaque n'est pas anodin. Mi-avril, la chef de projet d'Eolfi a demandé aux trois « nouvelles » équipes municipales, élues en 2014, de renouveler – ou non – leur accord pour poursuivre les études

en cours.

Dans les trois communes, les avis sont partagés. Des gens sont « pour », d'autres contre. Mais rare sont ceux qui restent indifférents.

Un nombre de machines à définir

Dominique Jeannier, maire de Vuillecin, a choisi son camp : « Nous y sommes favorables. Ces tracts sont mensongers, ils racontent des choses fausses ! C'est une bonne idée, étudions-la, voyons sa faisabilité. Je préfère dormir au pied d'une éolienne dans un sac de couchage que me trouver à 200 km de la centrale nucléaire de Fessenheim ! »

Les deux autres villages ne sont pas exposés à un tel vent d'optimisme. À Bians-



Accompagné d'un texte critique, ce dessin a été anonymement distribué à Goux-les-Usiers, Bians-les-Usiers et Vuillecin. Photo ER

les-Usiers, on a demandé un temps de réflexion. « Le conseil municipal décidera vers le 20 mai, c'est dur de faire un pronostic, personne n'a pris de position tranchée », détaille le maire André Salomon.

Même topo à Goux-les-Usiers, où élus et habitants semblent très partagés. Les tracts ont remué les esprits. Là encore, le conseil municipal soumettra la question aux votes en mai. Eric Bourgeois, premier édile, ne s'avance pas : « Ce document joue sur la peur des gens. Moi, je me refuse à faire du lobbying "pour" ou "contre", je ne suis ni promoteur ni destructeur de ce projet, qui n'est pas ma priorité dans la gestion communale quotidienne, mais qui

nous engagera quand même sur 30 ans. J'ai une idée et une seule voix. Après, mes élus sont majeurs et vaccinés, à eux de se positionner en leur âme et conscience. »

Le projet d'Eolfi, basé sur une douzaine de machines, est évolutif. En cas de rétractation, il conviendrait de revenir à la baisse le nombre d'éoliennes, voire de jeter l'éponge.

Seule certitude : les pâles ne sont pas prêtes de fleurir sur le plateau de La Vrîne. Même si les élus tombent tous d'accord, que les études confirment la rentabilité du projet, que la préfecture valide le dossier, et que tous les autres feux passent au vert, l'exploitation ne démarrait pas avant 2019.

Willy GRAFF

en ville

Cinéma Olympia

- "Pourquoi j'ai pas mangé mon père" : à 11 h.
- "Les contes de la mer" : à 11 h.
- "Clochette et la créature légendaire" : à 11 h et à 13 h 45.
- "En équilibre" : à 11 h et à 18 h.
- "Cendrillon" : à 11 h et à 14 h.
- "Shaun le mouton" : à 11 h et à 16 h 15.
- "Entre amis" : à 14 h.
- "Un peu beaucoup aveuglement" : à 14 h, à 16 h et à 18 h.
- "Connasse princesse des cœurs" : à 14 h, à 18 h 30 et à 20 h 40.
- "Ouija" : à 14 h et à 20 h 30.
- "Avengers 2 - L'ère d'Ultron" : à 15 h 30 et à 20 h 30 (3D).
- "Pyramide" : à 16 h et à 20 h 30.
- "Nos femmes" : à 16 h et à 20 h 30.
- "Le labyrinthe du silence" : à 18 h (vost).

- "Cake" : à 18 h 15.
- "Fast & Furious 7" : à 18 h 15.
- "Good Kill" : à 21 h.

Loisirs

- Château de Joux : visites guidées à 10 h 30, 11 h 15, 14 h 30, 15 h 15 et 16 h. Tél. 03.81.69.47.95.
- Piscine couverte : de 9 h à 13 h.
- Musée : de 14 h à 18 h.

Buraliste

- Berthoud Michel : 29, rue de la République.

Urgences

- Vétérinaire : 7, rue du Docteur-Grenier, Tél. 03.81.39.18.47.
- Pharmacie : uniquement pour Pontarlier et Doubs, appeler le commissariat au 03.81.38.51.10.
- Dentiste : composer le 3966.
- Infirmiers : Cabinet Saint-Voirin - Camelot - Patoz, 10, rue de Salins, Tél. 03.81.39.15.57.
- Service médical de nuit : de 20 h 30 à 8 h ; en cas d'absence de votre médecin traitant, Tél. 3966.
- Centre hospitalier : Tél. 03.81.38.54.54.

« A PARTIR DU 4 MAI, C'EST UN CONCENTRÉ DE PETITS PRIX ! »



Création : Expert - RCS PONTARLIER 532 488 888 - Photos : photos fournies par les marques.

Jusqu'à épuisement des stocks.
Autorisation municipale 03/2015/03

www.expert.fr

expert



IMAGE
SON
MULTIMEDIA
MENAGER

A côté de Buffalo Grill - LES GRANDS PLANCHANTS
PONTARLIER - 03 81 38 87 40

Questions à

Chloé Sanchez

Chef de projet du groupe Eolfi, elle est en charge du dossier à La Vrîne

« Soutenir une étude, ce n'est pas soutenir un projet »

Où en êtes-vous concernant les études de ce projet ?

On est toujours en train de vérifier la faisabilité du projet. On vient de commencer à étudier les données récoltées au sommet du mât, installé à l'été 2013. A priori, on s'orienterait plutôt sur les machines les plus élevées du marché, qui montent à 180-200 mètres en bout de pâles. Combien coûte une de ces machines ? C'est très variable en fonction du modèle, mais on se situe entre 2 et 4 millions d'euros la machine.

Quelle est la prochaine étape ?

Nous attendons le retour des élus. Ensuite, nous allons conclure nos analyses paysagères et écologiques et prendre en compte les données du mât, afin de définir différents scénarios. Nous retiendrons ceux qui nous paraîtront les meilleurs et nous les proposeront aux élus. Pour une municipalité, soutenir une étude, ce n'est pas soutenir un projet. C'est différent. L'échange sera bien sûr toujours interactif. Nous sommes à leur écoute. Combien de recettes par

an à se partager pour les trois communes ?

Difficile à dire, cela dépend du projet, tout est évolutif. Si on reste à une douzaine d'éoliennes, peut-être 60.000, 70.000 euros. Quelles sont les échéances ? Si tout va bien de ce côté, on espère déposer le dossier à la préfecture début 2016. Il y a ensuite au moins un an d'instruction. Plus deux autres années pour la mise en œuvre de l'enquête publique et la purge des recours. Le parc pourrait être installé courant 2019. Recueilli par W.G.

Les études déjà lancées à Arçon

► Les communes d'Arçon et de Maisons-du-Bois-Lièvrement, voisines, ont été à leur tour « draguées » par un promoteur. Les dimensions du parc éolien envisagé restent encore floues. Quatre, cinq, huit éoliennes ? Tout dépend de la décision de Maisons-du-Bois-Lièvrement. La précédente équipe municipale était contre. Les élus actuels voudront-ils réétudier la question ?

► À Arçon en revanche, le choix est tranché : « On a voté une délibération pour continuer les études. Pareil au niveau de la communauté de communes. On est en train de répertorier les propriétaires privés qui sont sur le tracé de la route qu'il faudrait créer, ça prend un temps fou car beaucoup n'habitent pas ici. Pour le reste, l'implantation des machines se ferait sur des parcelles communales », précise Alain Girardet, le maire du village.

Pédagogie Durant une semaine, des élèves du lycée Xavier-Marmier ont vécu « à l'allemande » chez leurs homologues de Villingen-Schwenningen

Un échange enrichissant

C'est une longue et enrichissante tradition, initiée et entretenue depuis 1971... Vingt-quatre élèves du lycée Xavier-Marmier se sont récemment rendus à Villingen-Schwenningen pour la deuxième partie de l'échange organisé avec l'établissement.

Après avoir reçu leurs correspondants en novem-

bre 2014, c'était au tour de nos élèves pontissaliens. L'occasion pour eux de partager le quotidien d'une famille allemande, mais aussi de découvrir Villingen-Schwenningen et ses environs : visite du musée, excursion à Constance, sortie à Stuttgart, confection des fameux « Brezeln » à la boulangerie... Un régal.



La semaine passée en Allemagne restera gravée dans la mémoire des jeunes Pontissaliens. Photo DR

66976600

Votre NOUVEAU magasin !

le Dressing

HOMMES DU 38 AU 60
FEMMES DU 36 AU 52

OUVERT jeudi 14 mai

-20% sur tout le magasin

PRIX D'OUVERTURE JUSQU'AU 16 MAI INCLUS

City Avenue à PONTARLIER, face à Géant Casino

Salle des fêtes des GRANGES-NARBOZ

Dimanche 10 Mai à 15h00 (Ouverture des portes à 14h00)

LOTO SUPER

Organisé par Amicale des Forestiers

Animé par KIKI.

Dotation en bons d'achat, 3700 € d'une valeur totale de

Carton de fidélité + Numéro de la chance + Date du Jour + Numéro Ouisiti + Cagnette du SUPER KIKI ...

Drôit d'entrée obligatoire, 1 abonnement à 16 € - Renseignements au 06 84 50 73 46

Jougne



« Mémoire d'un lieu »

Plus de 70 acteurs amateurs se mobilisent ce samedi 11 juillet, à l'occasion du spectacle itinérant « Mémoire d'un lieu ». L'occasion de découvrir des pans de l'histoire de la cité à travers quatre petites pièces.

LIRE EN PAGE HAUT-DOUBS

Chantrans



Au rendez-vous de l'art et des passions

Samedi 11 et dimanche 12 juillet aura lieu la 23^e édition de « Arts et passions » avec 82 exposants, concerts, bal et animations diverses tout le week-end.

LIRE EN PAGE PLATEAU

Frasne-Drugeon



La communauté de communes ne perd pas le Nord

Un espace permanent de course d'orientation vient d'être installé sur le site de « La Combe au prince ». Afin de développer le tourisme familial tant en été qu'en hiver.

LIRE EN PAGE HAUT-DOUBS

Montivernage



Une « première » réussie

La fête agricole, organisée par le Comité des fêtes, a attiré les amateurs avec une quinzaine de tracteurs très anciens, des débardeurs et une mini-ferme. Comme la fabrication d'un comté au feu de bois.

LIRE EN PAGE BESANÇON ET SA RÉGION

Gîtes de France : 60 ans déjà

Soixante bougies soufflées mais loin d'être dépassée, l'association de tourisme rural tend à se diversifier et voit ses résultats progresser.

« Le tourisme est richesse paysanne », disait Émile Aubert, fondateur des Gîtes de France. L'association affiche toujours l'objectif de développer l'attractivité des campagnes mais ne saurait être résumée à des gîtes ruraux tenus par d'accueillants sexagénaires aux goûts décoratifs toutefois démodés. « On a de plus en plus de jeunes qui souhaitent investir dans la pierre et veulent avoir ce projet d'échange avec les autres », confie ainsi la présidente de la fédération départementale des Gîtes de France, Hélène Marthey.

Changement de style et même de zone puisque depuis cinq ans, l'association conquiert les zones urbaines, avec son produit « City break », complémentaire des gîtes, maisons d'hôtes et gîtes de groupe déjà proposés.

Mais si l'offre évolue, le contact humain qui a fait son succès demeure. Comme l'explique Renée Jeanneret, propriétaire aux Montboudons de « La retraite sentimentale », nommée en hommage à Colette qui utilisait



■ Depuis cinq ans, Renée Jeanneret propose gîte et chambres d'hôte à Besançon. Photo Ludovic LAUDE

comme grange ce qui est désormais une belle bâtisse aux quatre chambres d'hôtes. Ses clients réguliers « ont besoin de se sentir un peu chez eux, en ont marre de l'hôtel, très impersonnel ». Elle accueille des touristes, de « plus en plus nombreux à Besançon pour voir la citadelle, depuis le classement à l'UNESCO » mais pas seulement. Son emplacement dans la capitale comtoise, à 5-10 minutes du centre-ville, lui permet en effet de diversifier sa clientèle. Des commerciaux,

directeurs parisiens en visite de leur unité locale ou encore des enseignants aiment s'y rendre.

Un label qualité

La question vient naturellement : pourquoi avoir choisi Gîtes de France ? Pour « le gage de confiance, de sécurité. Dans l'imaginaire des gens, ça veut dire que c'est contrôlé », répond dans son grand jardin ombragé l'hôte des lieux. Un argument de vente, pour les hôtes comme les clients finaux, mis en valeur par Hélène

Marthey : « Les labels sont réalisés par la maison : ils garantissent une certaine qualité ». Mais qu'elles aient deux ou trois épis, les chambres et gîtes répondent de toute façon à un cahier des charges précis et exigeant. L'association fédère 398 propriétaires de 456 hébergements dans le département. Mais « on ne labellise pas tout le monde », tient ainsi à préciser la directrice départementale Aurélie Netillard. Le rapport qualité prix assurerait donc un certain succès au groupe, dont le chiffre

L'heure est au bilan

► Pour sa 60^e année d'existence, l'association a commandé une étude sur son poids socio-économique. L'occasion de rappeler quelques vérités que leur caractère publicitaire ne rend pas moins exactes. Pour obtenir le label, il est obligatoire de déclarer son activité. En découlent dans le Doubs 4,235 millions d'euros perçus par les pouvoirs publics, principalement sous forme de TVA. À force d'accumuler travail des propriétaires, femmes de ménage et jardiniers, c'est pas moins de 177 équivalents temps plein que crée directement l'activité de Gîtes de France dans le Doubs. 3,713 millions d'euros ont enfin été investis cette année par les gîtes doubiens pour leur création ou restauration.

► L'association, forte de 255.000 nuitées doubiennes vendues en 2014, n'est donc plus un poids plume du secteur et contribue à la croissance économique de tous les territoires.

d'affaires a augmenté de 5,9 % en 2014.

Au fil des années, Gîtes de France a su se faire une place de choix dans l'imaginaire des Français. Tant et si bien qu'après sa 4^e place en 2013, l'association s'est cette année hissée à la 3^e place des marques associées aux vacances. Et les touristes y ont bien pensé au moment de réserver leur séjour estival puisqu'au 29 juin, les gîtes de France du département affichaient déjà 71,5 % d'occupation.

Étienne LOYAT

Questions à

Agnès Lecossois

Présidente d'Enfants à profils particuliers (EPP)

« Les droits des autistes ne doivent plus être bafoués »

Agnès Lecossois se bat depuis des années pour que son enfant, atteint de troubles du comportement mais doté d'une intelligence supérieure à la moyenne, puisse être scolarisé dans le circuit normal.

Pourquoi avez-vous créé cette association ?

La loi de 2005 stipule que les enfants hyperactifs (TDAH) et ceux qui présentent un handicap (un trouble du spectre autistique, entre autres) ont le droit de suivre une scolarité normale. L'expérience des familles, confrontées à ces types de problèmes, prouve le contraire. Dès qu'un enfant n'arrive pas à fixer son attention en classe, l'enseignant le signale à sa hiérarchie. C'est une obligation pour lui. À partir de ce moment, les institutions de l'Éducation nationale cherchent à intégrer l'enfant dans un Institut médico-éducatif (IME) qui, quelques fois, n'est pas du tout adapté à l'élève en question. Les familles ne sont pas écoutées. Elles manquent d'un médiateur pour faire le relais avec l'Éducation nationale. C'est la raison pour laquelle j'ai créé l'association EPP en 2013.

Qu'est-ce qui vous permet de dire que ces enfants sont placés ailleurs de manière inadaptée ?

Mon expérience, tout d'abord. Je m'oppose à ce que mon fils de 12 ans ½ aille dans une classe spéciale où il n'a pas sa place. La loi de 2005 lui permet, sur le papier du moins, de rester dans une classe normale et d'être secondé par un ou une auxiliaire de vie scolaire (AVS). Dans les faits,

Propos recueillis par P.-H.P. A. Lecossois, 9 rue Ronchoux, Besançon. Tél. 06.72.50.94.08, lecossois.a@free.fr



■ Agnès Lecossois. Photo L.L.

on voit bien que ces derniers font cruellement défaut ou ne sont pas assez formés. Les enfants qui se retrouvent mal orientés à ce moment-là ne s'intégreront jamais. Aucune étude au cas par cas n'est réalisée et les moyens humains ne sont pas au rendez-vous.

Que pensez-vous faire pour changer les choses ?

Je ne veux absolument pas m'opposer aux institutions mais leur proposer un partenariat avec mon association. Les familles connaissent très bien leurs enfants et leur intelligence. Elles peuvent prouver que s'ils sont « casés », comme c'est le cas à l'heure actuelle, ils ressentiront un fort décalage avec d'autres handicapés plus lourds. Ils finiront par s'identifier à eux, se dévaloriser, jusqu'à ressentir un profond malaise qui les conduira vers une dépression, voire des idées de suicide pour certains. Il ne faut pas en arriver là. Les droits des autistes ne doivent plus être bafoués.

Centenaire Mémoire(s) de guerre : un spectacle émouvant et captivant



■ Les enfants, futurs soldats, préparent la revanche.

LA GRANDE PREMIÈRE ce mercredi soir a tenu toutes ses promesses et nul doute qu'elle donnera le ton pour les huit autres séances qui vont s'enchaîner jusqu'au 18 juillet inclus.

Dans le magnifique décor naturel du Grand Bois, véritable théâtre de verdure métamorphosé par les effets lumineux et pyrotechniques, sont reconstituées en cette période de commémoration du centenaire de véritables scènes de la guerre 14-18.

Pour exercer ce devoir de mémoire décliné sur un registre culturel, Thomas Personeni, auteur du projet et metteur en scène, a imaginé un spectacle déambulatoire qui présente une succession

de tableaux relatant l'histoire de trois Poilus, de l'enfance au sacrifice suprême. S'appuyant sur des sources authentiques puisées dans des ouvrages de référence ou des lettres de soldat, Thomas a composé un texte qui nous fait revivre l'enfer vécu par ces trois frères et leurs camarades d'escouade plongés dans la tourmente de cet horrible conflit, avec des témoignages poignants sur la légèreté ou l'incompétence du commandement, la souffrance des soldats au front et l'angoisse des familles à l'arrière.

Dans un silence impressionnant, le public boit les paroles des acteurs, les yeux scotchés sur le cadre illuminé de chacun des six tableaux

répartis tout au long de la boucle du sentier karstique. Au-delà de la remarquable organisation qu'exige un tel spectacle en plein air, avec des interventions bien ciblées des musiciens et techniciens, la présence discrète et efficace des bénévoles chargés de la sécurité, le public a salué toute l'équipe à l'arrivée par de chaleureux applaudissements. Que soient aussi félicités, tous les acteurs, de 7 à 94 ans, débutants ou expérimentés, avec une mention spéciale aux membres de la Cie des Menteurs d'Arlequin.

Prochaines séances à guichets fermés les 9, 10, 11, 15, 16, 17 et 18 juillet. Contact : 03.81.86.78.86 si éventuels désistements.

Environnement Une association se mobilise dans le Haut-Doubs

Vent debout contre les éoliennes

« PROJETS DÉMENTIELS. » L'association « Protection des sommets du Haut-Doubs » se remobilise contre la « prolifération des projets éoliens sur le Haut-Doubs et particulièrement ceux d'Arçon et de La Vrène ».

La PSHD s'était fait connaître en 2001 en mobilisant largement contre un précédent projet au Crêt Monnot. « La justice nous avait donné raison en annulant le permis de construire », se souvient son président, Jacques Bobillier. « Cette fois, nous sommes à nouveau sollicités par l'association qui vient de se créer à La Vrène et les habitants d'Arçon. Nous sommes toujours restés mobilisés avec une centaine d'adhérents qui viennent de toute la région mais aussi Besançon, Paris et d'ailleurs. »

« Paysages défigurés »

Le propos est clair : l'association ne veut pas entendre parler d'éoliennes sur les sommets du Haut-Doubs. « Sur le site d'Arçon, ces pylônes métalliques démentiels défigureraient les paysages emblématiques patrimoniaux du Haut-Doubs dont la vallée du Doubs et le panorama exceptionnel depuis le site du Crêt Monnot sur la chaîne des Alpes. La dénaturation du



■ Dans leur ligne de mire : les projets à Arçon et La Vrène. Photo ER

grand paysage par ces deux projets (avec celui d'Arçon) porterait une atteinte irréversible à l'attractivité de notre région », explique la PSHD dans un communiqué.

« Et puis notoirement, il n'y a pas assez de vent », ajoute Jacques Bobillier. « On installe des engins de 200 m de hauteur pour aller le chercher, mais c'est insuffisant. Il y a eu des études au Mont Crosin, en Suisse, qui confirment que les éoliennes fonctionnent à 12 % de leur puissance nominale. Ce qui est largement insuffisant. Une éolienne doit tourner à 30 km/h pour produire du courant. En dessous, elle ne produit pas. » L'association reprend donc du service en affirmant que les autres sour-

ces d'énergies renouvelables sont plus adaptées à la région.

Elle évoque enfin cette association de médecins allemands réunis en congrès en mai dernier et qui viennent de lancer une alerte concernant l'impact néfaste des éoliennes sur la santé. « C'est quand même bizarre que personne n'en parle », note Jacques Bobillier. « On nous dit qu'il y a des risques avec les basses fréquences et les infrasons qui se propagent à des kilomètres. Il y a aussi une enquête gouvernementale au Danemark qui a suspendu les implantations. »

La PSHD se dit prête à mobiliser à nouveau jusqu'à saisir encore une fois la justice.

Didier FOHR

express

Pollution

La station d'épuration de Belfort a connu un incident de fonctionnement compromettant l'efficacité du traitement de l'eau. Plusieurs jours seront nécessaires pour obtenir le retour à une situation normale.

Le fonctionnement dégradé de l'installation génère une pollution de la rivière La Savoureuse, susceptible d'atteindre l'Allan et le Doubs. Bien que ne présentant pas de risque sanitaire pour l'homme, cette pollution impacte la faune et la flore. À titre préventif, le préfet du Doubs a interdit, par voie d'arrêté préfectoral, les activités de pêche, de baignade ainsi que le prélèvement d'eau à des fins agricoles ou domestiques sur les communes de : Nommay, Vieux-Charmont, Étupes, Sochaux, Dambenois, Brognard, Allenjoie, Fesches-le-Châtel, Exincourt, Montbéliard, Courcelles-lès-Montbéliard, Sainte-Suzanne, Bart, Voujaucourt, Bavans, Berche, Dampierre-sur-le-Doubs, Étouvans, Lougres, Colombier-Fontaine, Longeville-sur-le-Doubs, Saint-Maurice-Colombier, Blussangeaux, Blussans, La Pretière, l'Isle-sur-le-Doubs. La qualité des cours d'eau s'améliorant naturellement en allant vers l'aval, les mesures de prévention ne seront plus nécessaires à partir de l'Isle-sur-le-Doubs.

ARÇON

Projet éolien : « Côté écologie, on est loin du compte »

Le projet éolien annoncé sur la commune d'Arçon ne fait pas l'unanimité. Une habitante, propriétaire sur la zone d'implantation, dénonce ainsi la menace écologique qu'il ferait peser sur un secteur en grande partie boisé.

« Je pense que question écologie, on est loin du compte », dénonce une riveraine, « directement concernée » par le projet éolien à Arçon. La Haut-Doubienne, qui possède une propriété sur la zone d'implantation des moulins à vent, souhaite réagir à l'article « Le projet éolien, c'est pas du vent ! » (notre édition du 3 février).

« Mme Simothe, chef de projet chez Développement Engie Green, ne décrit que le côté positif du chantier. Côté riverains, c'est un tout autre son de cloche qui est donné », déclare-t-elle. « Les propriétaires ne sont pas prêts à signer quoi que ce soit pour voir leur forêt détruite. Le projet se ferait sur une zone en grande partie boisée, avec des plantations de plus de 40 ans. Le chantier impliquerait donc un déboisement total, notamment pour les voies d'accès, et des tonnes de béton dans le



Le projet éolien d'Arçon est notamment contesté par une habitante et propriétaire dans la zone concernée qui redoute son déboisement. Illustration ER

paysage. »

Un mât de mesure des vents a été installé à la fin de l'automne sur la commune de Maisons-du-Bois.

Etudes et enquête publique

Objectif : mesurer les nuisances

sonores que pourraient générer les éoliennes, et leur conséquence sur la faune. Une autre étude est menée sur l'environnemental (monuments historiques et sites Natura 2000). Des réunions publiques sont programmées au cours de l'année. Une enquête publique se-

ra également lancée. L'implantation des éoliennes pourrait être validée fin 2017. Dans ce cas, le financement du projet et la signature des contrats seraient fixés en 2019 et les premiers coups de pelle seraient donnés au printemps 2020.

NECROLOGIE

LES FOURGS

Emmanuel Duquet nous a quittés



Manu aurait fêté ses 49 ans ce jeudi. Il a choisi de partir maintenant.

Né le 9 février 1968 à Montbéliard, il était le benjamin de la fratrie. Avec son CAP et son BEP de régleur-décolleur, volontaire et travailleur, il entre dans la vie active, à Cluses. Après un an de service militaire en Forêt Noire, il revient à Besançon avant de trouver un poste chez Redel, à Sainte-Croix (Suisse).

Il s'installe aux Fourgs, village qu'il apprécie et où il trouve de nombreux amis, présents aujourd'hui pour sa famille. Il épouse Caroll en 1999. Ils construisent leur maison aux Arennes, ils ont trouvé leurs marques ! Avec William et Elodie, ils partagent le ski, les promenades en forêt et Manu initie ses enfants à sa grande passion, la moto. Manu aimait aussi tout simplement les repas entre amis ou en famille. Il aimait faire la fête.

Ses obsèques seront célébrées ce samedi 11 février, à 10 h, en l'église des Fourgs.

LES HÔPITAUX-NEUFS

Le Haut-Doubs hivernal de Denis Bauquier



Des patineurs à Vaux et Chantegrue.

Qui ne connaît les aspects du Haut-Doubs imaginés par Denis Bauquier ?

Avec une façon originale de présenter le monde rural d'antan, l'artiste fait montre d'un sens aigu de l'observation. Ses personnages miniaturisés évoquent les tâches d'une époque révolue, ce qui leur donne des attitudes pittoresques et sympathiques.

Il exposera nombre de ses tableaux du 12 février au 4 mars dans la salle de la mairie des Hôpitaux-Neufs. Son inspiration privilégie les paysages du Haut-Doubs sous la neige dans des peintures reproduites dans des calendriers. Les villages du secteur y tiendront une large place.

> « La Franche-Comté » de Denis Bauquier. Expo ouverte du 12 février au 4 mars de 10 h à 12 h et de 14 h 45 à 18 h.

EN BREF

ARÇON

Pas encore de décret pour la réforme sur les cartes d'identité

Dans notre édition du vendredi 10 février, une erreur s'est glissée dans l'article sur la délivrance de la carte d'identité, qui se ferait non plus à Arçon, mais à Pontarlier. Le décret, mettant en œuvre cette nouveauté, n'a, en effet, pas encore été voté, encore moins appliqué. Les habitants d'Arçon peuvent toujours se rendre à la mairie de leur commune pour une délivrance ou renouvellement de la carte d'identité.

bloc-notes

FRASNE

Vétérinaire de garde
Tél. 03 81 49 81 48.

HOUTAUD

Vétérinaire de garde
> Tél. 03 81 39 29 05.

LEVIER

Vétérinaire secteur Levier
Tél. 03 81 49 58 85.

LES HORAIRES DES OFFICES RELIGIEUX

P paroisse de Frasne : dimanche à 10 h 30 à La Rivière Drugeon.

Levier : samedi à 18 h 30 à Levier.

Montbenoit-Gilley : dimanche à 10 h 30 à Arçon.

Mouthe/Lac/Mont-d'Or : dimanche à 10 h 30 à Métabief et à Remoray-Boujeons.

Pays de Pontarlier : samedi à 18 h 30 en l'église Saint-Pierre de Pontarlier. Dimanche à 9 h 30 à Doubs et à 10 h 30 en l'église Saint-Bénigne, aux Granges-Narboz et Oye-et-Pallet.

Val d'Usiers/Arc-sous-Cicon : dimanche à 10 h 30 à Aubonne.

Église apostolique : dimanche à 9 h 45, 9, rue Alexis-Rousset à Levier et à 10 h, 6, rue Albert Camus à Pontarlier.

LOTO GEANT

SAMEDI 11 FÉVRIER 20h30

> Salle des fêtes de Torpes <
organisé par l'US DOUBS-ET-LOUE

Bons d'achats de 15, 30, 50, 100, 300, 600
et 1.000 €, TV 140 cm et 101 cm, réfrigérateur
américain, PC portable, lave-vaisselle,
console PS 4, tablette, jambon, etc.

Renseignements : 06.14.55.47.42

ARÇON

« Pas sorti d'un chapeau ! »

Face à la contestation de l'installation d'éoliennes à Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvrement, Alain Girardet sort de sa réserve pour défendre le projet.

« Non, le projet éolien sur Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvrement n'est pas sorti d'un chapeau ! » Le maire d'Arçon est contrarié, il n'accepte pas que l'opposition qui s'annonce, menée par Jacques Bobillier et l'association « Protection des Sommets du Haut-Doubs », laisse entendre que le projet soit mené en sous-marin. « La réflexion, notamment sur le développement durable, est menée depuis 2012 par les deux communes. »

« Produire de l'électricité à partir de moyens propres, n'est-ce pas utile dans le contexte énergétique actuel ? »
Alain Girardet, maire d'Arçon

L'édile l'assure, les élus comme lui sont tout aussi attachés au patrimoine naturel que leurs administrés. « En quoi ce projet sera néfaste pour le paysage, l'environnement ? Nous avons tous accepté les lignes électriques dans notre paysage, les châteaux d'eau, les antennes relais de téléphonie mobile, les autoroutes, les remontées mécaniques de ski parce que nous en voyions l'utilité... Produire de l'électricité à partir de moyens propres, n'est-ce pas utile dans le contexte énergétique actuel ? »

Le défrichement « compensé »

Jacques Bobillier estime qu'il faut relativiser l'impact immédiat sur le domaine forestier : « Effectivement, le projet est en partie en forêt, à Arçon. Or, en moyenne une éolienne nécessite 20 à 30 ares sur des surfaces agricoles. En forêt, la surface nécessaire est de 0,5 hectares par éolienne », pour la plate-forme de travail, l'emplacement de l'éolienne et l'aménagement des chemins et élagage. « La société Engie Green (qui pilote le projet) prévoit dans tous les cas de compenser le défrichement par la replantation d'espèces locales. »

Le maire cailleux met aussi en exergue les retombées générées par



Alain Girardet, maire d'Arçon, et Jean-Marie Salvi (à d.), référent pour le projet éolien de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement devant le mât de mesure.

le parc éolien qui pourront être réinvesties dans l'économie locale, « dans un contexte de dotation d'Etat qui s'amenuise ».

Quant à la communication publique, elle ne saurait tarder selon lui : « Les résultats des différentes étu-

des seront présentés à la population. Ce projet, depuis le départ, fait l'objet d'une large concertation. D'autres réunions publiques vont être programmées où chacun pourra s'exprimer. » Y compris les contestataires.

MOUTHE

Une bonne fondue... c'est géant



Martine Letoublon.

Ah ! Une bonne fondue, c'est bien plus qu'un plat ! C'est inmanquablement une bonne dose de détente et une source d'échanges dans la bonne humeur. C'était la motivation de l'association Mouth'anim pour créer cette manifestation il y a une dizaine d'années, comme l'explique Martine Letoublon, la présidente : « Au départ, l'idée était aussi de proposer aux touristes de passer un bon moment avec nous, dans une salle avec de grandes tablées décorées ambiance montagne. » Le gros chaudron dans lequel le régal prend forme, placé au milieu de tous, avec Jean-Louis à la manœuvre (J'LM La Fondue), participe aussi à l'ambiance chaleureuse. Même si, calendrier scolaire oblige, cette fondue géante ne tombe plus forcément pendant les vacances, chaque édition fait recette. Environ 200 convives, 40 kg de fromage, la grande estrade pour le DJ, une douzaine de bénévoles mobilisés tout le week-end pour préparer puis ranger la salle : « Avec le réveillon de la St Sylvestre c'est l'une de nos plus importantes manifestations de l'année. » Une fois encore, on viendra de tous les villages alentours pour participer à cette soirée festive qui marquera peut-être la sortie de l'hiver. Il n'en reste pas moins qu'avoiron du succès n'interdit pas de se renouveler : « Une formule nouvelle est à l'étude pour les prochaines années. On y réfléchit. » Mais chut... rien n'est encore décidé.

> Samedi 18 à partir de 19 h, fondue géante, salle polyvalente Mouthe. Réservations : 06 77 19 56 59.

EN BREF

SAINT-GORGON-MAIN
La déchetterie fermée du 27 mars au 24 avril

Pour cause de travaux, la déchetterie Saint-Gorgon-Main sera fermée exceptionnellement du lundi 27 mars au 24 avril. La déchetterie de Levier sera ouverte aux créneaux habituels d'ouvertures de Saint Gorgon, à savoir le mardi matin de 9 h à 12 h, le jeudi de 13 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h.

FRASNE

Le contrat de ruralité signé

Quatrième du nom pour le département, le contrat de ruralité a été signé jeudi matin par les différents partenaires avec en tête l'État, représenté par le préfet. Une enveloppe globale de 1,7 million d'euros a été allouée, dans le but de financer les projets portés par les Communautés de communes. Les projets dont il s'agit ont d'abord été initiés en amont : aménagements touristiques, équipements scolaires ou culturels. Les aides financières ne tombent pas des nues sans qu'aucune initiative n'ait été prise. Il s'agit en l'occurrence d'un encouragement à des projets structurants en cours. Et sur la Communauté de communes de Frasne et val du Dugeon (CFD), ils ne manquent pas. Avec l'installation récente de la fibre optique, entre autres aménagements, il s'agit de soutenir l'attractivité du territoire dans tous les domaines. « Il s'agit d'un financement généraliste, pour un contrat souple, qui accompagne une certaine intelligence des territoires », déclare Monsieur Bartold, préfet du Doubs, car, assène-t-il, « il ne faut pas de concurrence entre les



Raphaël Bartolt, préfet du Doubs, signe le contrat de ruralité avec à la clé 1,7 million d'euros.

EPCI ». Portée par la CFD, la maison médicale est pour le moment en gestation, mais soutenue bien entendu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), signataire également du contrat de ruralité. Autre signataire, l'Éducation Nationale en la

personne de l'inspecteur d'académie ; Jean-Marie Renault, se dit très attaché au développement des territoires, avec « une qualité de l'offre éducative qui doit être essentielle, car nous tenons à la réussite de tous les enfants ». La Région qui ne

s'engage pas dans les projets intercommunaux était représentée, et pourtant signataire du contrat ; son représentant Arnaud Marthey l'affirme : « C'est une déclaration d'amour que nous faisons à la ruralité. » Voilà qui est joliment dit...

PONTARLIER ► et sa région

Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont Définition des contours du projet Huit éoliennes si les vents sont favorables

La mairie d'Arçon a accueilli récemment le premier comité de pilotage qui définit les contours d'un projet éolien, qui serait situé sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont, lequel avait été initié par l'ancienne municipalité.

Cette instance de travail regroupe les élus des communes concernées et celles des communes limitrophes du périmètre d'étude afin de valider les étapes, suivantes : le planning, les actions de communication et de concertation à mettre en œuvre autour du projet. Ce comité travaillera également en particulier sur les questions de financement participatif (citoyens, collectivités...).

En attente du positionnement de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Christelle Simothe et Céline Carment de la société Futures Energies, filiale d'En-gie (ex-GDF Suez) ont présenté le résultat des études de faisabilité (accès, acoustique, paysage, raccordement...) et les étapes de réservations foncières nécessaires à l'élaboration d'un parc éolien.

La commune d'Arçon a délibéré favorablement à l'étude d'un projet éolien fin

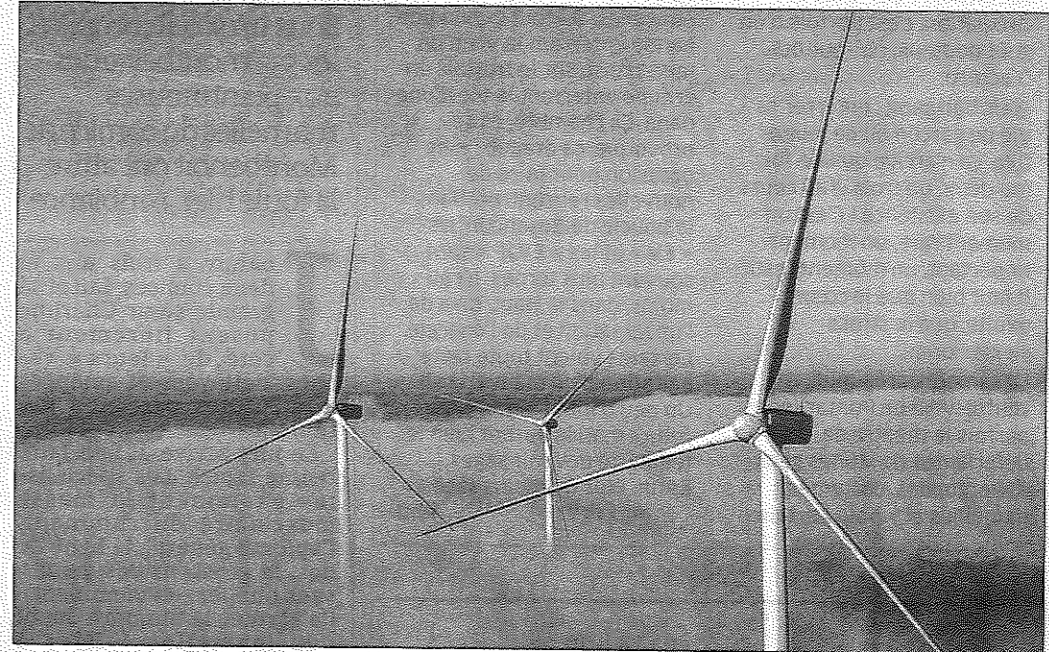
d'année dernière et est en attente du positionnement de Maisons-du-Bois-Lièvreumont.

Ces deux communes pourraient accueillir un projet de huit éoliennes théoriquement d'une hauteur totale de 150 m. La prochaine étape consistera à associer les propriétaires fonciers des terrains de la zone d'étude.

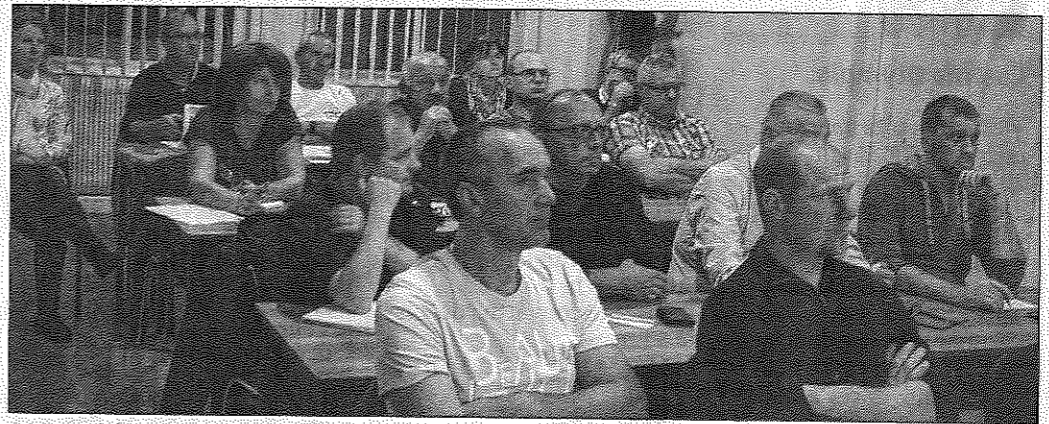
La population sera associée au débat

La population sera associée au débat lors d'une réunion publique. L'implantation d'un mât de mesure pourrait être envisagée dès le premier trimestre, pour vérifier les niveaux de vent réels si les propriétaires des terrains donnent leur accord pour envisager l'étude d'un parc éolien.

Les élus qui le souhaitent pourront visiter le centre de conduite de Futures énergies, basé à Châlons-en-Champagne supervisant la maintenance, l'exploitation des parcs éoliens et des parcs photovoltaïques en France et en Europe. La visite d'un parc éolien, exploité par Futures énergies, à proximité, sera aussi au programme afin de mieux appréhender la technologie d'une éolienne.



■ Hauteur totale de cet équipement en projet : 150 m.



■ Le comité de pilotage a présenté les contours du parc aux élus.

602085400

MATCH DE RUGBY

PONTARLIER

reçoit **Rillieux la Pape**

Dimanche 27 Sept. à 15h00
au stade Paul Robbe
Lever de rideau 13h30

RUGBY
C.A. PONTARLIER

Venez nombreux les encourager

Aujourd'hui dimanche

■ Pontarlier

- Trail des sangliers organisé par l'association Doubs sud athlétisme Pontarlier. Parcours : trois trails de 12, 17 et 34 km, une épreuve de marche nordique de 12 km, des courses pour les plus jeunes. Montagne du Larmont, à 9h.

Tél. 06.75.07.22.44. 32 €.

■ Bonnevaux

- Brocante et vide-greniers organisés par l'ADEHJ avec également vente de courges. Petite restauration sur place. place de la Mairie, rue de l'Église de 6 h à 17 h. Tél. 07.80.52.54.52. Gratuit.

Religion

Messes dans la paroisse du Pays de Pontarlier

Aujourd'hui dimanche 27 septembre : 9h à l'hôpital ; 10h30 à Saint-Bénigne (messe d'envoi) ; 10h, Eglise protestante apostolique, 6 rue Albert-Camus.

PONTARLIER

Billet

Pneus neige et minijupes

C'est non. Rien à faire. Teuteuteu... On ne va pas nous la faire, celle-là. Naaaaan mais ! Ferait beau voir qu'on nous la joue façon « plaine ». On n'enlèvera pas nos pneus neige. Et attention, le montagnard est fier et susceptible. Faut pas trop le chercher sur les sujets liés à la météo. Les pneus neige, il les garde, le montagnard. Jusqu'à quand ? Alors voyons. Les Saint de glace, la neige du coucou, le petit

coup de froid de la fin mai, les blancs paysages de juin... Le montagnard sait bien qu'il est possible qu'il sorte de la salle des fêtes après une belle soirée de printemps en découvrant 40 cm de neige dehors au petit matin. D'aucuns se sont fait prendre à ce petit jeu-là. Alors non. Rien à faire. Même si les premières minijupes sont de sortie, on laissera nos pneus neige au moins jusqu'à la mi-mai. Au bas mot. Et encore, faut voir.

D.F.

Éole n'a pas que des amis



■ Une centaine de personnes, aux avis partagés, avaient fait le déplacement à Maisons-du-Bois-Lièvreumont. Photo ER

Un parc éolien est envisagé à Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont. La première réunion publique, jeudi dernier, a été très agitée.

LE PREMIER CONTACT FUT « ANIMÉ », c'est le moins que l'on puisse écrire. Venus présenter les esquisses du projet éolien envisagé sur les communes d'Arçon et Maisons-

du-Bois-Lièvreumont, les deux salariés de Engie (ex-GDF-Suez) ont eu du fil à retordre.

Face à elles, jeudi dernier, une centaine de personnes avaient fait le déplacement. Les farouches opposants à l'éolien, qui ne sont d'ailleurs pas forcément des habitants des deux villages, n'ont pas hésité à donner de la voix, tel Jacques Bobillier, président de l'association de protection des sommets du Haut-Doubs. Ses camarades de l'association de défense de l'environnement du Val d'Usiers (Adevu), créée contre le projet voisin de Goux,

Le projet de la Vrîne au ralenti

► Ce second projet, bien distinct, a démarré bien avant celui d'Arçon-Maisons-du-Bois. La société Eolfi, en effet, envisage la construction d'éoliennes sur le plateau de la Vrîne depuis 2010. Un mât de mesure haut de 74 mètres avait été érigé à Goux-les-Usiers, l'une des trois communes concernées avec Bians-les-Usiers et Vuillecin. **L'insolite édifice a été retiré il y a quelques semaines.** Et maintenant ? Et maintenant, pas grand-chose ! Élus locaux et habitants, plutôt partagés sur l'intérêt de ce parc éolien, ne savent plus sur quel pied danser. Le projet tourne au ralenti. « C'est vrai qu'il a été mis en "stand-by" », reconnaît Chloé Sanchez pour Eolfi. « **nous sommes en cours de réflexion sur la suite à lui donner**, même s'il n'est pas du tout abandonné. Nous sommes toujours en cours d'études, ce dossier n'est pas prêt d'être déposé en préfecture. » Après deux ans et demi de mesures, le mât a parlé. Mais... « Ces données sont confidentielles. Ce qu'on peut dire, c'est qu'elles confirment qu'on devra s'orienter vers des machines de grande hauteur, de 180 à 200 mètres », souffle Chloé Sanchez.



■ Le projet envisage la construction de huit éoliennes. Un chiffre qui peut évoluer. Photo d'illustration DR

Bians et Vuillecin (*lire ci-dessous*), l'ont imité gaie-

Implantation d'un mât en automne prochain

Une méfiance partagée par le maire de Maisons-du-Bois-Lièvreumont elle-même, Colette Jacquet, qui outre l'aspect paysager, pointe du doigt « la rentabilité discutable de cette énergie intermittente ».

Beaucoup de critiques, de craintes, d'incompréhension, de suspicion : rien de surprenant pour Christelle Simothe, de Engie, qui a tenté de rassurer son auditoire, et de « vendre » son produit.

Le projet, explique-t-elle, n'en est qu'à ses balbutiements : « Nous allons lancer en mai les études d'impacts acoustiques, environnementaux et paysagers et débiter le long travail des ac-

cords fonciers (Ndlr : potentiellement, 130 propriétaires seront consultés, un nombre très élevé qui s'explique par la très petite taille moyenne des parcelles du secteur). À l'automne prochain, il y aura aussi la pose d'un mât d'une petite centaine de mètres de haut pour effectuer durant plusieurs mois des mesures sur la puissance et l'orientation du vent ».

Les conseils municipaux d'Arçon et de Maisons-du-Bois (malgré la réticence personnelle du maire) ont voté des délibérations en faveur de la pose du mât. « L'histoire ne fait que commencer : si ça tourne, rien ne sera construit avant 2020 », précise Alain Girardet, le maire d'Arçon, qui, lui, est plutôt favorable au mouvement.

« On ne va pas s'arrêter à

une seule réunion. Il y en aura d'autres. On ouvre le capital aux collectivités et aux habitants. C'est un investissement participatif, avec, ensuite, des rémunérations en fonction de la rentabilité », insiste pour sa part Christelle Simothe, qui souligne également, « la portée écologique » de l'éolien. Sur ce point, jeudi dernier, ses opposants idéologiques ne partageaient pas du tout le même avis... Certains ont promis de tout faire pour ralentir, voire anéantir le projet.

De son côté, Engie espère l'implantation de huit éoliennes, même si ce chiffre, évolutif, dépendra des résultats des études et de l'avancée administrative du dossier.

Willy GRAFF
et notre correspondant local
Gabriel Bole-Richard

en ville

Cinéma Olympia

- « Adopte un veuf », à 16 h 15, à 18 h 30 et à 20 h 30.
- « Batman v Superman », à 20 h 30.
- « Five », à 16 h.
- « Grimsby - agent trop spécial », à 18 h 45.
- « Kung Fu Panda 3 », à 14 h et à 18 h 15.
- « Le chasseur et la reine des glaces », à 16 h 15 et à 20 h 40.
- « Le fantôme de Canterville », à 14 h.
- « Le livre de la jungle », à 14 h, à 16 h 15, à 18 h 30 et à 20 h 45 (3D).
- « Les malheurs de Sophie », à 14h et à 18h10.
- « Les visiteurs 3 », à 14h

et à 20h45.
- « Médecin de campagne », à 20 h 30.
- « Ratchet et Clank » à 16h05.

Loisirs

- Hall de la mairie : expositions « Sylvester Stallone » et « Parcours de Harkis et de leurs familles », de 10 h à 18 h.
- Médiathèque : de 9 h 30 à 12 h.
- Piscine : de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Musée : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Château-de-Joux : Infos au : 03.81.69.47.95

Urgences

- Centre hospitalier : Tél. 03.81.38.54.54.
- Service médical de nuit : de 20 h 30 à 8 h ; en cas d'absence de votre médecin traitant, tél. 3966.

Club du Haut-Doubs
Accordeon
SOUPER DANSANT
Menu : brochette de saucisse de Morteau, cœur coulant au Comté, Blanquette de dinde, riz pilaf, tomate aux petits légumes, jambon fumé gourmet, Fromage, Miroir framboise et son coulis, Café.
ORCHESTRE CAROLE MARTINEZ
DÈS 20H30
SAMEDI
23 AVRIL
ESPACE POURNY - PONTARLIER
RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS 06 79 95 25 00 OU 03 81 46 71 14

E. Leclerc
HOUTAUD-PONTARLIER

AUJOURD'HUI

Ticket E. Leclerc

20%

avec la carte

LA CARTE

PARFUM

Sur le rayon

PARFUMERIE

E. Leclerc défend votre pouvoir d'achat

Collège Grenier Un raid VTT de 100 kilomètres pour la bonne cause en juillet

Raid solidaire : la belle histoire



■ Lorelei, Othilie, Tom, leur prof Hervé Decreuse et Karine Pontarlier, au titre des parents d'élèves.

Photo DF

EN 2014, HERVÉ DECREUSE, PROF DE SPORT au collège Grenier, propose à ses élèves d'organiser un raid VTT entre Lamoura et Pontarlier au profit d'une association caritative. Un vrai succès, une expérience inoubliable pour les élèves et un beau chèque pour l'association en question...

Et puis Tom, devenu lycéen, est venu saluer son ancien prof de collège, lui faisant part de ses souvenirs émus d'avoir vécu cette belle aventure, le lien particulier créé entre les élèves, le sentiment de se sentir utile en participant à une cause noble. Et il a proposé de renouveler l'expérience. Il est même revenu avec 16 autres anciens collégiens hypermotivés pour renouveler

l'expérience.

Seulement voilà. Devenus lycéens, ce n'était plus possible d'organiser l'épreuve dans le cadre du collège.

« Alors nous avons décidé de créer une association », explique le professeur. « Elle s'appelle Générations Grenier solidaire. Avec un "s" à générations puisqu'on en a au moins deux ».

Croissants et vide... Grenier

L'idée est de pérenniser l'épreuve en associant des collégiens de Grenier et des anciens collégiens. Ils sont actuellement 17 lycéens et 8 collégiens inscrits pour cette épreuve, qui aura lieu du 6 au 9 juillet. Des parents d'élève sont associés, avec des professeurs et des per-

sonnels du collège comme l'infirmière.

Mais en attendant il faut bien financer. Aussi, l'association Générations Grenier Solidaire s'est lancée dans plusieurs projets, comme la vente de petits pains dans les villages du secteur plusieurs dimanches de ce printemps. C'est Lorelei qui se réveille le dimanche à 6 h pour aller chercher les croissants. Il y en avait 600 à la dernière livraison.

D'autre part, il est fortement conseillé aux familles et proches des participants de parrainer les kilomètres qu'effectueront les participants. Une sorte d'action symbolique, puisque le kilomètre est vendu un euro seulement.

Enfin, l'association va col-

lecter des objets pour participer aux deux vide-greniers (sans jeu de mot...) du 15 mai à Houtaud et du 16 à Bannans. Et une élève accordéoniste a même prévu un concert avec son groupe.

Cette fois, l'association bénéficiaire sera « Nathan, graine de soleil », qui est basée à Prémaman. Son but est de proposer des activités et un séjour aux enfants malades et à leur famille. Depuis 2004, l'association prend en charge les frais d'hébergement et d'activité pour des enfants atteints de graves maladies et hospitalisés à l'année. Cette cause-là mobilise d'autant plus les futurs participants au raid solidaire.

Didier FOHR
Pour tout renseignement :
herve.decreuse@orange.fr

Politique Organisation du conseil régional EELV et son député défendent Besançon

Besançon. Europe Écologie Les Verts « s'associe au maire de Besançon dans sa demande à la présidente de Région de reconsidérer sa position » relative à l'affectation géographique de ses directions de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'environnement.

Cécile Prudhomme, qui fut la tête de liste EELV pour l'élection en 2015, dénonce avec Claude Mercier le manque de « cohérence » que traduit le choix de Dijon. « Alors qu'ensemble les élus bisontins, les députés Eric Alauzet et Barbara Romagnan, le maire et président du Grand Besançon, Jean-Louis Fousseret, et la présidente du conseil régional, Marie-Guite Dufay, avaient obtenu une répartition équitable des directions de l'État entre les territoires, contre toute attente, Marie-Guite Dufay, soutenue par les con-

seillers régionaux bisontins, propose une répartition en inadéquation avec celle de l'État », écrivent-ils dans un communiqué.

Eric Alauzet, député EELV du Doubs, rappelle dans un texte séparé que, le 30 mai dernier, il avait « salué » la majorité régionale et sa chef de file pour leur choix de proposer d'installer à Besançon le siège de la Région Bourgogne Franche-Comté. « Sans méconnaître l'exercice difficile auquel est confrontée la présidente de Région », le parlementaire « s'inquiète de la remise en cause de la juste et logique répartition des directions des services de la Région » et regrette leur « non-concordance » avec celles de l'État, ce qui va à l'encontre de la logique de bloc de compétence » qu'il avait lui-même « souhaité et défendu auprès des ministres et du Président de la République ».

Mémoire Serge Klarsfeld et des historiens en conseil scientifique ce mercredi Besançon : rénovation du musée de la Résistance

Besançon. Ce sont des historiens et personnalités de renom qui vont prendre part aujourd'hui, au premier conseil scientifique du projet de rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Parmi la trentaine de membres de ce conseil, Annette Wiewiorka, historienne de la Shoah, Serge Klarsfeld, inlassable militant de la mémoire, et qui traqua, avec son épouse Beate, les nazis qui s'étaient refait une seconde vie, Laurent Douzou, historien de la Résistance, Pierre Laborie, historien du régime de Vichy, Jean-François Chanet, historien de l'école républicaine et recteur de l'académie Bourgogne Franche-Comté.

Créé en 1971

Parmi les autres membres, Marie-Hélène Joly, conservatrice générale du patrimoine, et Serge Barcellini, président du Souvenir Français.

En fait, les membres de ce conseil vont travailler à un projet d'intégrale rénovation de ce musée, créé en 1971, par Denise Lorach, ex-déportée de Bergen-Belsen, et situé dans l'enceinte de la Citadelle de Besançon qui fut, durant les années noires, le lieu d'exécution d'une centaine de résistants.

Dans sa forme actuelle, le musée traite de la montée du nazisme, de la guerre, de Vichy, de la déportation, de la Résistance et de la Libération. Ses vingt salles forment un ensemble daté et qui a vieilli. « Le musée doit aujourd'hui prendre en compte l'évolution des recherches historiques, la transformation des publics et des missions du musée afin de poursuivre le travail d'histoire et de mémoire engagé », indique la direction de la Citadelle. Le projet est appelé à renouveler la scénographie et les parcours muséographiques.

Yves ANDRIKIAN

Résultats d'examen

Brevet de technicien supérieur

ASSISTANT DE GESTION DE PME-PMI À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN

BELFORT

Bouaziz Alyssa.
Deliere Eloise.
Girard Marion.
Habrant Chloé.
Maguet Julie, Martin Laetitia.
Simonin Eloïde.

BESANÇON

Barthod Adeline, Bedjou Maella, Bernard Angeline, Berrard Mathilde, Biccio Clara, Callanquin Thomas, Carminat Ambre, Cartier Nelly, Chapelle Elodie, Chauvin Tristan, Cisar Coline, Clemence Emilie, Clerc Charline, Costa Angélique.
Demonet Justine, Dilmi Maella, Dirand Anne-Laure, Drezet Aurélie, Duran Gamze, Duriaux Mélanie.
Erdik Fatima.
Fagot Morgane, Faivre Laura.
Gerardot Pauline, Gnemmi Mélanie, Goux Pauline, Grandjacquet Laurane, Guentleur Marvin.
Henri Vanessa.
Lanier Noémie, Lelaurin Maxime, Lhomme Amélie, Llado Coralie.
Maire Manon, May Sophieane, Mougou Louise.
Paris Maxime, Pauthier Marine.
Quenuille Laura.
Rameaux-Bulle Geoffrey, Reuille Julie, Rommelaere Alicia, Rosain Laura.
Segaud Camille, Sergeant Floriane.
Touel Ouaid.
Vermot-Desroches Aurélie.

DOLE

Boutayeb Nadia.
Marchal Kathleen.
Romanet Céline.
Tissot Claire.

Vionnet Emma.
Ziegler Alison.

LURE

Akir Elodie, Andre Laura.
Chellah Adil.
Degand Céline.
Geyik Hanife, Guyot Amélie.
Hajaj Lobna.
Lagarde Anaïs, Lambert Elodie.
Moretto Justine, Morin Charlene.
Saguin Sophie, Schiessel Anne, Staine Maéva.

MONTBÉLIARD

Boulala Rachel, Bourezq Sonia.
Célik Melahat, Clerc Léa.
Diallo Diye, Drovyn Gaëlle.
El Hiri Aicha.
Linder Lauriane.
Mahmoudi Badre-Eddine, Misere Viny, Morel Sindy.
Poupon Ludvine, Prin-Clary Marine.
Robbe Dady Laurine.
Salhi Kahina.
Vallet Ophélie.

PONTARLIER

Masson Lucie.

SAINT-CLAUDE

Archer Bastien.
Bouclans Christelle.
David Camille, Di Ciocco Lisa.
Gigouley Célia, Giso Laetitia.
Iljazi Sadie.
Lecoeur Célia.

CANDIDATS ISOLÉS

Brethey Ophélie.
Escobar Marie.
Gourdeau Maud.
Hasenfratz Anaïs.
Ikiz Esiye.
Mathieu Ludvine, Mujkanovic Amela.
Pizzagalli Charline.
Terrier Laure.
Vignon-Foulon Cathy.

Energie La Franche-Comté devrait bientôt multiplier par huit ses capacités de production avec une centaine de mâts

L'éolien monte en méga puissance



■ À l'horizon 2020, l'objectif est de porter l'éolien à 10 % de la production d'électricité.

Photo Lionel VADAM

Besançon. Le Grenelle de l'environnement fixe à 10 % la part de l'énergie du vent à atteindre en 2020 dans la production nationale d'électricité. À l'échelle de la région, la présidente Marie-Guite Dufay porte la transition énergétique au rang de priorité numéro un de son mandat. La volonté politique est affirmée et des schémas régionaux éoliens avaient précisé, en 2012, les objectifs en puissance à déployer à l'échéance 2020 : 600 MW (mégawatt) en Franche-Comté, soit l'équivalent de la consommation électrique de 680 000 personnes, et plus du double en Bourgogne, 1 500 MW.

Actuellement, avec un seul parc en mouvement (20 mâts) depuis 2007 sur la cré-

te du Lomont (Doubs) pour une puissance de 44 MW, la Franche-Comté est loin du compte. Et passerait presque pour une mauvaise élève au regard de sa voisine dotée de 15 sites en activité pour une production huit fois supérieure.

Le vent en poupe

Le panorama devrait cependant vite évoluer sous la poussée de huit parcs autorisés en Haute-Saône, dans le Jura et le Doubs. Dont celui majestueusement nommé « Les Dames du Doubs » (Vaite et Bussière, Rougemont et Baume-les-Dames), annonçant 43 éoliennes qui entreront progressivement en service en fin d'année sur la chaîne du Lomont. Cinq autres projets, en Haute-

Saône et dans le Jura, sont en cours d'instruction administrative. Et une douzaine (Cœur aire urbaine, Maisons-du-Bois-Lièvre-mont...) sont dans les cartons sans avoir d'existence administrative.

Depuis 2011, les éoliennes sont soumises au régime des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Une procédure d'autorisation unique contribue depuis peu à simplifier les démarches et contenir les délais administratifs sur un an. Mais il faut bien compter cinq à sept ans, en moyenne, entre la gestation d'un projet et son aboutissement.

Bientôt 104 mâts

Au vu des seuls parcs ac-

tuellement autorisés, on peut estimer que la Franche-Comté développera à court terme une puissance totale de 324 MW, huit fois plus qu'aujourd'hui, produite par 104 mâts. Si les éoliennes sont ainsi appelées à pousser comme des champignons, il semble malgré tout peu vraisemblable que la région puisse croiser le cap fixé des 600 MW dans les quatre ans.

« La ligne directrice relève de choix politiques. Fixer des objectifs, cela ne signifie pas qu'il faut les atteindre à tout prix et faire n'importe quoi » tempère Julien Jacquet-Francillon, chargé de mission autorisation unique, éolien et bruit en Bourgogne Franche-Comté (DREAL).

« Ce sont en fait des sociétés

privées qui développent les projets et investissent, nous dépendons de leur bon vouloir. Mais ce sont toujours les préfets qui vont autoriser ou pas, même si une présidente ou un président de Région veut accélérer le mouvement ».

Comme les autoroutes ou les lignes TGV en d'autres temps, les « champs » éoliens ont aussi leurs associations d'opposants qui veillent en sentinelles : « Elles ont un rôle à jouer » ajoute Julien Jacquet-Francillon. « On arrive ainsi à un équilibre, de sorte que les projets qui aboutissent sont les mieux construits et ceux qui prennent le mieux en compte les enjeux environnementaux ».

Jean-Pierre MULOT

Un potentiel de 14 parcs en Franche-Comté

SELON LES DOSSIERS autorisés ou en phase d'instruction auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à la date du 1^{er} mars 2016, voici la projection potentielle des parcs éoliens en Franche-Comté sur le court terme. Cet inventaire ne prend pas en compte d'autres projets connus, au nombre d'une douzaine, dont la procédure d'autorisation administrative n'est pas officiellement déposée.

Un seul parc en fonctionnement (20 mâts)

Le Lomont (Doubs), 20 mâts pour 44 MW. Communes de Valonne, Dambelin, Neuchatel, Urtière, Feule, Solemont et Vyt-lès-Belvoir. Initialement développé et construit par Eole Res.

Huit autorisés (84 mâts)

Dans le Doubs :
- Vaite et Bussière : 14 mâts (45,5 MW) sur les communes de La Tour-de-Sçay, Rougemont, Cendrey et Villers-Grelot. Développé par Opale Energies et Velocita Energy (ainsi que les deux suivants).
- Rougemont-Baume : 29 mâts (101,5 MW) sur Verne, Trouvans, Vergranne, Rillans, Autechaux, Fontelle-Montby, Viethorey et Me-sandans.
- Col de Ferrière : 11 mâts (33 MW) sur Crosey-le-Grand, Rahon et Vellerot-

lès-Belvoir.

En Haute-Saône :

- Les Ecoulottes : 7 mâts (16,8 MW) sur Vars et Auvet-et-la-Chapelle. Développé par Valeco.

- Pays Jusséen : 8 mâts (26,4 MW) sur Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel. Développé par GWP.

- Sud Vesoul : 10 mâts (20 MW) sur Rosey, Mont-le-Vernois, Andelarre et Baignes. Développé par Eole Res.

- La Roche 4 Rivières : 9 mâts (18 MW) sur Fouvent-Saint-Andoche, Bourguignon-lès-Morey et la Roche-Morey. Développé par Eole Res.

Dans le Jura :

- Comte de Grimont : 6 mâts pour 18 MW sur Chamoles. Développé par la société d'exploitation Sabine.

Cinq en cours d'instruction (38 mâts)

En Haute-Saône :

- Les Hauts de la Rigotte : 18 mâts (25,6 MW) sur Charmes-Saint-Valbert, La Rochelle et Molay.

- Les Trois Provinces : 9 mâts (29,7 MW) sur Champlitte.

- Percey-le-Grand : 10 mâts (30 MW) sur Percey-le-Grand.

Dans le Jura :

- Les Renouillères : 10 mâts (20 MW) sur Champagne, Dammartin-Marpain et Mutigny.

- Jura nord : 11 mâts (27,5 MW) sur Sermange, Gendrey et Saligney.



Parc éolien des deux vallées

Un projet latent depuis 2009 toujours en suspens

L'association « Le Vent tourne » s'oppose à ce parc prévu à moins de 10 km de la Saline royale d'Arc-et-Senans, classée à l'Unesco

Le vent semble tourner dans le bon sens pour l'association d'opposants au parc éolien des deux vallées, mobilisée contre l'implantation de huit mâts de 150 m de haut sur les communes de Quingey, Lombard et Byans-sur-Doubs. Ce projet, latent depuis 2009, a été ramené à six machines pour des raisons de proximité paysagère (7,4 km) avec la Saline royale d'Arc-et-Senans, perspective qui aurait menacé de rayer l'inscription du monument au Patrimoine mondial de l'humanité. Mais le veto serait finalement venu de l'armée de l'air. Au motif, confirmé selon l'association par les services

de l'État, que le parc éolien croise un couloir aérien de très basse altitude (70 m), en aplomb de Quingey et Lombard, emprunté pour l'entraînement des pilotes. « On reste en veille » commente Jean-Luc Bertron, coordinateur du mouvement. « On n'est pas contre l'éolien de façon systématique mais on n'en veut pas n'importe où et n'importe comment. Notre seul et unique objectif est de préserver la santé et l'environnement des riverains. » Au vu de la cinquantaine de projets officiellement déposés en Bourgogne Franche-Comté, la vigilance

reste plus que jamais le mot d'ordre au sein d'associations qui ont appris à se structurer et fonctionner en réseau. La présidente de Région a donc lancé l'idée de mettre en place « une mission de médiation » qui puisse se situer à la croisée de la contestation organisée et du manque de concertation. Un rôle de « médiateur neutre » entre l'éolien et le citoyen, qui pourrait être dévolu... à la Région, « chef de file de la transition énergétique ». Pas sûr, cependant, que tous les interlocuteurs partagent la même approche de la neutralité.

I.-P.M.

4 à 5 millions par machine



► Ce n'est pas au prétexte que la Franche-Comté est peu ventée que l'éolien n'est pas rentable. Sa pertinence économique est d'ailleurs évaluée dans le cadre de la procédure d'autorisation : « On regarde le business plan et on vérifie si l'exploitant dispose des capacités financières. Globalement, un parc est rentable à partir de quatre mâts » précise Julien Jacquet-Francillon, chargé de mission autorisation unique, éolien et bruit en Bourgogne Franche-Comté (DREAL). Pour la plupart, les opérateurs sont des sociétés adossées à de grands groupes internationaux drainant des investissements : Res (ex Eole-Res), Valeco, Velocita Energy et Opale Energies naturelles, General Electric, WPD, La Compagnie du vent (filiale Engie)...

Le coût moyen est de 4 à 5 millions par machine pour un retour sur investissement à 15 ans et un bénéfice d'exploitation au bout de dix ans. La durée de vie d'un mât est estimée à 20 ans, période au-delà de laquelle son remplacement peut être ordonné au gré des inspections.

Bientôt 500 mâts en Bourgogne

La Bourgogne compte 15 parcs en activité : 8 en Côte-d'Or, 6 dans l'Yonne et 1 dans la Nièvre. Soit 172 mâts pour une puissance installée de 344 MW, pratiquement huit fois supérieure à la Franche-Comté. 21 autres parcs sont autorisés sans être en fonctionnement : 11 dans l'Yonne, 8 en Côte-d'Or et 2 dans la Nièvre. Soit 224 mâts pour une puissance installée de 570 MW. 16 autres projets (8 dans l'Yonne, 6 en Côte-d'Or, 2 dans la Nièvre et 2 en Saône-et-Loire) sont en cours d'instruction, portant sur 95 mâts pour un potentiel de 224,5 MW. À terme, la mise en œuvre de tous ces projets porterait la capacité éolienne de la Bourgogne à 491 mâts répartis sur 52 parcs pour une puissance conjuguée de 1 138 MW correspondant à la consommation électrique d'environ 1,3 million de personnes.

AVERTISSEMENT

Certains noms de candidats reçus ne figurent pas dans les listes que nous publions, selon leur volonté exprimée lors de leur inscription à l'examen. Seules les listes affichées dans les centres de délibération font foi.

PONTARLIER ► et sa région

Musique



■ Marie et son guitariste de frère Mathieu. Photo W.G.

Marie Grillet en « show case » à Hyper U

La jeune chanteuse des Verrières-de-Joux, qui a sorti un premier album « auto-produit » de douze titres en juin dernier, avait installé ses quartiers dans la galerie marchande d'Hyper U, hier à Doubs. L'adolescente de 16 ans a pris le micro et balancé quelques-uns de ses morceaux, qu'elle a elle-même écrits, aux oreilles de clients étonnés, curieux ou ravis. L'occasion, aussi, de faire la promotion du concert qu'elle et sa famille de musiciens donneront à l'Espace Pourny le 10 octobre prochain à Pontarlier.

Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvremont Définition des contours du projet Huit éoliennes si les vents sont favorables

La mairie d'Arçon a accueilli récemment le premier comité de pilotage qui définit les contours d'un projet éolien, qui serait situé sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvremont, lequel avait été initié par l'ancienne municipalité.

Cette instance de travail regroupe les élus des communes concernées et celles des communes limitrophes du périmètre d'étude afin de valider les étapes, suivantes : le planning, les actions de communication et de concertation à mettre en œuvre autour du projet. Ce comité travaillera également en particulier sur les questions de financement participatif (citoyens, collectifs...).

En attente du positionnement de Maisons-du-Bois-Lièvremont

Christelle Simothe et Céline Carment de la société Futures Energies, filiale d'Engie (ex-GDF Suez) ont présenté le résultat des études de faisabilité (accès, acoustique, paysage, raccordement...) et les étapes de réservations foncières nécessaires à l'élaboration d'un parc éolien.

La commune d'Arçon a délégué favorablement à l'étude d'un projet éolien fin

d'année dernière et est en attente du positionnement de Maisons-du-Bois-Lièvremont.

Ces deux communes pourraient accueillir un projet de huit éoliennes théoriquement d'une hauteur totale de 150 m. La prochaine étape consistera à associer les propriétaires fonciers des terrains de la zone d'étude.

La population sera associée au débat

La population sera associée au débat lors d'une réunion publique. L'implantation d'un mât de mesure pourrait être envisagée dès le premier trimestre, pour vérifier les niveaux de vent réels si les propriétaires des terrains donnent leur accord pour envisager l'étude d'un parc éolien.

Les élus qui le souhaitent pourront visiter le centre de conduite de Futures Energies, basé à Châlons-en-Champagne supervisant la maintenance, l'exploitation des parcs éoliens et des parcs photovoltaïques en France et en Europe. La visite d'un parc éolien, exploité par Futures Energies, à proximité, sera aussi au programme afin de mieux appréhender la technologie d'une éolienne.



■ Hauteur totale de cet équipement en projet : 150 m.



■ Le comité de pilotage a présenté les contours du parc aux élus.

express

Permanence FEPEM

La Fédération des particuliers employeurs de Franche-Comté (FEPEM) tiendra une permanence délocalisée au CCAS, 6 rue des Capucins, lundi 28 septembre, de 14 h à 16 h. Cette permanence s'adresse à tous les particuliers employeurs ou futurs particuliers employeurs, ainsi qu'à leurs

salariés ou futurs salariés afin de répondre à leurs attentes pour une information, une orientation, une aide à la prise de décision, un accompagnement pour réaliser des formalités administratives, un outil de mise en relation entre employeurs et salariés ; une sensibilisation à la prévention et à la santé au travail, une information sur la retraite et la protection sociale des salariés.

CAP FOOT
TARTIFLETTE GÉANTE
Vendredi 2 Octobre Espace Pourny
à partir de 20h
Orchestre : Gilles PETITJEAN et PANACHE
3, rue des Angles
25300 LA CLUSE ET MJOUX
TEL/FAX 03 81 69 53 00
Réservation au
03 81 46 80 53

602085600
MATCH DE RUGBY
PONTARLIER
reçoit **Rillieux la Pape**
Dimanche 27 Sept. à 15h00
au stade Paul Robbe
Lever de rideau 13h30
RUGBY C.A. PONTARLIER
Venez nombreux les encourager

Aujourd'hui dimanche

■ Pontarlier

- Trail des sangliers organisé par l'association Doubs sud athlétisme Pontarlier. Parcours : trois trails de 12, 17 et 34 km, une épreuve de marche nordique de 12 km, des courses pour les plus jeunes. Montagne du Larmont, à 9h.

Tél. 06.75.07.22.44. 32 €.

■ Bonnevaux

- Brocante et vide-greniers organisés par l'ADEHJ avec également vente de courges. Petite restauration sur place. place de la Mairie, rue de l'Eglise de 6 h à 17 h. Tél. 07.80.52.54.52. Gratuit.

Religion

Messes dans la paroisse du Pays de Pontarlier

Aujourd'hui dimanche 27 septembre : 9h à l'hôpital ; 10h30 à Saint-Bénigne (messe d'envoi) ; 10h, Eglise protestante apostolique, 6 rue Albert-Camus.

À PARTIR DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE

PROVISIONS D'AUTOMNE

FRUITS & LEGUMES

1,80€/5kg
soit 0,36€ le kg

OIGNON
le filet, calibre 40/60
orig. France

3,95€/3kg
soit 1,31€ le kg

POIREAU
le filet de 3 kg
orig. France

4,49€/4kg
soit 1,12€ le kg

POMME GOLDEN OU GALA
Calibre 136/180
le plateau de 4kg
orig. France

1,25€/p

CHOU BLANC
la pièce
orig. France

1,25€/p

CHOU ROUGE
la pièce
orig. France

1,45€/p

CHOU VERT FRISÉ
la pièce
orig. France

1,25€/p

CÉLERI RAVE
la pièce
orig. France

POMMES DE TERRE de consommation à chair ferme

8,50€/5kg
soit 1,70€ le kg

FRANCELINE OU CHARLOTTE
Calibre 35/55
Catégorie 2
le filet de 5kg
orig. France

POMMES DE TERRE de conservation

BINTJE orig. France
le filet de 25kg,
cal. +40mm, catégorie 2

5,99€/25kg
soit 0,24€ le kg

HYPER U
Pontarlier-Doubs

Pains et Saveurs U location U
Sa galerie marchande 13 boutiques

CARTE U courses U.com
STATION-SERVICE 24 H/24 **STATION LAVAGE**

03 81 46 72 47

En passant par Arçon



● Commune

8 mâts

Un parc éolien à l'étude entre Arçon et Maisons-du-Bois

À deux pas de Pontarlier sur la route de Morteau, la commune d'Arçon profite d'une situation assez propice au développement démographique et économique. Elle a le vent en poupe.



Alain Girardet le maire près de la fontaine située sur la place du Bicentenaire de la Révolution.

“L'échec du projet du parc éolien sur les hauteurs du Crêt Monnot reste dans toutes les mémoires. Se pourrait-il qu'un autre parc voit le jour sur la commune de Montbenoit ? Une réflexion est en cours sur les communes d'Arçon et de Maisons-du-Bois. *“La démarche a été initiée sous le mandat précédent. On a contacté dans les énergies renouvelables”,* indique Alain Girardet, le maire d'Arçon. Rien n'est fait, rien n'est acquis. Le projet est aujourd'hui en phase d'étude avec la société Futures Énergies.

Ce parc comprendrait 8 éoliennes plantées sur les collines boisées entre les communes d'Arçon et de Maisons-

Cailloux n'ont jamais été aussi nombreux sur terre. Plusieurs projets immobiliers sont en cours de réalisation ou à l'étude. Exemple avec l'ancienne scierie Manguain qui sera remplacée par un bâtiment de 10 logements et trois maisons individuelles.

“On peut évoquer le lotissement communal dont nous avons confié la vision à la société Élémenterre. Juste en dessous, on aménage aussi une zone d'activité avec 5 ou 6 parcelles. On n'a pas trop de souci avec l'eau et l'assainissement pour faire face à l'évolution démographique. On va entreprendre la rénovation public et s'occuper de l'accessibilité des bâtiments communaux.”

8 éoliennes du côté du hameau des Sapins

Après l'envolée des prix du foncier sur Pontarlier et les communes périphériques, la seconde couronne autour de la capitale du Haut-Doubs gagne en attractivité. À Arçon, les prix du terrain varient entre 100 euros et 170 euros le m². La commune compte encore 16 exploitations agricoles souvent installées dans les hameaux et écarts : la Mare, Combe Badier, la Chau de Arçon. L'économie à Arçon repose aussi sur des activités industrielles, artisanales et commerciales en lien avec la mécanique, le travail du bois, l'habitat, la restauration, la santé, le cheval...

Le stade de biathlon “Florence Baverel” avec ses compétitions internationales contribue également à la notoriété du bourg. Un vrai village riche de 17 associations sportives, culturelles, ludiques et sociales. De quoi s'occuper. ■



Argon-Maisons-du-Bois-Lievremont

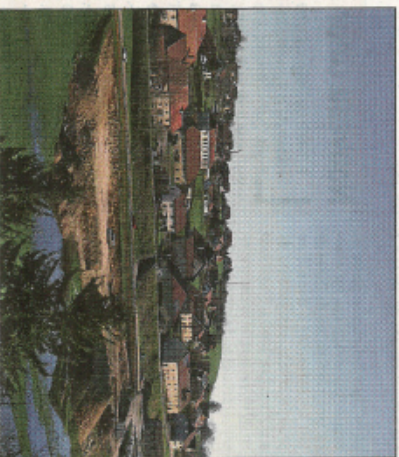
Le projet éolien est déjà contesté

Ce dossier qui prévoit l'installation de 8 éoliennes entre Argon et Maisons-du-Bois suscite des critiques comme on a pu l'entendre lors de la réunion publique du 13 avril dernier.

Après l'échec retentissant du parc éolien de Crêt Marrot reconnu à la barbe des élus saugéens pour son impact paysager sur la vallée de la Loue, une seconde version avait été mise à l'étude en 2010. Elle associait déjà les communes d'Argon et de Maisons-du-Bois-Lievremont mais la démarche

n'avait pas abouti. "On a retrouvé le dossier. Les deux communes nous ont sollicités", explique Christophe Simothie, chef de projets éoliens à Futures Energies, filiale d'Engie anciennement G.D.P. Suez. Cette société est pionnière dans la création de parc éolien enjonnés. "On ouvre le capital aux particuliers et aux collectivités. Les décisions

se prennent sur la commune. Il faut que la commune donne son accord pour que le projet avance. Ce n'est pas un engagement définitif", indique Michel Jacquet, premier adjoint en charge du dossier avec le second adjoint Jean-Marc Salvi. On est encore loin de voter sur des points sur les collisions entre les deux communes. Il est prévu d'implanter 8 éoliennes au total, la moitié sur chaque commune. Particuliers du territoire concernés : son caractère forestier et son marécageux entre 150 propriétaires privés pour l'essentiel. "On est encore en phase de recensement du foncier. On loue l'emplacement pour une éolienne de 2 MW, cela représente une parcelle de 20 à 30 acres. Une machine non réglée



La vent de la contestation se lève du côté de Maisons-du-Bois.

On concerte aussi la population avec la possibilité de consulter des comités de riverains. Si du côté d'Argon, les élus ont voulu sans broncher la réouverture du projet, les avis sont plus partagés à Maisons-du-Bois-Lievremont. En décembre dernier, le conseil municipal a autorisé, par 7 voix pour et 3 voix contre, Futures Energies à implanter à ses frais un mât de mesure sur la commune. "Il faut que la commune donne son accord pour que le projet avance. Ce n'est pas un engagement définitif", indique Michel Jacquet, premier adjoint en charge du dossier avec le second adjoint Jean-Marc Salvi.

On est encore loin de voter sur des points sur les collisions entre les deux communes. Il est prévu d'implanter 8 éoliennes au total, la moitié sur chaque commune. Particuliers du territoire concernés : son caractère forestier et son marécageux entre 150 propriétaires privés pour l'essentiel. "On est encore en phase de recensement du foncier. On loue l'emplacement pour une éolienne de 2 MW, cela représente une parcelle de 20 à 30 acres. Une machine non réglée

NOMBREUSES PROMOS sur tous les arbres de la pépinière

PÉPINIÈRES HANRIOT

OUVERT 7 JOURS SUR 7



- GERANIUMS
- SURENINA
- PLANTES À MASSIFS
- SUSPENSION
- TOMATES
- BROUX, COUSSETTES...

Horaires : 9h-12h/14h-18h30
Dimanche et jours fériés : 9h-12h/14h-18h
Tél. 03 81 69 90 43

PÉPINIÈRES D'ARC-SOUS-CICON

TOUT À PRIX PRODUCTEUR

PORTES OUVERTES
FOIRE AUX GERANIUMS
ET REPLANTS DE LÉGUMES

possible pour les propriétaires et les riverains potentiels situés à 50 mètres du mât, soit la longueur d'une pale. Il faut rajouter chaque année 6 000 euros dont 70 % au bénéfice du propriétaire. Les communes sont aussi indemnisées pour l'utilisation des chemins.

Un parc de 8 éoliennes de 2 MW couvre la consommation domestique de 12 000 foyers hors chauffage et eau chaude sanitaire. Futures Energies se donne trois ans pour signer les premiers accords fonciers et lancer ensuite les études d'impact à partir de septembre. "C'est un passage obligé pour obtenir une autorisation d'exploiter on sachant que cette procédure implique également les permis de construire. On obtient alors la

consentement du préfet pour la réalisation du parc. Si la réponse est positive, il y a encore six mois de travaux pour arriver à une mise en exploitation qui ne se fera pas avant 2020.

L'investissement s'élevait à 24 millions d'euros pour un parc avec 8 éoliennes de 2 MW. Bien des choses peuvent donc se passer d'ici là. Un mât mûr d'une hauteur de 80 à 100 m va être installé sur le site au second semestre 2016. "Avec l'accord

L'association P.S.H.D. de nouveau mobilisée sur le front anti-éolien

Comme les opposants au projet qui se sont exprimés lors de la réunion publique, Jacques Bolliber le président de l'association Pour la Protection des Sommeils du Haut-Doubs n'a pas manqué d'avancer ses arguments. "On a été sollicités par des habitants des deux communes. Comme on l'avait fait pour le projet du Crêt Marrot, on défend toujours l'impact des éoliennes sur l'environnement, les nuisances sonores, la pollution visuelle et l'air trop faible perméabilité. Un magazine spécialisé a publié dernièrement les données de R.T.E. pour le week-end de Pâques ou 300 355 MWh de production éolienne étaient en sur-demande à cause d'une faible demande. En sachant que cet

13 avril organisée à la salle des fêtes de Maisons-du-Bois. Selon les observateurs, il y avait autant d'opposants que de sympathisants. ■

R.C.



A la Maison Familiale
Rurale de Morre

BAC PRO

après une semaine, 20de, 1ère ou 2^e CUP

Éole n'a pas que des amis



■ Une centaine de personnes, aux avis partagés, avaient fait le déplacement à Maisons-du-Bois-Lièvreumont.

Photo ER

Un parc éolien est envisagé à Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont. La première réunion publique, jeudi dernier, a été très agitée.

LE PREMIER CONTACT FUT « ANIMÉ », c'est le moins que l'on puisse écrire. Venues présenter les esquisses du projet éolien envisagé sur les communes d'Arçon et Maisons-

du-Bois-Lièvreumont, les deux salariés de Engie (ex-GDF-Suez) ont eu du fil à retordre.

Face à elles, jeudi dernier, une centaine de personnes avaient fait le déplacement. Les farouches opposants à l'éolien, qui ne sont d'ailleurs pas forcément des habitants des deux villages, n'ont pas hésité à donner de la voix, tel Jacques Bobillier, président de l'association de protection des sommets du Haut-Doubs. Ses camarades de l'association de défense de l'environnement du Val d'Usiers (Adevu), créée contre le projet voisin de Goux,

Le projet de la Vrîne au ralenti

► Ce second projet, bien distinct, a démarré bien avant celui d'Arçon-Maisons-du-Bois. La société Eolfi, en effet, envisage la construction d'éoliennes sur le plateau de la Vrîne depuis 2010. Un mât de mesure haut de 74 mètres avait été érigé à Goux-les-Usiers, l'une des trois communes concernées avec Blans-les-Usiers et Vuillecin. **L'insolite édifice a été retiré il y a quelques semaines.** Et maintenant ? Et maintenant, pas grand-chose ! Élus locaux et habitants, plutôt partagés sur l'intérêt de ce parc éolien, ne savent plus sur quel pied danser. Le projet tourne au ralenti. « C'est vrai qu'il a été mis en "stand-by" », reconnaît Chloé Sanchez pour Eolfi, « nous sommes en cours de réflexion sur la suite à lui donner, même s'il n'est pas du tout abandonné. Nous sommes toujours en cours d'études, ce dossier n'est pas prêt d'être déposé en préfecture. » Après deux ans et demi de mesures, le mât a parlé. Mais... « Ces données sont confidentielles. Ce qu'on peut dire, c'est qu'elles confirment qu'on devra s'orienter vers des machines de grande hauteur, de 180 à 200 mètres », souffle Chloé Sanchez.



■ Le projet envisage la construction de huit éoliennes. Un chiffre qui peut évoluer. Photo d'illustration DR

Blans et Vuillecin (*lire ci-dessous*), l'ont imité gaie-ment.

Implantation d'un mât en automne prochain

Une méfiance partagée par le maire de Maisons-du-Bois-Lièvreumont elle-même, Colette Jacquet, qui outre l'aspect paysager, pointe du doigt « la rentabilité discutable de cette énergie intermittente ».

Beaucoup de critiques, de craintes, d'incompréhension, de suspicion : rien de surprenant pour Christelle Simothe, de Engie, qui a tenté de rassurer son auditoire, et de « vendre » son produit.

Le projet, explique-t-elle, n'en est qu'à ses balbutiements : « Nous allons lancer en mai les études d'impacts acoustiques, environnementaux et paysagers et débiter le long travail des ac-

cords fonciers (Ndlr : potentiellement, 130 propriétaires seront consultés, un nombre très élevé qui s'explique par la très petite taille moyenne des parcelles du secteur). À l'automne prochain, il y aura aussi la pose d'un mât d'une petite centaine de mètres de haut pour effectuer durant plusieurs mois des mesures sur la puissance et l'orientation du vent ».

Les conseils municipaux d'Arçon et de Maisons-du-Bois (malgré la réticence personnelle du maire) ont voté des délibérations en faveur de la pose du mât. « L'histoire ne fait que commencer : si ça tourne, rien ne sera construit avant 2020 », précise Alain Girardet, le maire d'Arçon, qui, lui, est plutôt favorable au mouvement.

« On ne va pas s'arrêter à

une seule réunion. Il y en aura d'autres. On ouvre le capital aux collectivités et aux habitants. C'est un investissement participatif, avec, ensuite, des rémunérations en fonction de la rentabilité », insiste pour sa part Christelle Simothe, qui souligne également, « la portée écologique » de l'éolien. Sur ce point, jeudi dernier, ses opposants idéologiques ne partageaient pas du tout le même avis... Certains ont promis de tout faire pour ralentir, voire anéantir le projet.

De son côté, Engie espère l'implantation de huit éoliennes, même si ce chiffre, évolutif, dépendra des résultats des études et de l'avancée administrative du dossier.

Willy GRAFF
et notre correspondant local
Gabriel Bole-Richard

Le projet éolien, c'est pas du vent !

« L'objectif au niveau national était de passer la part du nucléaire de 75 % à 50 % dans le mix électrique, et réduire par quatre les gaz à effet de serre. » Christelle Simothe, chef de projet éolien chez Développement Engie Green, a d'emblée rappelé les enjeux et la nécessité de recourir à des énergies renouvelables. Aussi bien sur le plan local qu'à l'échelle du pays. Les riverains, les propriétaires et exploitants de la zone concernée ont répondu présent lors de la réunion d'information présentant le projet éolien à Arçon.

Christelle Simothe a donné des précisions sur l'avancement du chantier. La spécialiste est notamment revenue sur le mât de mesure des vents, installé à la fin de l'automne sur la commune de Maisons-du-Bois. Elle a précisé qu'une simulation allait

être effectuée sur l'acoustique. L'objectif est de mesurer les nuisances sonores que pourraient générer les éoliennes, et leur conséquence sur la faune. Une autre étude est menée sur l'environnemental (monuments historiques et sites Natura 2000).

Mme Simothe a indiqué que d'autres réunions publiques d'informations seront organisées au cours de l'année. Une enquête publique sera également lancée.

L'implantation des éoliennes pourrait être validée fin 2017. Dans ce cas, le financement du projet et la signature des contrats seraient fixés en 2019 et les premiers coups de pelle seraient donnés au printemps 2020. « Un projet qui aura des retombées pour les collectivités et les entreprises locales », s'est félicitée l'intervenante.



Un mât de mesure des vents a été installé à la fin de l'automne 2016. Les premiers coups de pelle pourraient être donnés en 2020. Photos ER et d'archives ER

Environnement Alors qu'un mât de mesure du vent sera installé au second semestre, les propriétaires de terrain ont été réunis pour aborder des conditions de location de leurs parcelles

Eoliennes : le projet avance à Arçon

Tous les propriétaires concernés par l'emprise du futur parc éolien, actuellement en étude, ont été invités à une réunion d'information sur les conditions de location des parcelles qui pourraient accueillir les éoliennes. Dans la ces des futures énergies, la méthodologie consiste à partager l'indemnité entre voisins dans un rayon d'environ 50 mètres autour de l'axe du mat.

Le projet éolien, actuellement en phase d'étude avec la société Futures Energies, filiale d'Engie, a déjà fait l'objet de plusieurs réunions.

Christelle Simothe, chef de projet éoliens chez Engie, a annoncé qu'« un mât de mesure du vent sera installé au cours du second semestre 2016. Ce parc de huit éoliennes construit sur le territoire de Maisons-du-Bois-Lièvreumont sera raccordé électriquement au poste source de Pontarlier. »

Une prochaine réunion publique d'information aura lieu vendredi 13 avril à 20 h à la salle des Fêtes de Maisons-du-Bois-Lièvreumont. Elle comprendra à l'ordre du jour, la présentation de l'énergie éolienne et des études effectuées sur le territoire.



■ Elus et propriétaires (en médaillon) étaient nombreux à la réunion de présentation des conditions de location des parcelles qui accueilleront des éoliennes.

Photo d'illustration

« Pas sorti d'un chapeau ! »

Face à la contestation de l'installation d'éoliennes à Arçon et Maison-du-Bois-Lièvrement, Alain Girardet sort de sa réserve pour défendre le projet.

« **N**on, le projet éolien sur Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvrement n'est pas sorti d'un chapeau ! » Le maire d'Arçon est contrarié, il n'accepte pas que l'opposition qui s'annonce, menée par Jacques Bobillier et l'association « Protection des Sommets du haut-Doubs », laisse entendre que le projet soit mené en sous-marin. « La réflexion, notamment sur le développement durable, est menée depuis 2012 par les deux communes. »

« Produire de l'électricité à partir de moyens propres, n'est-ce pas utile dans le contexte énergétique actuel ? »
Alain Girardet, maire d'Arçon

L'édile l'assure, les élus comme lui sont tout aussi attachés au patrimoine naturel que leurs administrés. « En quoi ce projet sera néfaste pour le paysage, l'environnement ? Nous avons tous accepté les lignes électriques dans notre paysage, les châteaux d'eau, les antennes relais de téléphonie mobile, les autoroutes, les remontées mécaniques de ski parce que nous en voyions l'utilité... Produire de l'électricité à partir de moyens propres, n'est-ce pas utile dans le contexte énergétique actuel ? »

Le défrichage « compensé »

Jacques Bobillier estime qu'il faut relativiser l'impact immédiat sur le domaine forestier : « Effectivement, le projet est en partie en forêt, à Arçon. Or, en moyenne une éolienne nécessite 20 à 30 ares sur des surfaces agricoles. En forêt, la surface nécessaire est de 0.5 hectares par éolienne », pour la plate-forme de travail, l'emplacement de l'éolienne et l'aménagement des chemins et élagage. « La société Engie Green (qui pilote le projet) prévoit dans tous les cas de compenser le défrichage par la replantation d'espèces locales. »

Le maire cailleux met aussi en exergue les retombées générées par



Alain Girardet, maire d'Arçon, et Jean-Marie Salvi (à d.), référent pour le projet éolien de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement devant le mât de mesure.

le parc éolien qui pourront être réinvesties dans l'économie locale, « dans un contexte de dotation d'Etat qui s'amenuise ».

Quant à la communication publique, elle ne saurait tarder selon lui : « Les résultats des différentes étu-

des seront présentés à la population. Ce projet, depuis le départ, fait l'objet d'une large concertation. D'autres réunions publiques vont être programmées où chacun pourra s'exprimer. » Y compris les contestataires.

Arçon-Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Le projet éolien est déjà contesté

Ce dossier qui prévoit l'installation de 8 éoliennes entre Arçon et Maisons-du-Bois suscite des critiques comme on a pu l'entendre lors de la réunion publique du 13 avril dernier.

Après l'échec retentissant du parc éolien du Crêt Monniot retoqué à la barbe des élus saugets pour son impact paysager sur la vallée de la Loue, une seconde version avait été mise à l'étude en 2010. Elle associait déjà les communes d'Arçon et de Maisons-du-Bois-Lièvreumont mais la démarche

n'avait pas abouti. *"On a récupéré le dossier. Les deux communes nous ont sollicités"*, explique Christelle Simothe, chef de projets éoliens à Futures Énergies, filiale d'Engie anciennement G.D.F.-Suez. Cette société est pionnière dans la création de parc éolien citoyen. *"On ouvre le capital aux particuliers et aux collectivités. Les décisions*

sont prises avec l'accord des élus. On consulte aussi la population avec la possibilité de constituer des comités de riverains."

Si du côté d'Arçon, les élus ont validé sans broncher la réactivation du projet, les avis sont plus partagés à Maisons-du-Bois-Lièvreumont. En décembre dernier, le conseil municipal a autorisé, par 7 voix pour et 3 voix contre, Futures Énergies à implanter à ses frais un mât de mesure sur la commune. *"Il fallait que la commune donne son accord pour que le projet avance. Ce n'est pas un engagement définitif"*, indique Michel Jaquet, premier adjoint en charge du dossier avec le second adjoint Jean-Marie Salvi.

On est encore loin de voir tourner des pales sur les collines entre les deux communes. Il est prévu d'implanter 8 éoliennes au total, la moitié sur chaque commune. Particularités du territoire concerné : son caractère forestier et son morcellement entre 150 propriétaires privés pour l'essentiel. *"On est encore en phase de recensement du foncier. On loue l'emprise. Pour une éolienne de 2 MW, cela représente une parcelle de 20 à 30 ares."* Une manne non néglig-

geable pour les propriétaires et les riverains potentiels situés à 50 mètres du mât, soit la longueur d'une pale. Ils toucheraient chaque année 6 000 euros dont 70 % au bénéfice du propriétaire. Les communes sont aussi indemnisées pour l'utilisation des chemins.

Un parc de 8 éoliennes de 2 MW couvre la consommation domestique de 12 000 foyers hors chauffage et eau chaude sanitaire. Futures Énergies se donne trois mois pour signer les premiers accords fonciers et lancer ensuite les études d'impact à partir de septembre. *"C'est un passage obligé pour obtenir une autorisation d'exploiter en sachant que cette procédure intègre également les permis de construire. On aboutit alors à l'enquête publique avant l'autorisation ou non du préfet pour la réalisation du parc. Si la réponse est positive, il y a encore six mois de recours."* Compter encore un an de travaux pour arriver à une mise en exploitation qui ne se fera pas avant 2020.

L'investissement s'élèverait à 24 millions d'euros pour un parc avec 8 éoliennes de 2 MW. Bien des choses peuvent donc se passer d'ici là. Un mât météo d'une hauteur de 80 à 100 m va être installé sur le site au second semestre 2016. *"Avec l'accord du propriétaire"*, souligne Christelle Simothe. Cet équipement servira à déterminer sur une année complète les niveaux de vent et leurs directions. Une centaine de personnes s'est rendue à la réunion publique du

13 avril organisée à la salle des fêtes de Maisons-du-Bois. Selon les observateurs, il y avait autant d'opposants que de sympathisants. ■

F.C.

L'association P.S.H.D. de nouveau mobilisée sur le front anti-éolien

Comme les opposants au projet qui se sont exprimés lors de la réunion publique, Jacques Bobillier le président de l'association Pour la Protection des Sommets du Haut-Doubs n'a pas manqué d'avancer ces arguments. "On a été sollicités par des habitants des deux communes. Comme on l'avait fait pour le projet du Crêt Monnot, on dénonce toujours l'impact des éoliennes sur l'environnement, les nuisances sonores, la pollution visuelle et leur trop faible rentabilité. Un magazine spécialisé a publié dernièrement les données de R.T.E. pour le week-end de Pâques où 300 355 MWh d'électricité éolienne étaient en surabondance à cause d'une faible demande. En sachant que cet-

te énergie est rachetée 82 centimes par MWh pour être vendue 9,44 centimes, cela représente une perte de 21 millions d'euros sur deux jours", explique l'opposant en pointant du doigt la puissance annoncée et la production réelle. "Sur le parc éolien du Mont Crosin en Suisse, ils sont seulement à 13 % de la puissance nominale", poursuit Jacques Bobillier plus favorable aux autres sources d'énergies renouvelables comme l'hydraulique, le bois-énergie voire à un degré moindre le photovoltaïque. Au plus haut de la mobilisation du Crêt Monnot, P.S.H.D. comptait plus d'un millier d'adhérents. Ils sont aujourd'hui entre 150 et 200. "Tous ceux qui voudraient nous rejoindre sont les bienvenus." ■

Retombées locales estimées par éolienne de 2 MW

Retombées financières	Montant annuel par éolienne de 2 MW	Montant total (20 ans)
Fiscalité (E.P.C.I., communes, département, région)	● Environ 24 000 euros (dont environ 5 500 euros pour la commune et 8 800 euros pour la C.C.)	480 000 euros
Foncier (indemnités location terrains)	● 6 000 euros (location terrain) ● 2 000 euros (utilisation chemins communaux) ● 800 euros (utilisation chemins association syndical forestière)	176 000 euros
Mesures d'accompagnement liées au projet éolien	● 2 % du montant total de l'investissement (60 000 euros)	
Entreprises départementales et régionales - construction du parc (environ 15 % du montant de l'investissement total)	● 450 000 euros (pendant durée chantier)	
Total des retombées locales pour le territoire (sans investissement participatif)	● 480 000 euros pour les collectivités ● 450 000 euros pour les entreprises locales	

XD

Energie Le parc éolien raccordé par RTE a progressé de 30 % en Bourgogne Franche-Comté en un an. D'autres projets sont en attente pour augmenter la capacité de production

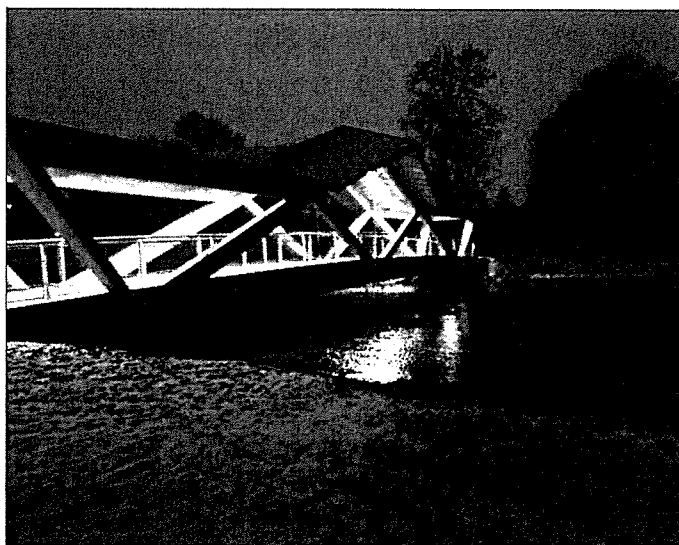
Un transporteur dans le vent

Besançon. Transporteur de l'électricité (haute et très haute tension), filiale indépendante de la maison mère EDF, l'entreprise RTE (Réseau de transport d'électricité) gère en permanence l'équation complexe des équilibres entre la consommation et la diversité des sources de production.

En Bourgogne Franche-Comté, où la modeste production électrique ne représente que 11 % d'une consommation ayant augmenté de 2,6 % en 2015, les besoins sont couverts par des régions voisines aux capacités excédentaires, comme Centre-Val de Loire ou Grand Est. « Cette solidarité est essentielle pour garantir la sécurité d'alimentation des territoires » souligne Elisabeth Bertin, la déléguée RTE Est, venue à Besançon projeter les perspectives.

Plus de cent millions d'investissements

Si la région reste donc « largement importatrice d'électricité », sa production s'inscrit dans l'air du temps et de l'histoire en reposant à 75 % sur les énergies renou-



■ RTE investit 17 M€ dans une nouvelle ligne souterraine de 63 000 volts, intégrée à une passerelle pour traverser le Drugeon, entre les postes de Frasne et Granges-Sainte-Marie (Doubs). Photo RTE

velables : l'eau, le vent et le soleil. L'éolien, dont la part progresse à 31 % du mix électrique annuel de la région, est davantage déployé en Bourgogne qu'en Franche-Comté, où une dizaine de projets sont autorisés mais un seul parc se trouve en activité sur la chaîne du Lomont. Selon les schémas arrêtés à l'échelle des an-

ciennes régions, l'instruction de chaque dossier s'intègre dans une file d'attente selon une programmation concertée avec les acteurs : « Tous les mâts existants sur le territoire sont raccordés au réseau en temps voulu » précise Sylvain Lebeau, directeur du centre de développement et d'ingénierie de Nancy, coupant court à une interprétation erronée

ayant laissé entendre que la moitié des éoliennes de France tourneraient dans le vide.

Le transporteur est donc résolument dans le vent. « Nous accompagnons les choix politiques. Le réseau électrique doit continuer à s'adapter à l'évolution du paysage énergétique pour raccorder les nouveaux projets éoliens » insiste Elisabeth Bertin. Cette année, RTE prévoit d'investir plus de 100 M€ en Bourgogne Franche-Comté. Pour raccorder de nouveaux parcs éoliens : Lomont 2 dans le Doubs, Les Ecoulottes en Haute-Saône, Joux-la-Ville dans l'Yonne... Pour sécuriser aussi l'alimentation électrique et renforcer le réseau : construction d'un nouveau poste de transformation à Saône pour le Grand Besançon, enfouissement de ligne sur 18 km autour de Frasne...

Des investissements qui, globalement, « augmentent de 79 % pour assurer durablement les conditions d'approvisionnement et répondre aux grands enjeux de la première région industrielle de France ».

Jean-Pierre MULOT

ENVIRONNEMENT

Votation le 5 juin

Six éoliennes en face de Jougne et du Mont d'Or

Vallorbe, Vaulion et Premier sont proches de créer leur parc éolien. La population doit donner son avis le 5 juin lors d'une votation. Des améliorations sur le bruit des pales ou l'impact sur l'avifaune ont été apportées. Dans le meilleur des cas, elles tourneront en 2019.

C'est un projet suisse avec des conséquences visuelles françaises. Les communes de Vallorbe, Vaulion et Premier ont initié en 2008 le projet de parc éolien dit Sur Grati. *«Depuis l'entrée du village de Jougne, on en verra six. Elles se trouveront à environ 6,3 km de distance de la localité. Nous avons d'ailleurs informé en juin 2014 les autorités de Jougne et la sous-préfecture de Pontarlier»* témoigne Stéphane Costantini, syndic de Vallorbe. Il se veut transparent et rappelle la genèse du projet. Objectif : montrer que tout est fait dans l'ordre et respectueusement.

En Suisse comme en France, l'éolien divise. Tout le monde aspire à une énergie plus verte, mais lorsqu'il s'agit de voir des pales tourner non loin de sa tête, c'est plus compliqué. *«C'est le conseil communal qui a demandé d'étudier la possibilité d'implanter des*

éoliennes. Nous nous sommes déjà assurés durant deux années qu'il y a le potentiel de vent nécessaire. Et c'est le cas : nous faisons partie des trois sites vaudois qui avaient déjà été retenus au début des années 2000 par la Confédération en tant qu'emplacement propice à l'implantation d'éoliennes» tient-il à souligner.

Le 23 février 2016, le plan partiel d'affectation du futur parc a reçu l'approbation préalable du canton, après des années de travail et d'études et quelques allers et retours entre les services compétents. C'est une étape importante dans le projet.

Vallorbe, Vaulion, Premier et le producteur d'électricité V.O. Énergies sont partenaires. *«Toutes les éoliennes seront construites sur des territoires communaux»* rappelle le syndic. Le projet va maintenant traverser une nouvelle ère, au cours de laquelle un référendum sera soumis à la population.

La votation se déroulera le 5 juin lors d'une votation : *«Il ne s'agira pas de voter «Êtes-vous pour ou contre les éoliennes ?» mais «Acceptez-vous la décision du conseil communal, prise lors de la séance du 21 avril 2015, en faveur du P.P.A. (plan partiel d'affectation) du parc éolien «Sur Grati» ?»* précise le syndic de Vallorbe.

Même si la votation est favorable, il n'est pas dit que le projet entre directement en phase action. Des recours judiciaires sont en cours. Des habitants suisses, sur leurs frais personnels, ont fait appel au Tribunal cantonal. Ils pourraient ensuite aussi le faire sur le plan fédéral. *«Le traitement d'un dossier par le Tribunal cantonal prend habituellement environ 9 mois et le Tribunal fédéral se détermine normalement entre 6 à 9 mois. Je ne veux pas faire de pronostic sur la votation mais je peux vous assurer que les aspects ayant trait à la santé et à l'intégration environne-*

mentales du parc ont largement et consciencieusement été étudiés» poursuit Stéphane Costantini qui dit que les autorités continueront à respecter l'aspect démocratique.

Une fois les recours épuisés, il faudra attendre l'obtention des permis de construire. Bref, les moulins à vent ne devraient pas tourner avant 2019.

À noter que depuis sa dernière présentation publique, le projet a subi des améliorations, grâce aux progrès technologiques en la matière, en particulier sur le plan du bruit et des pales des éoliennes qui seront munies de peignes spéciaux d'atténuation des émissions sonores. Des mesures supplémentaires de protection de l'avifaune, et notamment, en guise de précaution supplémentaire, un contrôle automatique par radar des flux migratoires, permettront de stopper les machines en cas de passages d'oiseaux. En France, les pro-éoliens ont toujours assuré qu'elles n'avaient aucun impact

sur les flux migratoires. Nos voisins auraient-ils d'autres données ?

Le projet est estimé à 60 millions de francs (environ 59 millions d'euros). Les résidents des trois communes concernées auront droit à un retour financier annuel correspondant au remboursement de la taxe fédérale en faveur du développement des énergies renouvelables. *«Pour un ménage de 4 personnes, ce montant sera d'environ 50 francs par année»* précise la commune. La production totale du parc éolien (49 millions de kWh) représentera approximativement la quantité d'électricité annuellement consommée par 11 000 ménages de 4 personnes. À terme, cette partie de la région du nord vaudois pourrait devenir autonome sur le plan énergétique. Tout cela grâce à l'énergie renouvelable. Dernière précision : l'opérateur Swisscom vient de déposer un recours contre ce projet. ■

E.Ch.

Éole n'a pas que des amis



■ Une centaine de personnes, aux avis partagés, avaient fait le déplacement à Maisons-du-Bois-Lièvreumont.

Photo ER

Un parc éolien est envisagé à Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont. La première réunion publique, jeudi dernier, a été très agitée.

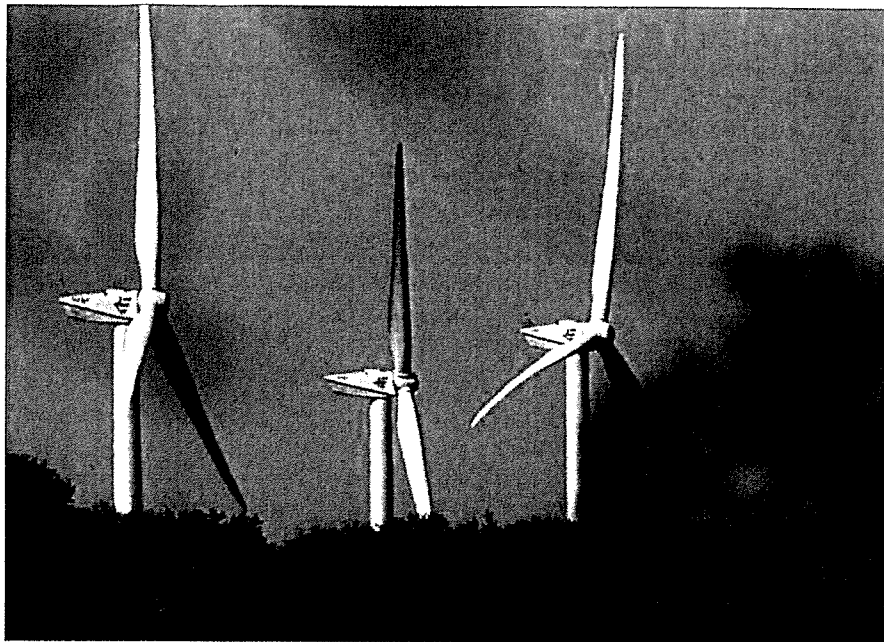
du-Bois-Lièvreumont, les deux salariés de Engie (ex-GDF-Suez) ont eu du fil à retordre.

Face à elles, jeudi dernier, une centaine de personnes avaient fait le déplacement. Les farouches opposants à l'éolien, qui ne sont d'ailleurs pas forcément des habitants des deux villages, n'ont pas hésité à donner de la voix, tel Jacques Bobillier, président de l'association de protection des sommets du Haut-Doubs. Ses camarades de l'association de défense de l'environnement du Val d'Usiers (Adevu), créée contre le projet voisin de Goux,

L E PREMIER CONTACT FUT « ANIMÉ », c'est le moins que l'on puisse écrire. Venues présenter les esquisses du projet éolien envisagé sur les communes d'Arçon et Maisons-

Le projet de la Vrîne au ralenti

► Ce second projet, bien distinct, a démarré bien avant celui d'Arçon-Maisons-du-Bois. La société Eolfi, en effet, envisage la construction d'éoliennes sur le plateau de la Vrîne depuis 2010. Un mât de mesure haut de 74 mètres avait été érigé à Goux-les-Usiers, l'une des trois communes concernées avec Bians-les-Usiers et Vuillecin. **L'insolite édifice a été retiré il y a quelques semaines.** Et maintenant ? Et maintenant, pas grand-chose ! Élus locaux et habitants, plutôt partagés sur l'intérêt de ce parc éolien, ne savent plus sur quel pied danser. Le projet tourne au ralenti. « C'est vrai qu'il a été mis en "stand-by" », reconnaît Chloé Sanchez pour Eolfi, « nous sommes en cours de réflexion sur la suite à lui donner, même s'il n'est pas du tout abandonné. Nous sommes toujours en cours d'études, ce dossier n'est pas prêt d'être déposé en préfecture. » Après deux ans et demi de mesures, le mât a parlé. Mais... « Ces données sont confidentielles. Ce qu'on peut dire, c'est qu'elles confirment qu'on devra s'orienter vers des machines de grande hauteur, de 180 à 200 mètres », souffle Chloé Sanchez.



■ Le projet envisage la construction de huit éoliennes. Un chiffre qui peut évoluer. Photo d'illustration DR

Bians et Vuillecin (*lire ci-dessous*), l'ont imité gaie-ment.

Implantation d'un mât en automne prochain

Une méfiance partagée par le maire de Maisons-du-Bois-Lièvreumont elle-même, Colette Jacquet, qui outre l'aspect paysager, pointe du doigt « la rentabilité discutable de cette énergie intermittente ».

Beaucoup de critiques, de craintes, d'incompréhension, de suspicion : rien de surprenant pour Christelle Simothe, de Engie, qui a tenté de rassurer son auditoire, et de « vendre » son produit.

Le projet, explique-t-elle, n'en est qu'à ses balbutiements : « Nous allons lancer en mai les études d'impacts acoustiques, environnementaux et paysagers et débiter le long travail des ac-

cords fonciers (Ndlr : potentiellement, 130 propriétaires seront consultés, un nombre très élevé qui s'explique par la très petite taille moyenne des parcelles du secteur). À l'automne prochain, il y aura aussi la pose d'un mât d'une petite centaine de mètres de haut pour effectuer durant plusieurs mois des mesures sur la puissance et l'orientation du vent ».

Les conseils municipaux d'Arçon et de Maisons-du-Bois (malgré la réticence personnelle du maire) ont voté des délibérations en faveur de la pose du mât. « L'histoire ne fait que commencer : si ça tourne, rien ne sera construit avant 2020 », précise Alain Girardet, le maire d'Arçon, qui, lui, est plutôt favorable au mouvement.

« On ne va pas s'arrêter à

une seule réunion. Il y en aura d'autres. On ouvre le capital aux collectivités et aux habitants. C'est un investissement participatif, avec, ensuite, des rémunérations en fonction de la rentabilité », insiste pour sa part Christelle Simothe, qui souligne également, « la portée écologique » de l'éolien. Sur ce point, jeudi dernier, ses opposants idéologiques ne partageaient pas du tout le même avis... Certains ont promis de tout faire pour ralentir, voire anéantir le projet.

De son côté, Engie espère l'implantation de huit éoliennes, même si ce chiffre, évolutif, dépendra des résultats des études et de l'avancée administrative du dossier.

Willy GRAFF
et notre correspondant local
Gabriel Bole-Richard

GOUX-LES-USIERS Silence radio

Le projet éolien de la Vrine bat de l'aile

Le démontage sans autre forme d'explication du mât de mesures qui était installé depuis deux ans sur le plateau de la Vrine laisse planer bien des incertitudes sur l'avenir du projet.

Adéfait d'aboutir, ce projet a au moins le mérite de diviser la population et de semer la zizanie. Comme pour le nucléaire quand on parle d'éolien, il y a les pour et les contre mais jamais de place au compromis. Pavé de bonnes intentions en 2013, le projet éolien de la Vrine a semble-t-il pris du plomb dans l'aile. Après avoir obtenu le feu vert des communes de Goux-les-Usiers, Bians-les-Usiers et Vuillecin pour une étude de faisabilité sur un parc de 12 éoliennes, la société Éolfi avait proposé aux nouvelles équipes municipales de confirmer ou pas leur position. "Le but est de travailler avec le soutien des élus", indique Chloé Sanchez, responsable du projet à Éolfi. Entre-temps, une poignée d'opposants a choisi de s'organiser en créant au printemps 2015 l'association de défense de l'environnement du Val d'Usiers. Assez logiquement, ils ont distribué un tract exposant leurs craintes et objections sur l'énergie

éolienne. "Précisons bien que ce tract porte uniquement sur l'éolien industriel. Cela n'a aucun sens dans une région comme la nôtre qui figure parmi les moins ventées de France. En plus, pour un socle d'éolien, il faut entre 250 et 500 m³ de béton, ce qui ne va pas sans poser des risques de pollution du sous-sol et plus particulièrement des nappes phréatiques. Aussi nous considérons que ce parc éolien est un danger pour la région. Il existe bien d'autres alternatives en termes d'énergies renouvelables. Il y a bien une raison si nos anciens n'ont jamais construit de moulins à vent. Il y a quelques années de cela, un Suisse était venu ouvrir une école d'U.L.M. à la Vrine car ce site était très peu venté", souligne l'un des opposants qui tient à

"Non, ce projet n'est pas abandonné."

garder l'anonymat.

C'est que le fameux tract aussi anodin soit-il a mis le feu aux poudres. Certains élus l'ont pris comme une attaque personnelle. Pour enfoncer le clou, le conseil municipal de Bians-les-Usiers a changé d'avis. "La majorité des élus était contre", observe André Salomon, le maire de Bians qui n'en dira pas plus sur le sujet. Car ce choix politique est susceptible de tout

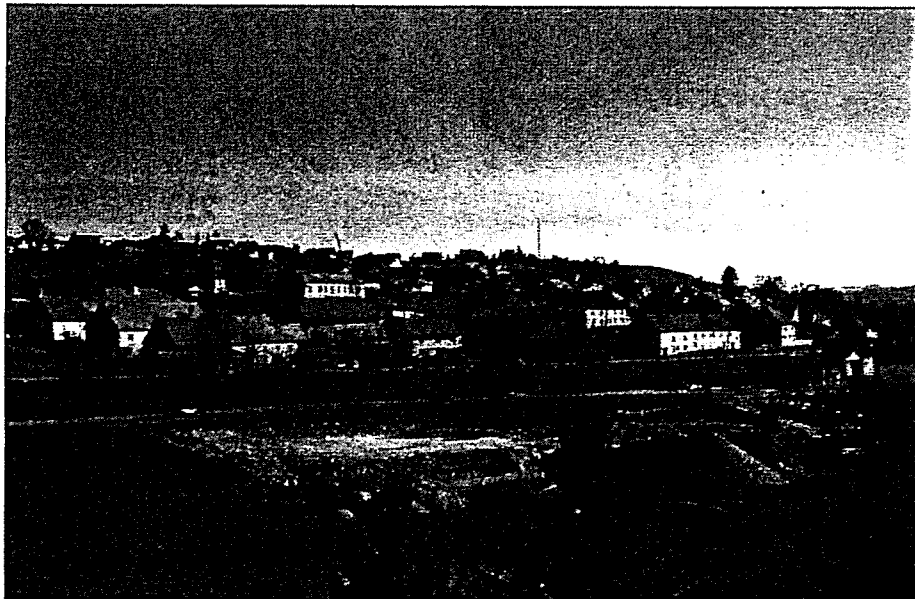
remettre en cause. Le démontage récent du mât rajoute à la confusion. À Goux, les élus n'en savent pas plus. "On avait émis un avis favorable pour l'étude de faisabilité. Aujourd'hui, on est comme tout le monde, dans l'attente des résultats. On ne s'est pas encore positionné sur la suite à donner à ce projet", indique Éric Bourgeois, le maire de Goux-les-Usiers.

Du côté d'Éolfi, on cherche avant tout à ménager le suspense. "Ce projet prendra le temps qu'il faut. Il n'y a rien d'anormal à faire des études sur deux ans. Aujourd'hui, on a tout ce qu'il faut en termes de données de vent. On a toujours l'accord des propriétaires sauf pour une commune. Non, ce projet n'est pas abandonné même si on n'en est pas non plus au stade des demandes de permis de construire", conclut Chloé Sanchez. ■

L'association P.S.H.D. de nouveau mobilisée sur le front anti-éolien

Le projet, que nous avons présenté dans notre précédente édition, prévoit l'installation de 8 éoliennes entre Arçon et Maisons-du-Bois. Depuis la réunion publique qui a eu lieu le 13 avril dernier, mes réactions se multiplient. Ce dossier a notamment réactivé l'association P.S.H.D. (Pour la Protection des Sommets du Haut-Doubs), présidée par Jacques Bobillier. Cette association s'était fait connaître à l'occasion du projet d'éoliennes sur Crêt Monnot, qui avait été enterré après plusieurs années de polémique. "On a été sollicités par des habitants des deux communes. Comme on l'avait fait pour le projet du Crêt Monnot, on dénonce toujours l'impact des éoliennes sur l'environnement, les nuisances sonores, la pollution visuelle et leur trop faible rentabilité. Un magazine spécialisé a publié dernièrement les données de R.T.E. pour le

week-end de Pâques où 300 355 MWh d'électricité éolienne étaient en surabondance à cause d'une faible demande. En sachant que cette énergie est rachetée 82 centimes par MWh pour être vendue 9,44 centimes, cela représente une perte de 21 millions d'euros sur deux jours", explique l'opposant en pointant du doigt la puissance annoncée et la production réelle. "Sur le parc éolien du Mont Crosin en Suisse, ils sont seulement à 13 % de la puissance nominale", poursuit Jacques Bobillier plus favorable aux autres sources d'énergies renouvelables comme l'hydraulique, le bois-énergie voire à un degré moindre le photovoltaïque. Au plus haut de la mobilisation du Crêt Monnot, P.S.H.D. comptait plus d'un millier d'adhérents. Ils sont aujourd'hui entre 150 et 200. "Tous ceux qui voudraient nous rejoindre sont les bienvenus" invite Jacques Bobillier. ■



Le vent de la contestation se lève du côté de Maisons-du-Bois.

» Fête de la musique

Une belle animation a été proposée sur la place du village pour la fête de la musique. Les élèves de la classe de Jean-François Chambelland ont débuté cette fin de journée avec plusieurs chants divers et variés le tout interprété avec dynamisme et bonne humeur.



Puis ce fut au tour de la musique « La Perce Oreille » de poursuivre les festivités avec quelques morceaux choisis pour la circonstance.

A la batterie, au saxophone et à la guitare, les filles de Renate et Nicolas Henriot ont diverti un public conquis ; avant que Tim Ugolini, Léon et Lucien Bourgeois ne terminent les festivités dans un style plutôt rock.

L'association de parents d'élèves proposait gâteaux et boissons à tous les présents. Une belle initiative approuvée par les spectateurs...



A méditer pour l'étoffer !

» 5.300 € pour lutter contre les maladies rares

Dimanche 4 juin, 350 marcheurs, plus une centaine de bénévoles, ont participé à la seconde édition de la marche solidaire pour les maladies rares sur le stade de biathlon Florence Baverel.

La pluie du matin n'arrête pas les marcheurs. Sur les trois parcours (8, 15 et 21 km), le temps incertain a plutôt orienté les marcheurs sur les 8 et 15 km.

En ce qui concerne les dons, aucune somme d'argent n'était exigée, chacun donnait ce qu'il voulait. Les 5.300 € récoltés sont reversés intégralement à l'association AMMi (Association contre les Maladies Mitochondriales). Les maladies orphelines concernent 750 familles en France. Elles entraînent une invalidité et un handicap profond.



» Une cavalière au pays des kangourous

Anaïs Girardet, 26 ans, est depuis quatre mois en Australie, à Mittagong près de Sydney. Avec un visa travail-vacances, elle s'est installée chez un propriétaire de chevaux de course. Son boulot : préparer les chevaux de l'écurie avant de lancer leur carrière sur les hippodromes.

Anaïs a fait ses études en Franche-Comté. Elle a passé le brevet professionnel JEPS d'équitation à Lons-le-Saunier puis a travaillé comme monitrice une année à Champagne.

Elle a ensuite repris ses études pour devenir ostéopathe pour animaux en Angleterre puis en Normandie. Et c'est à Falaise, en Normandie, qu'elle a trouvé un premier emploi chez un propriétaire de chevaux de course comme cavalière d'entraînement.

Avec le visa travail-vacances, Anaïs ne peut garder un employeur que six mois. Qu'à cela ne tienne, elle compte ensuite partir découvrir le pays, du côté de l'arrière-pays aride, l'Outback, avant de trouver un nouvel emploi du côté de la côte ouest, cette fois.

Anaïs est comme cela, curieuse, voyageuse. Mais elle reviendra un jour vers la Franche-Comté, sa famille. Mais pas tout de suite. « Je peux rester deux années en Australie puis demander un statut de résidence. Cela devient de plus en plus compliqué administrativement. »



» État-civil

Naissances

• **Mattéo**, fils de Florian Houser et Jessie Rognon, né le 21 avril 2017 à Pontarlier

Décès

• **Maugain Emile**, le 22 avril 2017 à Doubs

» Dates à retenir

- Samedi 8 juillet, salle des fêtes de Chaffois : Loto du club de l'amitié.
- Samedi 8 et dimanche 9 juillet : Vide-Maisons
- Dimanche 23 juillet, dès 10 h : Course cycliste. Circuit : Mairie - La Mare - La Chaux.
- Mardi 15 août, stade des Iles : méchoui géant du club de football.
- Samedi 2 et dimanche 3 septembre au chalet de la musique à La Chaux : Fête de la musique « La Perce Oreille » avec comme invité la musique de Saint-Jean de Losne.
- Vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 septembre Championnat de France de ski roués au stade de biathlon
- Dimanche 24 septembre : « La Cailleuse », randonnée VTT et pédestre organisée par Arçon VTT.
- Samedi 18 novembre, à la salle des fêtes à 12 h : repas des anciens.

Directeur de publication : Alain Girardet / Comité de rédaction : J. Belot, N. Delacroix, J. Maugain, G. Rognon
Nos colonnes vous sont ouvertes, nous attendons vos réactions.
CF Impressions - Pontarlier

Le Cailleu

Bulletin municipal de la commune d'Arçon

n°38

Juillet
Août
Septembre
2017

» Le mot du maire

Chers concitoyens,

Ouf ! Les élections sont enfin terminées !!!!!

Ce deuxième tour des législatives marque la fin d'une longue séquence qui, comme vous le savez, bouleverse de façon inédite notre paysage républicain.

Signe des temps, ce scrutin va sans doute exprimer, avant tout, une volonté délibérée de changement en profondeur, dans nos institutions, nos modes de fonctionnement, nos mentalités, nos pratiques politiques... et préciser les choix envisagés et assumés, pour l'avenir de notre collectivité nationale et le mieux-être des gens, qu'il s'agisse de la France, d'une région ou du plus petit hameau. Le climat social actuel, lourd et parfois violent, impose en effet à plus de discernement et de solidarité. Lors de cette consultation nationale, une fois encore, l'abstention s'est donc amplifiée, motivée par des raisons très diverses. Les électeurs qui se sont déplacés ont choisi de donner une large majorité à ce nouveau gouvernement, afin d'entreprendre, ensemble, les réformes nécessaires voulues par toutes les sensibilités représentées ou non.

La nouvelle représentation susceptible de constituer un déséquilibre inhabituel au sein de l'assemblée, légifèrera conformément à notre constitution, qui veille fondamentalement aux respects de nos institutions, comme à l'habitude, avec autant de vigueur, comme le français sait le faire !!!!

A chaque échelon de nos responsabilités, à nous d'être inventifs et convainquants, et d'œuvrer dans un esprit d'apaisement et de solidarité, pour le bien-être de nous tous.

En ce début de mois de juillet, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous d'excellentes vacances.

Alain Girardet

» Infos utiles

Mairie d'Arçon

2 rue des Tilleuls 25300 Arçon - Tél. 03 81 46 27 21 - Fax 03 81 46 91 50

mairie.arcon@gmail.com - www.mairiearcon.fr

Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h

Fermeture mercredi après-midi.

(Les permanences du samedi matin s'effectuent sur rendez-vous à prendre au secrétariat).

Déchetterie Maisons-du-Bois/Lièvreumont

03 81 46 27 00

Été : Lundi : 16h/18h30 - Mercredi : 13h30/18h30 - Samedi : 9h/12 h

Hiver : Mercredi 13 h 30/ 17 h - Samedi 9h/12h

Urgences : 112

Pompiers 18 ou 112 / SAMU 15 ou 112

Médecin de garde (nuit, week-end, jours fériés) 3966

Pharmacie de garde (week-end, jours fériés) 3237

Centre antipoison de Strasbourg 03 88 37 37 37

Gendarmerie 17 (Pontarlier 03 81 39 06 60)

EDF sécurité 0 810 333 025

Citation

« Il faut viser la lune, parce qu'au moins si vous échouez vous finissez dans les étoiles. »

Oscar Wilde

» C'est parti pour le lotissement « La Sauterelle »

Les maisons poussent comme des champignons. Trois sont déjà couvertes et quatre autres sortent de terre. Quant aux collectifs, le panneau annonçant les futurs travaux vient d'être installé. Souhaitons d'ores et déjà la bienvenue aux futurs résidents.



» Inauguration du logement de La Chaux

Vendredi 31 mars s'est déroulée la réception des travaux de rénovation du logement de la Chaux (rez-de-chaussée de l'ancienne école) en présence des divers corps de métiers sous la maîtrise d'œuvre de M. Drezet (Agence Soliha de Pontarlier). Coût total : 104.759,46 € TTC (dont 30.000 € de subventions).



Résultats des élections pour la commune

	23 avril	7 mai		11 juin	18 juin	
Présidentielle 2017	Inscrits	640	639	Inscrits	638	638
	Votants	558	547	Votants	376	342
	Exprimés	544	473	Exprimés	370	316
	Blancs	9	57	Blancs	4	6
	Nuls	5	17	Nuls	2	20
	E. Macron (EM)	125	310	A. Genevard (LR)	159	173
	M. Le Pen (FN)	109	163	S. Le Hir (LREM)	119	143
	N. Dupont-Aignan (FN)	42		Y. Ardiet (UPR)	1	
	B. Hamon (PS)	19		E. Chabeuf (PA)	2	
	N. Arthaud (LO)	1		E. Ternant (PCF)	2	
P. Poutou (NPA)	14		M. Ludi (LFI)	41		
J. Cheminade (Ind.)	3		M. Springaux (LO)	0		
J. Lassalle (Ind.)	14		A. Poulin (EELV)	8		
J.-L. Mélenchon (LFI)	67		J.-M. Pietoukhoff (DIV)	7		
F. Asselineau (UPR)	6		J. Navion (FN)	31		
F. Fillon (LR)	144					
			Législatives 2017			

› Un club de l'amitié dynamique

SORTIE POUR LA GYMNASTIQUE

Comme le veut la tradition, à la fin de la saison de gymnastique du club de l'amitié, une sortie est prévue. C'est à Bonnevaux qu'elle a eu lieu. Après la visite de la ferme « La Pastorale » et d'un repas à l'auberge de La Haute Joux, une marche digestive a eu lieu autour du lac de Bouverans. Une journée très conviviale sous le soleil. Un grand merci aux organisatrices, Madeleine et Françoise.



VISITE À PRÉVAL

Le 5 mai dernier, quinze personnes du club de l'amitié ont visité la société Préval (recyclage des déchets ménagers). Pendant deux heures, toutes les explications sur la chaîne de tri et le fonctionnement de la chaufferie ont passionné les visiteurs. Le petit groupe n'a plus de secret sur le remplissage de leur bac jaune et vert. Une prochaine visite sera programmée en novembre pour tous ceux qui sont intéressés.



› Ecole et périscolaire... Bilan et perspectives

ÉCOLE



- Rentrée scolaire le lundi 4 septembre
- **Rythmes scolaires** : Le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours pour les communes qui le souhaitent, après avis du conseil d'école. Le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru mercredi 28 juin 2017. Le conseil d'école réuni en séance extraordinaire le 2 mai a voté à l'unanimité de ses membres pour un retour à la semaine de 4 jours. Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2017.

Cette délibération prend effet dès la parution du décret du Ministre de l'Éducation Nationale sur ce sujet. La commune attend l'accord du directeur de la DASEN pour la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017.

- **Une ouverture de classe** est assurée à la rentrée prochaine (114 élèves) avec notification d'un poste de professeur des écoles. Un « préfabriqué » sera installé dans la cour en attendant soit la rénovation d'une classe dans le logement du bâtiment existant, soit la construction d'une nouvelle école.
- **Poste d'ATSEM** : vu le nombre d'enfants entrant en petite section (22), un poste supplémentaire d'ATSEM a été demandé et accordé à la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2017.
- **Effectif provisoire à la rentrée 2017-2018** : PS : 22 ; MS : 9 ; GS : 14 ; CP : 20 ; CE1 : 10 ; CE2 : 17 ; CM1 : 10 ; CM2 : 12.
- **Répartition des charges des écoles publiques pour l'année scolaire 2017-2018** : Coût des enfants scolarisés à Pontarlier : 175 € pour les classes élémentaires et 232 € pour les classes maternelles.
- **Transport scolaire** : un changement du point de l'arrêt du bus de la Chaux pour le circuit de l'école communale d'Arçon a été réalisé à partir du lundi 12 juin 2017. Pour des raisons de sécurité des élèves, l'arrêt de la Chaux rue du Clair Soleil est déplacé à la Chaux croisade (rue du Château d'Eau/rue des Marinières)

PÉRISCOLAIRE

La fréquentation est stable voire en augmentation. Les enfants ont découvert diverses activités proposées par les associations du village :



- Jeux de cartes et crêpes-partie à la chandeleur avec certaines personnes du Club de l'Amitié.
- Découverte des instruments de musique avec « la Perce-Oreille ».
- Séances de chant choral avec France Reymond de « La Sittelle ».
- Création de divers petits objets avec l'association « Arts sont créatifs ».
- Visite goût et saveur chez les deux maraîchers à La Mare, participation aux semis de quelques graines de souci. Chaque enfant est reparti avec son petit pot de semis.
- Visite à la ferme « Gaec du val d'Arçon ».

Vu l'enthousiasme des enfants, d'autres activités seront prévues.
Merci à tous les intervenants



› Louis Maugain fêté par la municipalité



Une délégation du conseil municipal s'est rendue aux « Granges d'Arçon » avec gâteau, bulles et chocolat pour fêter l'anniversaire de Monsieur Louis Maugain.

Il faut dire que le hameau des « Granges d'Arçon » lui est fort familier pour y être né le 30 mai 1927, y passer toute son enfance, sa scolarité, son apprentissage au métier d'agriculteur avec ses parents dont il reprit la ferme en 1957. En 1964, il épouse Germaine Marguet, dite « Mimie ». Le couple s'installe alors à la ferme où trois enfants, Jean-Yves, Marie-Anne et Gilles, les combleront de joie. Huit petits-enfants viendront compléter ce bonheur. Passionné par son métier, il nous relate son périple en 1962, lors de sa participation au salon de l'agriculture à Paris avec ses Montbéliardes depuis la gare de Morteau. Il aime les livres qui retracent l'histoire du patrimoine et de la région. Toujours très actif, il a été président du club du 3^e âge, il aide son fils Jean-Yves dans son exploitation, s'occupe de son jardin, de ses lapins et profite de tous les bons moments avec sa famille.

› Projet Eolien Arçon / Maisons-Du-Bois/Lièvre-mont

Les premiers résultats des études d'implantation du futur parc éolien sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvre-mont ont été présentés aux élus dans le cadre du comité de pilotage éolien le 14 juin dernier. Elles concernent les mesures de vent bien que l'hiver 2016-2017 n'ait pas été très venté. Les experts d'ENGIE GREEN spécialisés dans les prévisions long terme étudient actuellement la ressource en vent et se basent sur les données météo France de la station la plus proche afin d'avoir une période représentative. Ils seront en mesure de donner des résultats précis à l'occasion d'une réunion publique qui aura lieu au mois de novembre 2017. Une campagne acoustique pour mesurer le bruit généré par les éoliennes en surplus du bruit environnant a été menée en avril et les résultats sont en cours de « dépouillement ». La configuration du parc (disposition, nombre) devra être conforme à la réglementation en vigueur en matière de bruit. Les observations ornithologique et chiroptères (chauve-souris) montrent qu'il n'y a pas à ce stade des études de sensibilités rédhibitoires à la réalisation de ce projet. Les relevés terrains se termineront début septembre. L'étude paysagère en cours comportera des simulations visuelles depuis les axes de communication et des villages afin d'illustrer l'insertion visuelle des éoliennes.

Une visite d'un parc éolien en Lorraine aura lieu le **samedi 23 septembre** à 14h, organisée par ENGIE GREEN et sera animée par l'association Lorraine Energies Renouvelables (LER). Venez nombreux ! Nous vous remercions de vous inscrire en mairie et de préciser le nombre de personnes participantes. Date limite de réponse : 7 septembre. Elle sera suivie d'une réunion de présentation en mairie permettant aux habitants, communes d'investir dans le parc éolien au travers de dispositifs d'actionnariat locaux. Cette réunion sera animée par des spécialistes d'ENGIE GREEN sur le sujet.

› La Sittelle enchante son auditoire

Après une saison de répétitions, les choristes de « La Sittelle », sous la direction de France Reymond, ont proposé dimanche 9 avril, à l'église, un programme riche et varié à leur fidèle public. Entre ballade anglaise, vieille chanson estudiantine hongroise, chant vendéen ou péruvien, le public fut conquis. Ce concert de printemps, fut l'occasion d'inviter la chorale de Roche-lez-Beaupré, dirigée par Jean-Pierre Bianchi, qui interpréta une dizaine de chants tels que « le ranz des vaches », « les roses d'Ouessant » ou encore « Aragon et Castille ». Après deux chants communs, « La marche des soldats de Turenne » et « Siyahamba », spectateurs et choristes se retrouvèrent, à la salle des fêtes, pour la traditionnelle collation préparée par les choristes du village.



› Bien vivre au village

Nuisance sonore : l'Arrêté préfectoral du 19 avril 2005 relatif au bruit stipule que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30
- Le dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Divagation des chiens : est en état de divagation, tout animal domestique trouvé errant ou pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, chemins et terrains communaux (article L.211-20 du code rural).

Sécurité routière : le stationnement de véhicules est inapproprié sur les trottoirs, visibilité et voies de circulation réduites.

Baignade : la baignade est formellement interdite au lieu-dit « Aux Iles », au niveau du barrage du Doubs (arrêté du 23 juin 2015).

Décharge publique : fermeture de la décharge au lieu-dit « Les Terreaux » avec interdiction d'y déposer tous déchets, valable également sur tout le domaine communal (arrêté du 5 octobre 2012).

Pour une bonne mitoyenneté et citoyenneté, nous vous demandons de bien vouloir respecter ces règles. Toute personne en infraction sera punissable aux conditions prévues par le code général des collectivités territoriales ainsi que de la santé publique et de l'environnement.

Attention : de nouveaux vols sur la commune d'Arçon ont été constatés. Soyez très vigilants !

› Noces d'or pour Françoise et Milo

Samedi 17 juin, sous une chaleur torride, Françoise et « Milo » Masson ont fêté leurs Noces d'Or entourés de leur famille et de nombreux amis. Félicitations aux récipiendaires à qui nous donnons rendez-vous dans dix ans pour leurs noces de diamant.



ANNEXE 6 :
EXEMPLES DE REPONSES
OU DE RENSEIGNEMENTS
FOURNIS AU PUBLIC

25 650 LA CHAUX

A Villers-Lès-Nancy, le 05 juillet 2018

Objet : Projet Eolien sur les communes d'Arçon & Maisons-du-Bois-Lièpvremont

Nos réf. : DVT/CSM/2018-07-05

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la réponse à votre question concernant les données techniques d'une éolienne (vitesse de vent, production d'électricité ...).

Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer Monsieur, nos salutations distinguées.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens

P.J : document de réponse à votre question

Description du fonctionnement de *SafeWind*

SafeWind est un dispositif de vidéo-surveillance automatisé permettant la détection d'intrusion de la faune volante en temps réel et la réduction du risque de collision sur les éoliennes par effarouchement acoustique et/ou régulation de la vitesse de rotation du rotor. *SafeWind* a été développé par Biodiv-Wind SAS.

- Détection et suivi continu :

La détection est opérée par un réseau de caméras IP (de une à quatre usuellement mais sans limite technique) présentant une résolution de 6 MP apposées de manière non intrusive sur le mât de l'éolienne à surveiller. Les angles de vision moyens des caméras sont de 90° à l'horizontale et 70° à la verticale. Les hauteurs d'installation des caméras sur les mâts et les inclinaisons sont ajustées pour couvrir les secteurs à surveiller. Une installation standard consiste généralement en un jeu de 4 caméras à équidistance et inclinée à 45° sur l'horizontale. Une telle installation permet de surveiller l'intégralité de la zone de balayage des pales, quel que soit l'azimut de la nacelle, et ses alentours sur 360° autour de l'éolienne sans être perturbé par les déplacements d'objets au sol ou proche du sol (véhicules, piétons ou animaux non volants, etc).

Les images des caméras sont analysées en temps réel et en continu par un logiciel de détection de mouvement dédié hébergé dans une unité informatique installée à l'intérieur de l'éolienne. Une innovation majeure consiste notamment en un algorithme de filtrage dynamique des pales qui permet de scanner en permanence l'intégralité des zones observées quelle que soit la position du rotor ou la vitesse de rotation des pales. D'autres algorithmes permettent de filtrer les perturbations que peuvent représenter certains phénomènes météorologiques tels que la pluie et la neige. En cas de détection d'intrusion, la cible est suivie en continu. La séquence de détection est immédiatement enregistrée et archivée et peut être récupérée pour une analyse ultérieure comme par exemple un contrôle de collision.

- Stratégie d'effarouchement acoustique et de régulation

En fonction des espèces visées et des distances de détection souhaitées, une stratégie de réaction à l'intrusion est mise en œuvre. Ainsi, on pourra déclencher une alarme acoustique lorsque qu'une Grue cendrée sera détecté en condition de risque de collision faible, par exemple à 200 mètres et plus d'une éolienne. Par contre, dès que cette même Grue cendrée sera détecté à moins 100 mètres, et présentant dès lors un risque de collision plus élevé, une régulation de l'éolienne sera engagée. Dans le cas de l'effarouchement, *SafeWind* utilise des projecteurs sonores directionnels orientés vers la zone de balayage de pale. De cette manière, plus la cible se rapproche de la zone de risque, plus elle perçoit la pression sonore et plus elle est susceptible d'être perturbée. Les sons émis, leur durée et leur intensité sont définis en fonction des espèces visées et des contraintes environnementales du site afin de respecter les réglementations d'émergence sonore.

Concernant la régulation de l'éolienne, l'unité informatique *SafeWind* est connectée au système de contrôle commande de l'éolienne (le SCADA). L'ordre de ralentissement aérodynamique est engagé et maintenu tant que la cible est détectée. Il peut être arrêté après un pas de temps défini préalablement ou cessé immédiatement après que la cible soit sortie de la zone de risque.

Le nombre de cibles détectables simultanément est illimité (lors de nos tests, plus de 50 cibles ont pu être détectées simultanément).

La modularité informatique de *SafeWind* permet de plus de commander les actions d'effarouchement et/ou de régulation sur plusieurs éoliennes à partir des détections opérées sur une seule d'entre elles.

L'excellente capacité de détection et de suivi de cibles de *SafeWind*, l'association de l'effarouchement acoustique et de la régulation des éoliennes par ralentissement aérodynamique, et enfin le passage de l'un à l'autre en fonction en cas de rapprochement de la cible, permettent une

démarche efficace de réduction du risque de collision et une optimisation du productible électrique des éoliennes.



Réponse à la question de M. XX, habitant de la commune de « La Chaux », au lieu dit « Les Plans »

Question posée « *je vous contacte au sujet de ma demande sur les résultats du mât de mesure, j'aimerais juste connaître les vitesses mini/maxi du vent pour qu'une éolienne fonctionne, et le nombre de jours de l'année écoulée où vous auriez pu produire de l'électricité d'après les mesures observées* »

Réponse d'ENGIE GREEN :

Suivant les modèles d'éoliennes, les vitesses minimum et maximum du vent pour que l'éolienne démarre varie même si on peut constater que d'un modèle à l'autre, la différence est peu significative.

La vitesse moyenne enregistrée sur le site se situe entre 5,7 et 5,8 m/s à 100 m. L'enregistrement des données de vent repose aussi sur la vitesse de vent instantanée et peut varier en fonction des saisons et de l'exposition (altitude, rugosité...). Par exemple, pour ce mois de juin, on a enregistré sur l'anémomètre de tête, jusqu'à 25 m/s de vitesse de vent (vitesse maximum de fonctionnement, 90 km/h). L'enregistrement se fait toutes les 10 minutes. Concernant la vitesse minimum, on peut lire sur les caractéristiques techniques de la machine VESTAS V 110 (diamètre de rotor de 110 m) avec différentes hauteurs de mât, que l'éolienne tourne et produit donc de l'électricité (conversion de l'énergie mécanique du vent en électricité), injecté sur le réseau à partir d'une vitesse de vent **de 3 m/s.**



Technical Specifications

OPERATIONAL DATA		GEARBOX	
Rated power	2,000 kW	Type	two planetary stages and one helical stage
Cut-in wind speed	3 m/s	TOWER	
Cut-out wind speed	20 m/s	Type	tubular steel tower
Re cut-in wind speed	18 m/s	Hub heights	80 m (IEC IIIA), 95 m (IEC IIIA/IIIB), 110 m (IEC IIIB), 120 m (IEC IIIB) and 125 m (IEC IIIB)
Wind class	IEC IIIA	NACELLE DIMENSIONS	
Operating temperature range standard turbine	-20 °C to 40 °C	Height for transport	4 m
Operating temperature range low temperature turbine	-30 °C to 40 °C	Height installed (incl. CoolerTop®)	5.4 m
SOUND POWER		Length	10.4 m
Maximum	107.6 dB*	Width	3.5 m
	* Noise modes available	HUB DIMENSIONS	
ROTOR		Max. transport height	3.4 m
Rotor diameter	110 m	Max. transport width	4 m
Swept area	9,503 m ²	Max. transport length	4.2 m
Air brake	full blade feathering with 3 pitch cylinders	BLADE DIMENSIONS	
ELECTRICAL		Length	5.4 m
Frequency	50/60 Hz	Max. chord	3.9 m
Generator type	4-pole (50 Hz)/6-pole (60 Hz) doubly fed generator, slip rings	Max. weight per unit for transportation	70 tonnes

Sur une année complète et au regard des données récoltées, on a déduit que pour une éolienne de diamètre de rotor de 110 m, avec un mât de 100 m, on parvenait à produire 2610 heures équivalentes à pleine puissance, intégrant les pertes par sillage . Cela ne veut pas dire que l'éolienne ne fonctionne pas le reste du temps mais qu'elle produira 2610 heures à sa puissance nominale (puissance maximale) donc à 2 MW.

Cela représente un productible annuel net de sillage de 32,6 GWh/an pour la totalité du parc (7 éoliennes). Le sillage correspond à des pertes d'énergie exercées entre éoliennes, c'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'écarter suffisamment les éoliennes des unes des autres et en fonction de la direction des vents dominants pour éviter ces contraintes mécaniques et cette baisse de production.

La classe de vent comme indiquée sur ce tableau IEC III A est définie par la norme internationale IEC-61400-1. Cette norme définit 5 classes de vent : I,II,III,IV et S. Les éoliennes de classe I sont les plus résistances structurellement et les éoliennes de classe IV sont les moins résistantes. La classe S est la classe spéciale, généralement utilisée pour les projets en mer.

Deux classes d'intensité de turbulence : A et B à 15 m/S. Les éoliennes de classe A pourront supporter un régime de vent avec une intensité de turbulence plus élevée que la classe B.

Dans notre cas, la classe de vent est de III avec une classe d'intensité de turbulence A.

Dans notre cas, nous avons exploité les calculs de productible avec un mât à 100 m. Ce qui signifie que l'éolienne tournera près de 113 jours à puissance nominale (maximale), ce qui représente un facteur de chargeⁱ de près de 30 %.

En effet, il y a 8760 h dans une année, en théorie, si une éolienne produisait tout le temps, elle produirait alors $8760 \text{ h} * 2 \text{ MW} = 17\,520 \text{ MWh}$, soit 17,52 GWh. Or, une éolienne produit de l'énergie de manière intermittente en raison de la ressource en vent aléatoire. Ainsi, dans notre cas, l'éolienne produit de l'énergie à puissance nominale à l'année : $2610\text{h} * 2 \text{ MW} = 5220 \text{ MWh}$.

Soit en facteur de charge (sans tenir compte des pertes de sillage), cela représente : $5220 \text{ MWh}/17\,520 \text{ MWh} = 29,8 \%$.

La moyenne nationale se situe autour de 24 %. Ainsi le parc éolien futur sur Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvremontré présente un facteur de charge plus élevé que la moyenne nationale. Le nombre de jours de production à puissance maximale sera de $2610 \text{ h}/24 =$ un peu plus de 108 jours.

Cela ne signifie pas que le reste de l'année, l'éolienne ne produira pas d'électricité mais à une puissance inférieure. En effet, en moyenne, les éoliennes tournent environ 80 % du temps, soit plus de 7000 heures par an.

ⁱ *Le facteur de charge d'une unité de production électrique est le ratio entre l'énergie qu'elle produit sur une période donnée et l'énergie qu'elle aurait produite durant cette période si elle avait constamment fonctionné à puissance nominale* (*Puissance la plus élevée qu'une unité de production peut délivrer donc puissance maximale).*

ANNEXE 7 :
DOSSIER DE SYNTHÈSE &
PHOTOMONTAGES MIS A
DISPOSITION DU PUBLIC
DANS LE CADRE D'UNE
CONCERTATION
PREALABLE

Votre avis sur le :

Projet éolien d'Arçon
et Maisons-du-Bois-
Lièvreumont

Dépôt de l'autorisation environnementale en septembre 2018

Quand ? du 25 juillet au 1^{er} septembre

Mise à disposition d'un dossier de présentation et des photomontages

Comment donner mon avis ?

Par écrit en mairies dans un cahier de registre aux heures d'ouverture des mairies durant cette période

Par internet avec mise à disposition des documents en ligne à l'adresse suivante : **www.engie-green.fr**, rubrique « **concertation préalable** », **projet éolien d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont**

Pour faire vos remarques, écrivez-nous à l'adresse suivante :
arcon_maisons-du-bois-lievremont.egn@engie.com

Contacts

ENGIE Green

Les jardins de Brabois II – 3, allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 Villers-lès-Nancy

Christelle SIMOTHE – Chef de projet éoliens

Commune de Maisons-
du-Bois-Lièvreumont



Année 2018

PROJET EOLIEN D'ARÇON ET MAISONS-DU-BOIS- LIEVREMONT

Dossier de synthèse - concertation
préalable



Photomontage du parc éolien depuis la route communale – Ouest de « Les Joumets »

Source : Bureau d'Etudes Jacquel & Châtillon

Christelle Simothe – Chef de projets éoliens
ENGIE GREEN

Table des matières

Préambule	2
Où puis-je donner mon avis et faire des remarques sur le projet ?.....	3
ENGIE GREEN au cœur des territoires.....	4
Le projet éolien final.....	6
L'intégration du projet dans le paysage	8
L'intégration du projet vis-à-vis de la biodiversité.....	12
L'intégration du projet vis-à-vis de son environnement acoustique	12
Le potentiel en vent	13
L'éolienne envisagée pour ce projet	14
L'enjeu défrichage	14
Les mesures d'accompagnements prévues dans le projet	14
Les retombées économiques locales	15
Quand tournerait le parc éolien ?	15
Votre Contact :	15

Préambule

Le présent document s'inscrit dans le cadre du Décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif à la consultation préalable associant le public à l'élaboration du projet.

Cette concertation, d'une durée supérieure à 1 mois, a fait l'objet d'une information préalable du public. Par ailleurs, un bilan de la concertation sera rendu public et sera ensuite joint à l'enquête publique réalisée au cours de l'instruction de la demande d'autorisation en application des articles L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement.

Où puis-je donner mon avis et faire des remarques sur le projet ?

Depuis le début de ce projet éolien, de nombreuses réunions de concertation avec les riverains, les élus, les propriétaires et fermiers agricoles, les services de l'Etat ou encore l'association syndicale autorisée du Paradis ont permis d'aboutir à la définition du projet final qui est présenté dans ce dossier.

Cette concertation a permis d'optimiser la prise en compte de tous les enjeux étudiés, à savoir : les enjeux humains et l'utilisation du site, le paysage, la biodiversité, l'acoustique, la forêt, les accès et le vent, et ainsi de proposer le projet de moindre impact.

Aujourd'hui, nous souhaitons recueillir l'avis des habitants des communes d'Arçon et de Maisons-du-Bois-Lièvreumont, en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de la Préfecture.

Ainsi, du 30 juillet au 1^{er} septembre, nous ouvrons cette « concertation préalable », dans le but d'informer la population des avancées du projet éolien et de ses principales caractéristiques, et de lui permettre de s'exprimer avant l'instruction du dossier par les services de l'Etat. Ce dossier vise à fournir les éléments permettant de comprendre le projet et ses enjeux afin que les avis et questions puissent être exprimés en parfaite connaissance du projet.

Pour cette concertation préalable, ce dossier a été mis en ligne sur notre site internet, et un registre de recueil des avis est disponible dans les mairies.

L'ensemble des avis pourront ainsi être exprimés de différentes façons :

EN MAIRIES	<p>En consultant le dossier de concertation et les photomontages du projet, et en complétant le registre papier mis à disposition dans les mairies d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont, <u>pendant les heures d'ouverture des mairies</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Arçon : <ul style="list-style-type: none"> o Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h o Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h - A Maisons-du-Bois-Lièvreumont : <ul style="list-style-type: none"> o Lundi, mercredi, vendredi de 14 heures à 18 heures o Jeudi de 8 heures 30 à 11 heures 30
EN LIGNE	<p>En consultant le site internet http://www.engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/ , projet éolien d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont, sur lequel vous trouverez ce dossier de concertation et pourrez nous écrire à l'adresse mail suivante : arcon_maisons-du-bois-lievremont@engiegreen.com</p>
PAR COURRIER	<p style="text-align: center;">ENGIE Green Les Jardin de Brabois II 3 Allée d'Enghien 5600 Villers-Lès-Nancy</p>

ENGIE GREEN au cœur des territoires

La société ENGIE Green est née au 1er décembre 2016 de la fusion de Futures Energies et MAÏA Eolis, deux filiales historiques du Groupe ENGIE. La compagnie du Vent et Solaire Direct ont également été intégrées à ENGIE Green le 15 décembre 2017. Aujourd’hui ENGIE Green est le leader de la production d’énergies renouvelables en France.



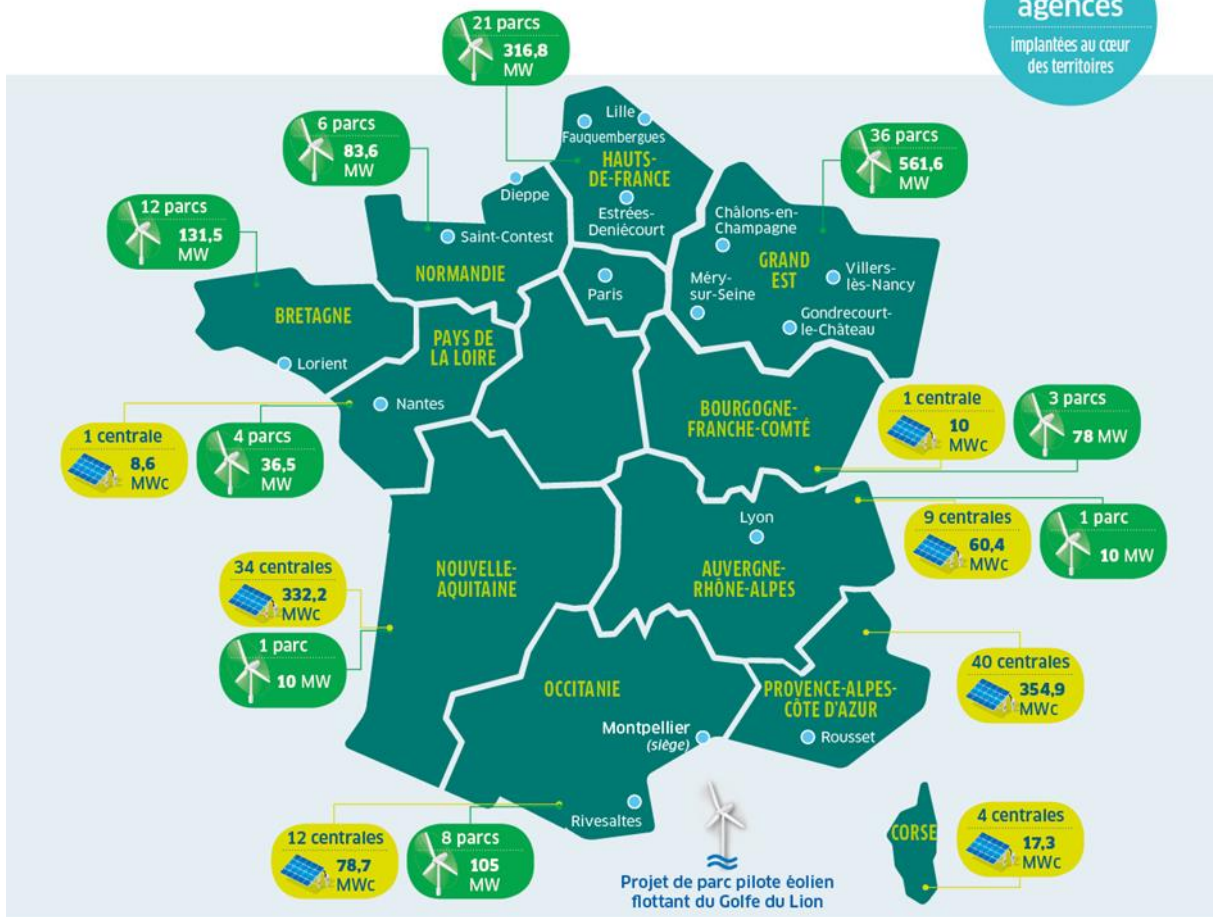
**Développée, construite et exploitée en France à fin mars 2016.*

ENGIE Green en quelques chiffres clés à fin 2017 :

- 1333 MW éoliens construits et exploités (701 éoliennes).
- 86.6 MW éoliens exploités pour le compte de tiers.
- 862 MW solaires construits et exploités.
- 3000 MW en développement.
- Plus de 1.700.000 personnes alimentées en électricité renouvelable par an (hors chauffage).
- 400 collaborateurs.

ENGIE Green est ancrée localement sur l’ensemble du territoire français à travers 16 antennes. Le développement du projet d’Arçon – Maison du Bois-Lièvrement se fait depuis l’agence de **Villers les Nancy**. La société fonde son développement sur une démarche de concertation avec les habitants et les collectivités susceptibles d’accueillir un projet d’énergies renouvelables.

16
agences
implantées au cœur
des territoires



ENGIE Green dispose d'une expertise complète dans le développement, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'actifs de production d'électricité d'origine renouvelable (éolien, solaire, énergies marines).

Pour assurer le bon fonctionnement des parcs éoliens, ENGIE Green s'appuie sur les compétences internes suivantes :

- Ingénierie de projet ;
- Expertise environnement ;
- Financement de projet ;
- Expertise aérologique et acoustique ;
- Expertise des aérogénérateurs (mécanique, électrique, rendement...) ;
- Expertise génie électrique ;
- Construction des parcs éoliens ;
- Maîtrise d'œuvre des travaux ;
- Exploitation et vente de l'énergie produite ;
- Maintenance et entretien des aérogénérateurs.

Le projet éolien final

Le projet se situe sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont, à l'est du département du Doubs, dans la communauté de communes du Canton de Montbenoît.

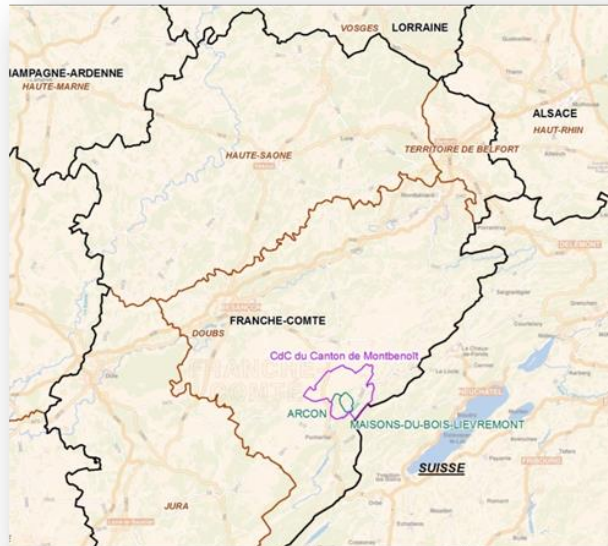


Figure 1: Localisation de la zone d'étude à l'échelle départementale

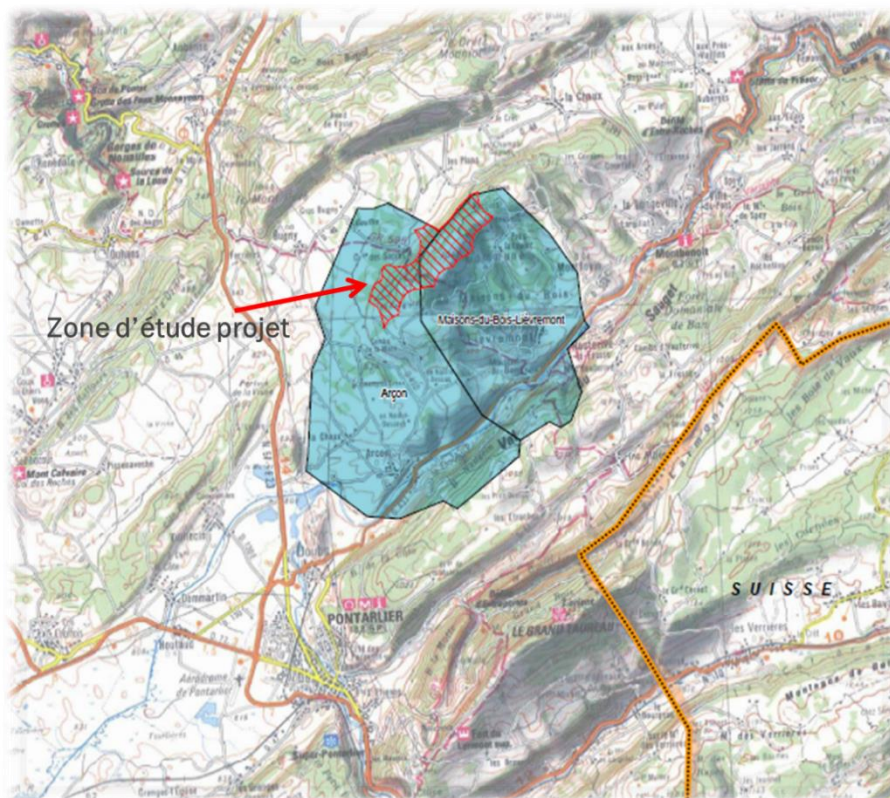
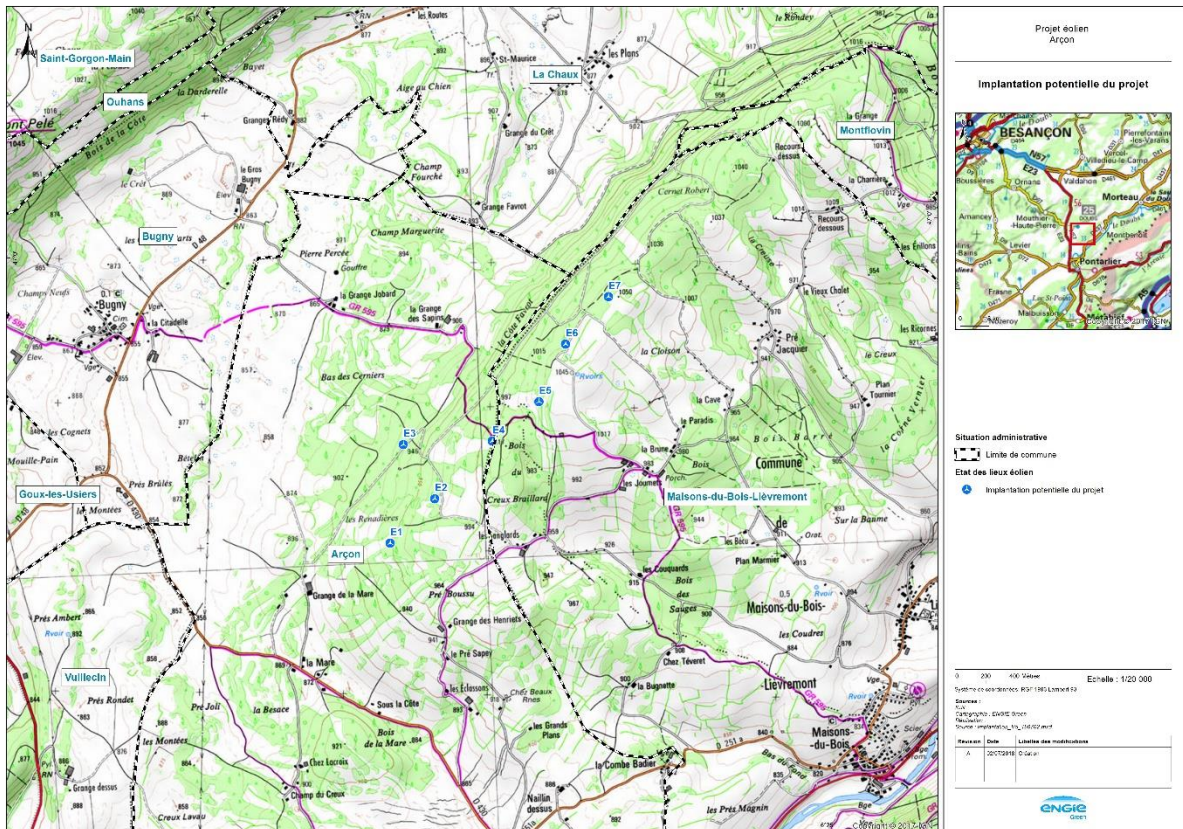


Figure 2: Localisation de la zone d'étude à l'échelle de la Communauté de Communes

Le projet final est composé de 7 éoliennes réparties de la manière suivante : 3 éoliennes sur la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont et 4 éoliennes sur la commune d'Arçon. La taille maximale des éoliennes sera de 155 m en bout de pales. Chaque éolienne a une puissance unitaire de 2 MW et produira l'équivalent de la consommation électrique, hors chauffage, de 14 000 foyers pour une puissance totale de 14 MW (2 MW = 2000 foyers).



Cartographie du projet éolien définitif pour la demande d'autorisation environnementale

Source : ENGIE GREEN

Ce projet trouve un équilibre parfait entre des implantations en prairies et en forêt, d'une part pour minimiser l'emprise agricole sur des prairies classées en AOC Comté et d'autre part pour limiter au maximum les surfaces à défricher.

Les pistes forestières existantes qui desservent la totalité du périmètre d'étude seront utilisées pendant la phase de travaux et d'exploitation du parc éolien. Par ailleurs, le projet contribue en sus à la performance de la desserte forestière (élargissement des pistes, renforcement, entretien pendant toute la durée d'exploitation aux frais du porteur du projet). Un plan précis réalisé sur fond parcellaire par le bureau d'études architecte « ASTECA », est mis à disposition dans les mairies d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont permettant de visualiser l'utilisation des chemins à créer, à élargir ainsi qu'avec les aménagements provisoires envisagés.

Le coût total du projet est estimé à 17,5 M€. Ce coût comprend les éoliennes, les fondations, le génie civil (aménagement des accès, travaux de terrassement et VRD) ainsi que la totalité des travaux de construction du parc.

Par ailleurs, une provision pour le démantèlement des éoliennes sera constituée avant le démarrage des travaux de construction.

L'intégration du projet dans le paysage

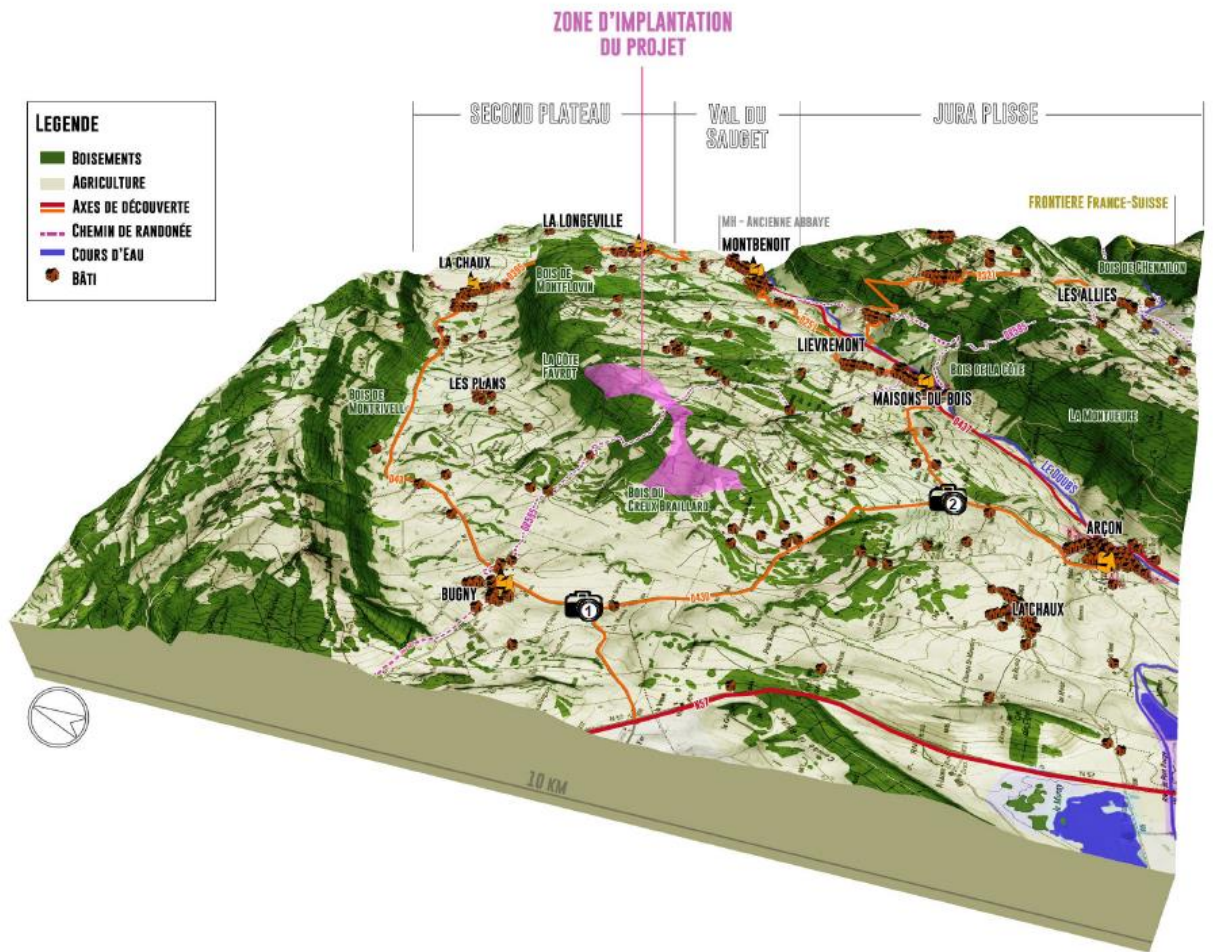
Le projet se situe au centre de l'entité paysagère du Second Plateau, marqué par une topographie irrégulière mais marquée. Le relief y est ondulé et traversé par des cours d'eau dont la Loue, et le Doubs. De nombreux boisements ponctuent l'espace à dominante agricole

Le paysage est très rural et marqué par une activité agro-sylvio-pastorale.

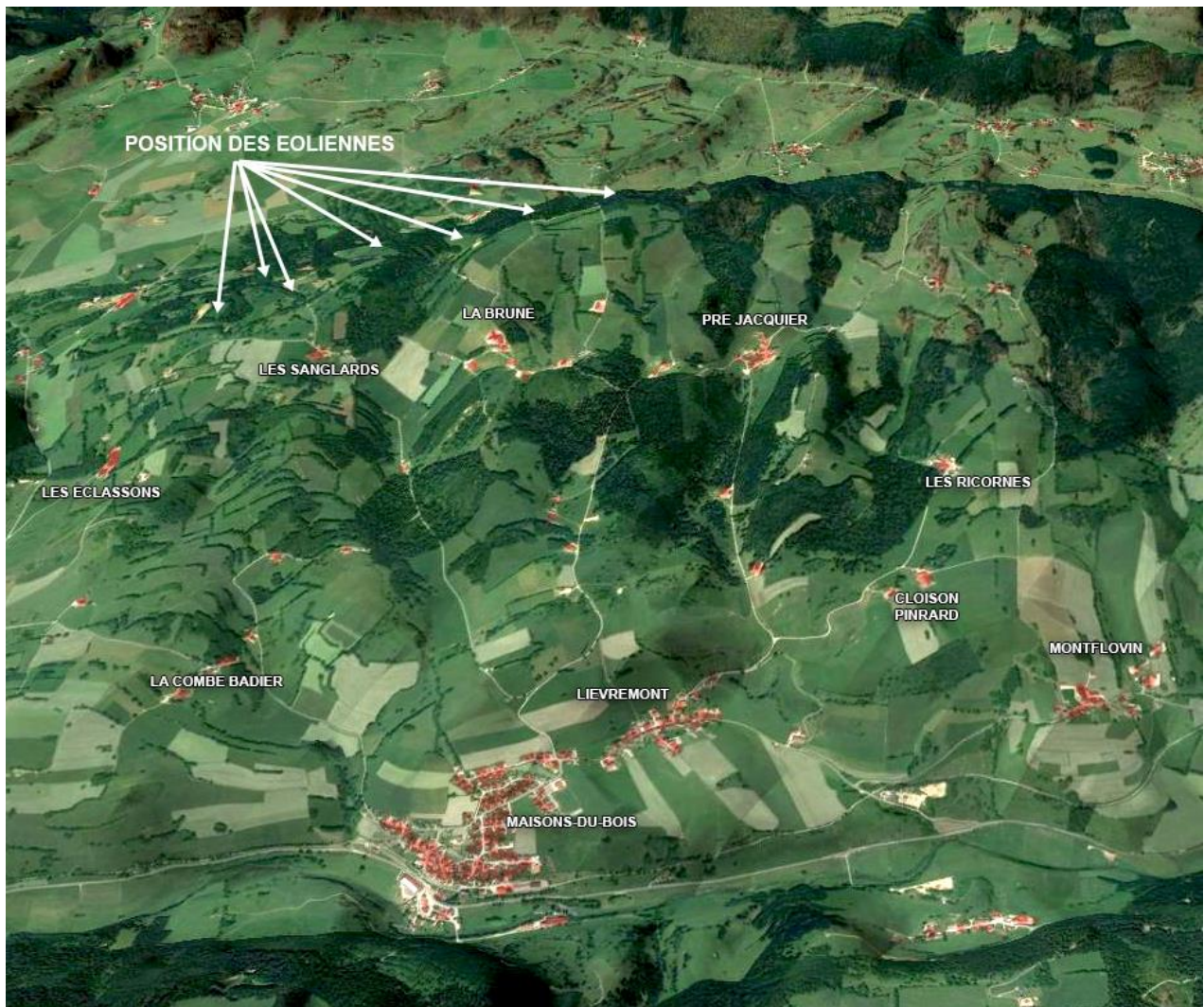
Compte tenu de l'impact faible constaté vis-à-vis de sites emblématiques recensés (Crêt Moniot, site inscrit du Grand Taureau) et l'absence d'enjeux pour le patrimoine classé, l'intégration du projet au sein de ce paysage a été fortement travaillé.

L'enjeu principal se situe au niveau de la perception des espaces de vie proches qui seraient modifiés par le projet. L'habitat dispersé (hameaux, fermes) est caractéristique de ce territoire et est ponctué par des filtres végétaux à proximité induisant des vues différentes sur les éoliennes depuis celles-ci au sein du « Second Plateau ». L'impact est quasi-nul depuis le centre des bourgs.

L'étude d'impact réalisée montre la parfaite adéquation du nombre de machines par rapport aux sensibilités paysagères. Aucun effet de surplomb n'a été constaté vis-à-vis d'habitations à proximité, même si certaines habitations auraient un impact visuel plus marqué que d'autres. Une série de photomontages est mise à disposition en mairies d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont pour visualiser les impacts depuis le paysage de proximité et le paysage lointain.



*Bloc diagramme autour de la zone étudiée pour l'implantation du projet
Source : Bureau d'études Jacquel & Châtillon*



*Les villages à proximité du projet éolien
Source : Bureau d'Etudes Jacquel et Châtillon*

Une dizaine de photomontages sont mis à disposition dans les mairies d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièremont et en ligne sur le site internet indiqué dans le paragraphe « où puis je donner mon avis ». Ils permettent de visualiser l'intégration paysagère des éoliennes vis-à-vis des différentes composantes du paysage. Un carnet de photomontage plus complet (voir liste ci-dessous) sera présenté dans le dossier de demande d'autorisation environnementale et sera consultable pendant l'enquête publique, laquelle aura lieu pendant la phase d'instruction du projet éolien.

A la demande des riverains et/ou des élus (à consigner dans le registre ou directement sur le site <http://www.engie-green.fr/actualites/concertations-prealables-cours/>, Projet éolien d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièremont), ENGIE GREEN peut faire parvenir un ou plusieurs de ces photomontages aux riverains.

LISTE DES PHOTOMONTAGES

N° du photomontage et localisation	Page	N° du photomontage et localisation	Page
1	20	Montbenoit	128
Route communale - Les Sanglards		25	
1 Bis	24	Le Chalet - Commune d'Hauterive-la-Fresse	132
Route communale - Les Sanglards		26	
2	28	Nord de Pontarlier	136
Route communale - Ouest de "Les Joumets"		27	
2 Bis	32	Route départementale RD 131 - Commune de Gilley	140
Route communale - Ouest de "Les Joumets"		28	
3	36	Est de Pontarlier - "Le Grand Taureau"	144
La Grange des Sapins		29	
3 Bis	40	Nord de Renélade	148
La Grange des Sapins		30	
4	44	Route départementale RD 130 - Houtaud	152
Route communale - "La Mare"		31	
5	48	Route départementale RD 41 - Ouest de Ouhans	156
La Grange Favrot		32	
6	52	Goux-les-Usiers	160
Route communale - Nord du "Pré Jacquier"		33	
7	56	Pontarlier	164
Route communale - Sud "Les Plans"		34	
8	60	Route départementale RD 132 - Rémonot	168
Route communale - Ouest de "La Grange Jobard"		35	
9	64	Sud de Pontarlier	172
Est de Bugny		36	
10	68	Route départementale RD 376 - Nord de la "Grange Carrée"	176
Route départementale RD 430 - Sud de Bugny		37	
11	72	Chalet du Lormont - Sud-Est de Pontarlier	180
Route départementale RD 48 - Nord de Bugny		38	
12	76	Ouest de HautePierre-le-Châtelet	184
Route départementale RD 48 - Est de Rougeux		39	
13	80	Chaffois	188
Route départementale RD 430		40	
14	84	Route départementale RD 318 - La Motte	192
Route communale - "La Grillote"		41	
15	88	Route départementale RD 404 - Le Nid du Fol	196
Route départementale RD 251 - Sud de Lièvreumont		42	
16	92	Route départementale RD 471 - Ouest de Pontarlier	200
Route départementale RD 251 - Ouest de Maisons-du-Bois		43	
17	96	Sud-Ouest de Bannans	204
Route départementale RD 430 - Arçon		44	
18	100	Montperreux	208
Rond de Fosse		45	
19	104	Route départementale RD 133 - Nord de Montgesoye	212
Ouest de La Chaux		46	
20	108	Sud de Mongesoye	216
Hauterive		47	
21	112	Route départementale RD 47b - Ouest de la Rivière-Drugeon	220
Les Courtots		48	
22	116	Route nationale RN 57 - Etalans	224
Route départementale RD 437 - Sud d'Arçon		49	
23	120	Ornans	
Crêt Monniot			
24	124		

Extrait du carnet de photomontages, source : Bureau d'études Jacquiel & Châtillon



Modélisation de l'éolienne pour les photomontages

Diamètre de rotor : 110 m et hauteur de mât : 100 m, Modèle VESTAS

L'intégration du projet vis-à-vis de la biodiversité

Les études sur la biodiversité ont été menées pendant une année complète et continue entre les années 2016 et 2017. Des passages ornithologiques supplémentaires ont eu lieu en 2018 à la période propice (entre février 2018 et juin 2018) pour vérifier la présence de nids d'un rapace protégé : le milan royal. Ces études ont été réalisées par le bureau d'études indépendant BIOTOPE. Les enjeux sur cette espèce ont été qualifiés d'un niveau moyen.

Concernant les mesures à mettre en place pour éviter et réduire les impacts, le porteur du projet a appliqué la démarche dite ERC (Evitement, Réduction, Compensation). Tout d'abord, des mesures d'évitement ont été mises en place dans la conception même du projet pour éviter au maximum des collisions potentielles avec l'avifaune et les chauves-souris. Un exemple de mesure d'évitement consiste à limiter le nombre d'éoliennes sur le projet. La première variante étudiée par ENGIE Green était composée de 10 éoliennes. Une fois les enjeux notamment avifaunes connus cette variante a été retravaillée pour arriver à la variante finale de 7 éoliennes proposée aujourd'hui. Un autre exemple consiste en la localisation de ces éoliennes de façon à éviter l'implantation des éoliennes sur des zones à fort enjeu environnemental ; c'est le cas dans la variante finalement retenue. Par ailleurs, les gîtes arboricoles concernés par les chauves-souris ont été également évités en adaptant l'implantation du projet.

Dans la démarche ERC, des mesures de réduction sont ensuite proposées lorsque les mesures d'évitement ne permettent pas de satisfaire un niveau d'impact acceptable. Un exemple de mesure de réduction proposé est d'équiper chaque éolienne de caméras d'effarouchement et d'arrêt des éoliennes pour des espèces comme le milan royal, afin de réduire significativement ou de supprimer le risque de collision. Les connaissances sur l'espèce et ses milieux d'habitats favorables seront améliorées avec un travail de collaboration avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

L'équilibre d'implantations entre la forêt et la prairie trouve aussi tout son sens du point de vue de la biodiversité, sachant que l'enjeu pour le milan royal est plus important en prairies (chasse de petits rongeurs) mais que l'enjeu pour les chauves-souris est plus grand en forêt (migration et chasse en lisière, gîtes potentiels dans les arbres creux).

L'intégration du projet vis-à-vis de son environnement acoustique

Une campagne acoustique a été menée pendant 19 jours de suite sur 10 points de mesures, jour et nuit, à l'extérieur des habitations, pour mesurer le niveau de bruit ambiant. L'émergence alors calculée est la différence entre le niveau de bruit lorsque le parc sera en fonctionnement (dit bruit ambiant) et le niveau de bruit lorsqu'il sera à l'arrêt (dit bruit résiduel).

Le projet éolien respectera en tout moment la réglementation en vigueur : émergence maximale de 3 décibels (dB), la nuit et 5 dB le jour. Dans l'hypothèse où un dépassement surviendrait, un bridage acoustique (réduction de la vitesse de rotation, voire arrêt des éoliennes) serait opéré dans les conditions météorologiques amenant au dépassement, afin de se conformer en permanence à la réglementation.

Le projet sera conforme à la réglementation en tout point de mesure du périmètre d'étude. Le niveau de bruit maximal sur le périmètre de mesure sera de 70 dB entre 7h et 22h et de 60 dB entre 22h et 7h.

Le potentiel en vent

Un mât de mesures du vent est installé depuis décembre 2016 au centre du secteur d'étude, non loin du réservoir sur Lièvreumont. Les données fournies par ce mât ont permis de positionner de manière optimale les éoliennes entre elles (effet de sillage, turbulences, choix du gabarit de la machine). Les niveaux de vent moyens enregistrés à 100 m sont compris entre 5,7 et 5,8 m/s.

Le productible calculé en nombre d'heures de vent dépasse la moyenne nationale, puisque les éoliennes produiront annuellement environ 2610 heures équivalentes pleine puissance (contre 2200 heures pour la moyenne nationale) avec des pales de 55 m de long et un mât de 100 m de haut. Ce nombre d'heures intègre les pertes par sillage. En moyenne, les éoliennes tourneraient environ 80% du temps, soit plus de 7000h par an.



Photo du mât de mesures météo sur Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Source : ENGIE GREEN

L'éolienne envisagée pour ce projet

L'éolienne envisagée pour ce projet est une éolienne de la marque Vestas et modèle V110.

Il s'agit d'une éolienne d'une puissance unitaire de 2 MW. La hauteur du mât est de 100 m et la longueur des pales est de 55 m, ce qui fait une hauteur totale de 155 m en bout de pâles.

L'enjeu défrichage

Le projet induirait une surface totale de défrichage d'environ 2,5 hectares sur l'ensemble des éoliennes prévues, y compris l'élargissement de chemins et la création d'une partie de chemins quand l'accès existant ne serait pas suffisant. Ce défrichage serait compensé aussi bien d'un point de vue forestier que d'un point de vue écologique.

La compensation forestière se ferait notamment par des essences permettant d'améliorer la qualité de l'habitat. Ce travail est en cours de finalisation avec les services de la DDT et les gestionnaires privés et publics de la forêt.

Du point de vue de la compensation écologique, un îlot de vieillissement d'environ 3 hectares est à l'étude pour compenser la perte d'habitat potentielle des chauves-souris mais aussi pour limiter le risque de collisions en les attirant sur ces milieux favorables. Cet îlot serait prévu au minimum à 500 m des premières éoliennes et dans un rayon maximum de 3 km autour du projet. Ce travail de compensation serait finalisé en septembre afin de l'intégrer dans la demande d'autorisation environnementale.

Les mesures d'accompagnements prévues dans le projet

Un parcours pédagogique de randonnée pédestre et/ou VTT est prévu autour des éoliennes par des aménagements de panneaux sur les énergies renouvelables et les économies d'énergies ainsi que des informations descriptives sur le patrimoine naturel du secteur (espèces botaniques, espèces d'oiseaux...). Un travail plus abouti pourrait être réalisé avec des associations locales de randonnée et avec des habitants du secteur.

Concernant la biodiversité, ENGIE GREEN souhaite contribuer au plan de sauvegarde du milan royal et à l'aménagement de nichoirs pour les chauves-souris. Un travail collaboratif avec les associations locales est amorcé.

Les retombées économiques locales

Les communes d'accueil ainsi que la communauté de communes percevront une taxe fiscale liée à l'implantation des éoliennes. En se basant sur la loi de finance en vigueur en 2018, cette taxe s'élèverait en moyenne à 5800 euros par éolienne et par an pour chaque commune d'accueil et à 10 800 € pour la communauté de communes. Le département recevrait également une partie des recettes fiscales estimée à plus de 6000 euros par éolienne par an.

La société ENGIE GREEN versera également une indemnité liée à l'utilisation des chemins communaux s'élevant à 2000 euros par éolienne par an au prorata du nombre d'éoliennes installé sur chaque commune.

Enfin, afin de diversifier les recettes des communes sans dépendre des dotations de l'Etat, les communes concernées souhaitent étudier un mode d'investissement participatif dans le parc éolien.

ENGIE GREEN, pionnier en la matière, proposera aux habitants un investissement suivant les attentes du territoire. Une réunion d'informations à ce sujet serait programmée au premier trimestre 2019 et s'adressera à un public large.

Quand tournerait le parc éolien ?

L'autorisation environnementale unique serait déposée à l'automne 2018 et instruite par les services de la Préfecture pendant une durée d'un an environ. C'est le préfet qui délivre l'autorisation environnementale unique. Le parc éolien sera ensuite mis en service courant 2020.

Votre Contact :

‡ **Christelle SIMOTHE**
ENGIE GREEN
Les Jardins de Brabois II
3 Allée d'Enghien
CS50150 – 54600 Villers-Lès-Nancy
☎ 03 83 54 60 98
📞 06 88 82 32 50
✉ christelle.simothé@engie.com

*Route communale
Les Sanglards*



*Route départementale RD 430
Sud de Bugny*



*Route communale
Sud « Les Plans »*



*Route communale
Ouest de « Les Journets »*



*Route communale
Nord du Pré Jacquier*



*Route communale
« Ouest de le Grange Jobard »*





ANNEXE 8 :
COURRIERS ADRESSES A
L'ASSOCIATION SYNDICALE
DU PARADIS « ASA »

A l'attention de Monsieur

25 650 MAISONS-DU-BOIS-
LIEVREMONT

A Villers-Lès-Nancy, le 22 mai 2017

Objet : Projet Eolien sur les communes d'Arçon & Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Nos réf. : DVT/CSM/2017-05-22

Monsieur Le Président,

Nous sommes intervenus en bureau de l'ASA du Paradis à deux reprises (le 9 novembre 2016 et le 15 mars 2017) afin de présenter le projet éolien en cours d'études et les accès qui pourraient être utilisés pour le chantier futur et l'exploitation du parc éolien.

Une grande partie des chemins appartient à des propriétaires privés. L'ASA a pour objet social de réaliser et d'exécuter l'ensemble des travaux sur les parcelles comprises dans son périmètre d'intervention. Ce qui lui confère un pouvoir limité pour décider d'aménagements qui dépasseraient le cadre des travaux prévus par les statuts de l'ASA.

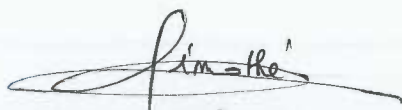
Ainsi, conformément à nos différents échanges en bureau et après analyse juridique, les propriétaires et exploitants concernés seront contactés individuellement par ENGIE GREEN afin de signer une convention foncière. L'ASA du Paradis pourra en parallèle prendre une délibération de principe autorisant la société ENGIE GREEN à réaliser les travaux nécessaires à la construction future du parc éolien, sous réserve de l'accord de l'ensemble des propriétaires concernés et de l'obtention des autorisations administratives. L'accord ne concernerait que les chemins strictement nécessaires pour le projet.

Nous vous présenterons les plans précis réalisés par le cabinet de géomètres GEODATIS (relevés des chemins privés non cadastrés ou modifiés) qui pourront servir de référence pour prendre la dite délibération.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous ne manquerons pas de prendre contact avec vous dès que les plans seront finalisés.

Pour rappel, le dépôt de l'autorisation environnementale est prévu pour la fin de cette année, en préfecture du Doubs.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, nos sincères salutations.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens

N.B : copie maire d'Arçon, M. Alain GIRARDET
Copie mairie de Maisons-du-Bois-Lièvreumont, Mme Colette JACQUET
Copies 1^{er} adjoint M. Michel JACQUET et 2^{ème} adjoint M. Jean-Marie SALVI de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

A l'attention de Monsieur

25 650 MAISONS-DU-BOIS-
LIEVREMONT

A Villers-Lès-Nancy, le 29 mai 2017

Objet : Projet Eolien sur les communes d'Arçon & Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Nos réf. : DVT/CSM/2018-05-29

Monsieur Le Président,

Suite à notre rencontre du jeudi 24 mai, à votre domicile, nous vous joignons à ce courrier une proposition de délibération de l'ASA du Paradis portant sur l'avis à émettre des membres du conseil syndical sur l'utilisation des chemins gérés par l'ASA pour les besoins du projet éolien.

Lors de cette rencontre, je vous ai présenté le projet définitif comportant le tracé des accès à utiliser et le passage des câbles de raccordement inter-éolien. Nous vous précisons comme évoqué lors de notre réunion que :

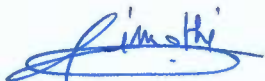
- La part d'empiètement sur les terrains agricoles et forestiers dans le cadre d'un élargissement de chemin sera piquetée précisément par la suite par un géomètre en concertation avec chaque propriétaire/fermier concernés.
- Le tracé des câbles de raccordement inter-éoliens lorsqu'il ne suit pas les chemins sera également relevé précisément par la suite par les soins du géomètre.

Nous vous associerons à cette démarche et nous vous préviendrons du passage du géomètre pour ces tracés spécifiques.

Comme convenu, je vous joins également un plan du tracé des chemins gérés par l'ASA.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire ou intervention devant les membres du conseil syndical.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, nos salutations distinguées.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens

P.J : Modèle de délibération

Plan des implantations, accès empruntés et tracé des câbles de raccordement inter-éoliens

Objet : Projet EOLIA sur les communes d'Alzon & Murs-et-Rosiers
Réf. : 2017/030A 2018-05-29

Monsieur Le Président,

Suite à notre rencontre du jeudi 29 mai, à votre domicile, nous vous remercions de ce soutien. Une proposition de délibération de l'ASA du Paradis portant sur l'avis à émettre des membres du conseil syndical sur l'utilisation des chemins gérés par l'ASA pour les besoins du projet éolien.

Lors de cette rencontre, je vous ai présenté le projet définitif comprenant le tracé des voies à utiliser et le passage des câbles de raccordement inter-éolien. Nous vous précisons comme évoqué lors de notre réunion que :

- Le fait d'empiéter sur les terres agricoles et forestières dans le cadre d'un allongement de chemin sera péjoré précisément par la suite par un géomètre en concertation avec chaque propriétaire concerné.
- Le tracé des câbles de raccordement inter-éoliens lorsqu'il ne suit pas les chemins sera également relevé précisément par la suite par les soins du géomètre.

Nous vous associerons à cette démarche et nous vous préviendrons du passage du géomètre pour ces tracés spécifiques.

Comme convenu, je vous joins également un plan du tracé des chemins gérés par l'ASA.

ANNEXE 9 :
EXEMPLE D’AFFICHES EN
MAIRIES

Projet éolien

ARÇON &

MAISONS-DU-BOIS

RÉUNION PUBLIQUE PROJET ÉOLIEN

13 avril 2016

20h

**Salle des Fêtes
de Maisons-du-Bois**

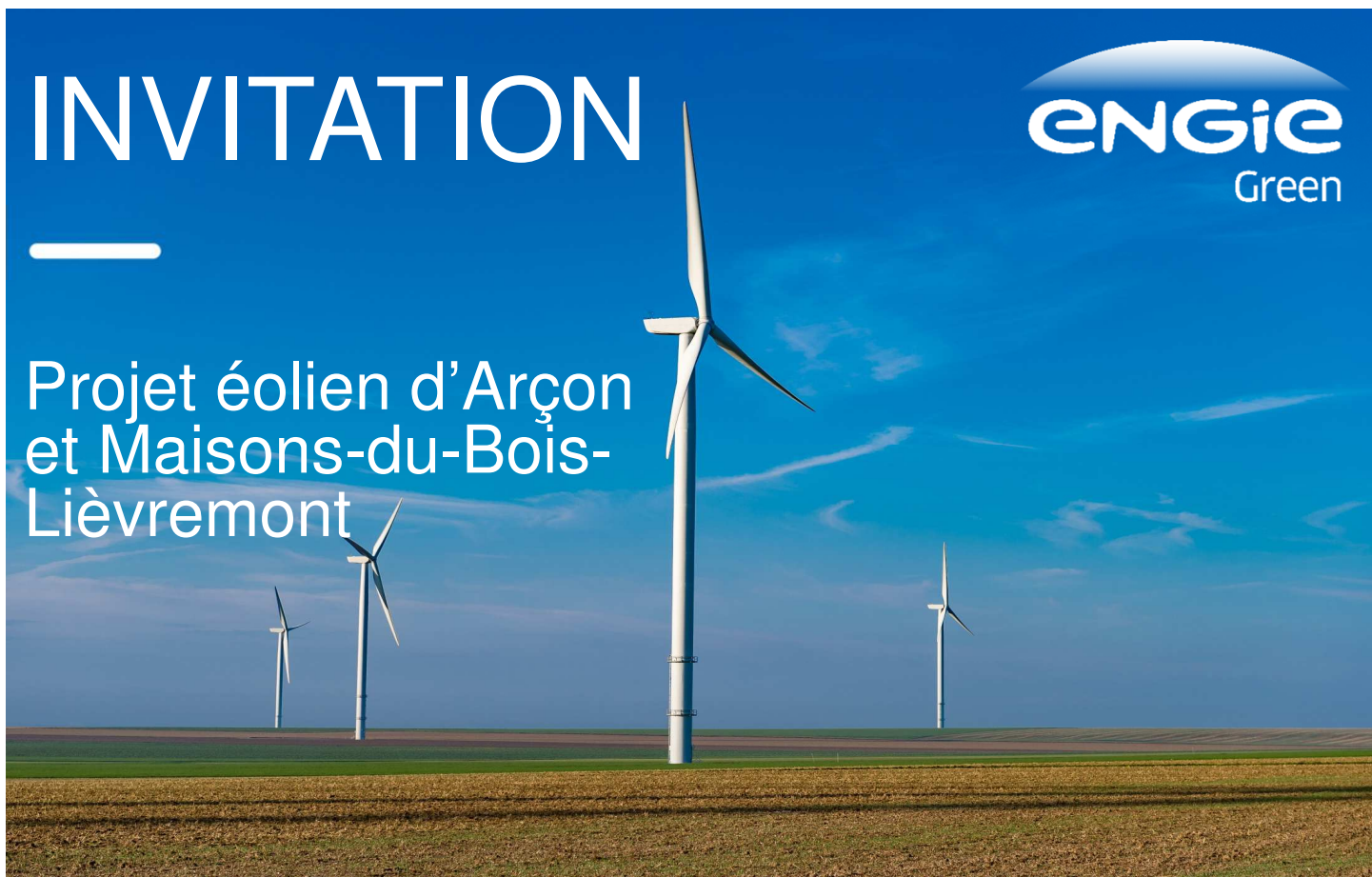
La société Futures Energies, filiale d'ENGIE en charge du développement du projet vous présentera l'énergie éolienne et les études réalisées sur le territoire.

Elle répondra à toutes vos questions.

INVITATION



Projet éolien d'Arçon et Maisons-du-Bois- Lièvreumont



Visite du parc éolien « Le Haut des Ailes », le premier parc éolien citoyen en France, près de Blâmont en Meurthe-et-Moselle. Venez nombreux !

Le samedi 23 septembre 2017 après-midi

Départ à 8h depuis la mairie d'Arçon (transport et repas pris en charge par ENGIE GREEN) et retour prévu à 20h à Arçon.

Merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le remettre en mairie de Maisons-du-Bois-Lièvreumont ou d'Arçon avant le 15 septembre 2017.

Participera à la visite

Nombre de participants : ___ Nom/Prénom : _____

Contacts

ENGIE Green

Les jardins de Brabois II – 3, allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 Villers-lès-Nancy

Christelle SIMOTHE – Chef de projet éolien

T. 03 83 54 42 97 – M. 06 88 82 32 50

Commune de Maisons-
du-Bois-Lièvreumont



INVITATION

Futures Energies vous convie à une visite du parc éolien de Germinon-Vélye et du Centre de Conduite des Energies Renouvelables (CCE) de Châlons-en-Champagne

Le vendredi 12 février 2016, à partir de 11h00

PROGRAMME

11h00: RDV à la salle des fêtes, rue de l'église, 51130 Germinon

Accueil par Mathieu ADNOT (Chef d'Agence Exploitation Est) et Christelle SIMOTHE (Chef de projets éoliens)

Visite d'une éolienne du parc de Germinon-Vélye

12h45 : Déjeuner au restaurant « Les sarments », Châlons-en-Champagne

14h30 : Visite du Centre de Conduite par Raphaël GENIN (Responsable du CCE)

16h30 – 17h : Fin de la visite



INVITATION



Projet éolien d'Arçon et Maisons-du-Bois- Lièvreumont



Réunion publique d'information sur le projet éolien
d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont

**Le lundi 23 janvier 2017, à 20h00,
à la Salle des Fêtes d'Arçon**

ENGIE Green*, filiale du Groupe ENGIE, spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, vous présentera l'état d'avancement du projet, les étapes à venir et répondra à l'ensemble de vos questions.

Venez nombreux !

**ENGIE Green est née au 1^{er}/12/2016 de la fusion entre Futures Energies et MAÏA Eolis*



Contacts

ENGIE Green

Les jardins de Brabois II – 3, allée d'Enghien – CS 50150 – 54602 Villers-lès-Nancy

Christelle SIMOTHE – Chef de projet éoliens

T. 03 83 54 42 97 – M. 06 88 82 32 50

Commune de Maisons-
du-Bois-Lièvreumont



ANNEXE 10 :
DOCUMENT DE SYNTHÈSE
ET COURRIER
D'ACCOMPAGNEMENT
ADRESSE A LA MAIRIE DE
MAISONS-DU-BOIS-
LIEVREMONT)

Document de Synthèse

Projet Eolien Arçon – Maisons-du-Bois

Conseil Municipal de Maisons-Du-Bois du 26 octobre 2015



Photo Parc éolien Vallée du Rognon, Haute Marne

Futures Energies



SOMMAIRE

<i>I. Première partie : Choix politique, atouts de l'éolien, fonctionnement et enjeux</i>	<i>3</i>
1 Une source d'énergie incontournable	3
2 Principaux atouts de l'éolien	3
3 Les éoliennes, des atouts et des contraintes qu'il faut considérer avec soin	4
a) Réglementation spécifique sur l'acoustique des éoliennes	4
b) Des inspections tout au long de la période d'exploitation	5
4 Comment fonctionnent les éoliennes ?	5
<i>II. Deuxième partie : valorisation du territoire</i>	<i>6</i>
1 Choix politique de développer l'énergie éolienne en valorisant une ressource gratuite et inépuisable	6
2 Energie décentralisée	6
3 Retombées économiques locales & Investissement local	6

I. Première partie : Choix politique, atouts de l'éolien, fonctionnement et enjeux

1 Une source d'énergie incontournable

L'Europe s'est fixé plusieurs objectifs en matière énergétique à l'horizon 2020 (Source : CE, Plan Climat Energie, 2008) :

- 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen
- réduction de 20 % des émissions de CO2
- baisse de 20 % de la consommation d'énergie

En France, la loi Grenelle 1 prévoit à cette échéance d'avoir recours aux énergies renouvelables à hauteur de 23 % d'ici 2020. Pour y parvenir, l'Etat estime que l'éolien devra participer pour un quart à cet objectif. Il faudrait pour cela plus que doubler la puissance actuellement installée (environ 9000 mégawatts à la fin 2014) d'ici 5 ans.

Cette volonté gouvernementale de développer les énergies renouvelables s'est confirmée par le vote de la loi sur la transition énergétique le 17 août dernier, qui prévoit de porter à 32 % la part des énergies renouvelables en 2030.

2 Principaux atouts de l'éolien

- ✓ Production électrique significative : environ 2 000 personnes par éolienne
- ✓ Aucun rejet de gaz à effet de serre (source du réchauffement climatique)
- ✓ Diminution en France de 2013 à 2014 de la part du charbon grâce à un bon rendement de l'éolien et une bonne complémentarité entre les énergies renouvelables
- ✓ Bilan énergie : 6 à 8 mois de fonctionnement compensent l'énergie nécessaire à la création et à l'installation de l'éolienne
- ✓ Mode de production 100% démantelable
- ✓ Mode de production de production éolien de plus en plus rentable par rapport aux autres modes de production (nucléaire notamment)
- ✓ Indépendance nationale : pas de dépendance au gaz russe, au pétrole ou à l'uranium
- ✓ Energie intermittente mais prévisible
- ✓ Réseau de transport aujourd'hui adapté qui permet de bien diffuser toute l'énergie produite
- ✓ Pas de création de centrale charbon en compensation des écarts de production de l'éolien
- ✓ L'éolien ne bénéficie d'aucune subvention mais d'un soutien des consommateurs via la Cotisation spéciale sur la consommation d'électricité (CSPE). Chaque ménage qui consomme 4 500 kWh à l'année paie 70 € pour la CSPE et l'éolien représente 11% : ce foyer paie 7,7 € par an pour l'éolien.

3 Les éoliennes, des atouts et des contraintes qu'il faut considérer avec soin

La production d'électricité avec l'énergie du vent n'émet aucun polluant et une éolienne est recyclable en grande partie. Les machines actuelles ont des puissances comprises entre 1,5 à 3 mégawatts (MW).

Si l'on considère une durée annuelle de fonctionnement à puissance maximale de 2000 heures, une éolienne de 2 MW (2000 kilowatts) produira environ 4 millions de kWh. Cela représente la consommation électrique annuelle, hors chauffage et eau chaude sanitaire, de 1480 foyers qui consommeraient 2700 kWh par an ¹. Cela correspond à 2948 tonnes de CO2 évitées par MWh produit.

En raison de leur taille (le mât mesure entre 80 et 100 mètres de hauteur et les pales jusqu'à 50 mètres de longueur), les éoliennes impliquent une évolution visuelle de l'espace dans lequel elles sont installées. La réalisation d'études paysagères permet de déterminer les meilleures conditions possibles d'implantation.

Autre aspect souvent évoqué, les éoliennes émettent un bruit. Il a deux sources :

- aérodynamique : lié notamment au glissement de l'air sur les pales et au passage de ces dernières devant le mât. Il augmente avec la vitesse de rotation des pales. Ce bruit diminue avec la distance mais le facteur distance n'est pas le seul paramètre influant sur la propagation du son (pluviométrie, direction et force du vent).
- mécanique : lié à l'ensemble des équipements embarqués dans la nacelle. Momentanément, lorsque les pales s'orientent face au vent, le rotor effectue alors une rotation qui engendre un bruit mécanique. Il est atténué en améliorant les composants, en les confinant et en les isolant.

Les mesures acoustiques réalisées au cours de l'étude d'impact permettent d'éviter ou de maîtriser (bridage des machines) d'éventuelles nuisances sonores au niveau des habitations. Ces aspects du projet seront détaillés au cours de la démarche de concertation.

a) Réglementation spécifique sur l'acoustique des éoliennes

La réglementation française en matière de bruit pour les éoliennes est très stricte. Elle est issue du Code de la santé publique et est basée sur la notion d' « émergence »² du bruit. Pour des niveaux sonores faibles comme ceux émis par les éoliennes, la perception du son par l'oreille humaine et la gêne qui peut en découler, sont en effet davantage liées à l'émergence qu'au niveau sonore en tant que tel.

Ainsi les normes acoustiques applicables aux éoliennes terrestres dans le cadre du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) imposent en particulier le respect des règles suivantes :

- La limitation de l'émergence à 3 dB(A) la nuit et à 5 dB(A) le jour au niveau des habitations riveraines, obligatoirement distantes d'au moins 500 mètres des éoliennes
- La limitation du niveau sonore global à 70 dB(A) le jour et 60 dB(A) la nuit, en périphérie de l'installation (c'est-à-dire à une distance au parc de 1,2 fois la hauteur de l'éolienne pale comprise, soit environ 200 mètres)
- L'absence de fréquence plus marquée qu'une autre dont la perception serait gênante pour l'oreille humaine.

¹ Référence : ADEME – CEREN – REMODECE 2008

² L'émergence est la différence entre le bruit ambiant comprenant les éoliennes en fonctionnement et le bruit de fond sans les éoliennes.

b) Des inspections tout au long de la période d'exploitation

Les installations font l'objet au cours de leur exploitation d'une inspection régulière visant notamment à contrôler le respect de la réglementation acoustique.

4 Comment fonctionnent les éoliennes ?

Les éoliennes sont composées de trois éléments principaux : un mât, une nacelle et 3 pales. Le glissement du vent sur les pales engendre leur rotation.

Elles entraînent à l'intérieur de la nacelle, située en haut du mât, un axe lent dont le mouvement est accéléré par un multiplicateur, une sorte de boîte de vitesse.

À sa sortie, un axe rapide fait fonctionner une génératrice qui produit l'électricité.

Elle est acheminée au pied de l'éolienne, élevée en tension (20 000 volts) grâce à un transformateur et transférée par des câbles souterrains jusqu'au réseau électrique.



L'éolienne est composée d'éléments qui optimisent ses performances :

- Une girouette **1** et un automate **2** orientent l'éolienne, de sorte que les pales **3** soient toujours face au vent,
- les pales entraînent un axe lent **4**,
- dans la plupart des machines, un multiplicateur **5** entraîne l'axe rapide **6** et la génératrice **7**.

II. Deuxième partie : valorisation du territoire

1 Choix politique de développer l'énergie éolienne en valorisant une ressource gratuite et inépuisable

Le monde change et chacun a conscience qu'il faut produire de l'énergie avec des moyens plus propres dans un contexte où la demande énergétique croît (augmentation de la démographie), où les gisements fossiles et d'uranium s'amenuisent, où l'indépendance énergétique des pays est recherchée au risque d'entraîner des tensions géopolitiques et des guerres (ex : guerre du gaz en Ukraine), où l'urgence climatique n'est plus à démontrer.

L'éolien est l'un des systèmes de production renouvelable parmi d'autres (solaire, biomasse, hydraulique) pour participer à la lutte contre les changements climatiques et le moyen indépendant de produire de l'électricité propre.

2 Energie décentralisée

Si l'on considère une durée annuelle de fonctionnement à puissance maximale de 2200 heures, une éolienne de 2 MW (2000 kilowatts) produira 4,4 millions de kWh. Cela représente la consommation électrique annuelle, y compris chauffage, hors eau chaude sanitaire, de 1800 personnes qui consommeraient 2400 kWh par an par personne (source : RTE 2014). Un parc de 8 éoliennes, de puissance unitaire de 2 MW, couvre les besoins de 14 400 personnes. Ainsi le parc couvrirait largement les besoins en électricité des habitants de la communauté de communes (entre 7000 et 7 500 habitants).

3 Retombées économiques locales & Investissement local

- ✓ **Les retombées fiscales permettent d'envisager le développement et le renforcement de services pour la population.** A ce titre, cela entraîne une amélioration de la qualité de vie et peut attirer au contraire de nouveaux habitants (projets périscolaires, rénovation de bâtiments communaux, signalétique, gestion des déchets, financement de la fibre optique, ...). Le montant estimé pour la commune de Maison-du-Bois est de **5500 € par éolienne par an (éolienne de 2 MW)**.
- ✓ **Les retombées liées à l'utilisation des chemins communaux (450 €/MW installé) donc pour 4 éoliennes de 2 MW, 3600 €/an.**

Hors loyers et fiscalité, d'autres retombées existent pour les communes :

- ✓ **Les mesures d'accompagnement pour soutenir des projets locaux en lien avec le projet**
- ✓ **Retombées économiques pour les entreprises locales**

15 % du montant global de l'investissement revient à des entreprises locales, soit autour de 4 millions d'€ pour un projet de 8 éoliennes sur le territoire.

✓ **Ouverture possible du capital aux collectivités et aux citoyens (modalités à définir)**

Ex d'investissement participatif – simulation pour un projet de 8 éoliennes sur Arçon & Maisons-du-Bois

○ **Exemple : Ouverture du capital aux habitations (5 %)**

□ SAS « acteurs locaux » détient 5 % du capital de la société Projet (montant investissement total : 22,4 M€, soit 1,12 M€)

Montant souscription min : 1000 €

Taux de dividende (en moyenne) de 4 % : 44 800 €/an

Placement sur 12 ans (minimum 5 ans), soit 537 600 €

Investir localement ?

L'investissement local dans les énergies renouvelables se développe peu à peu en France. Des collectivités locales, souvent associées aux citoyens, participent au financement de projets d'énergies renouvelables (éolien, méthanisation). Les dividendes générés ne quittent pas les territoires et y sont réinvestis.

Ces pratiques financières sont très courantes chez nos voisins européens. En Allemagne, 53% des installations éoliennes et 61 % des installations photovoltaïques appartiennent aux citoyens et aux agriculteurs³.

La loi sur la transition énergétique en cours de vote encourage ce type de montages et prévoit de simplifier leur mise en œuvre. Les collectivités ne seront plus obligées de passer par une société d'économie mixte (51 % minimum de participation des collectivités) mais pourront investir directement dans la société projet.

³ In IDDRI, Working paper N°01/14 janvier 2014 | climat de l'IDDRI (Institut du développement durable et des relations internationales), source : Trend Research 2012



MAIRIE
10 GRANDE RUE
25 650 MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

A l'attention de Madame
Colette JACQUET

A Villers-Lès-Nancy, le 20 octobre 2015

Objet : Projet Eolien

Nos Réf. : 2015/10/20 – DVT – CSM

Madame Le Maire,

Un projet éolien est à l'étude à l'échelle de la communauté de communes du canton de Montbenoit depuis 2010. Les nombreux changements réglementaires n'ont pas facilité l'aboutissement des réflexions initiées sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont, potentiellement concernées par l'implantation d'éoliennes.

Par ailleurs, les changements opérés dans les équipes municipales et au sein même du conseil communautaire suite aux dernières élections ont amené à reconsidérer la question de la poursuite ou non de la réflexion.

Comme vous le savez, le conseil municipal d'Arçon et la communauté de communes ont voté favorablement à la poursuite des études fin 2014 et ont mandaté Futures Energies, filiale d'ENGIE, pour les engager. Ce choix s'est fait au regard de la méthodologie originale de développement (écoute, transparence, partage équitable des indemnités foncières, modèles d'investissement participatifs, ...) et de par son expérience avérée en développement, construction, exploitation de parcs éoliens (plus de 450 MW exploitées sur le territoire français).

L'objectif gouvernemental de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 (cf. loi sur la transition énergétique votée le 17 août dernier), implique à l'échelle nationale une décentralisation progressive des moyens de production d'électricité et l'encouragement aux économies d'énergie. Les territoires doivent donc s'engager, quand cela est possible.



Le montant important des investissements dans l'éolien génère des retombées fiscales non négligeables au niveau des territoires intercommunaux. Dans le contexte annoncé de baisse des dotations de l'Etat, un projet éolien serait susceptible de renforcer les budgets de la commune. C'est aussi se donner les moyens de financer d'autres projets en faveur du développement local et durable, comme la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics et plus largement pour subvenir aux besoins des concitoyens.

Enfin, considérant les critiques entendus à l'égard du modèle économique généralement adopté pour l'éolien, qui ne prévoit que des investissements privés extérieurs aux territoires, Futures Energies s'est engagée à étudier la question du financement participatif. Cela pourrait faire émerger des perspectives innovantes et profitables aux territoires en permettant aux collectivités et aux citoyens de s'impliquer financièrement, s'ils le souhaitent.

Le projet actuel prévoit l'installation **théorique** de 6 à 8 éoliennes sur Arçon et Maisons-Du-Bois, au regard des enjeux aujourd'hui connus. L'ensemble des études nécessaires au dépôt d'une autorisation unique d'exploiter et le processus de concertation qui sera mis en œuvre permettra de préciser le nombre, la disposition des éoliennes. Ces études sont menées sur une durée d'un an minimum.

Nous vous demandons, Madame Le Maire, suite aux différentes réunions de concertations, qui ont eu lieu à Arçon, que votre commune se positionne sur la poursuite ou non des études d'un projet éolien avec Futures Energies, à l'occasion du prochain conseil municipal, dans lequel nous pourrions intervenir. Vous trouverez ci-joint une proposition de modèle de délibération.

La prochaine étape consistera à associer les propriétaires privés des parcelles foncières sur les communes considérées. Une première réunion publique sera programmée au premier trimestre 2016 à l'issue de ces premiers accords de principe fonciers avec les propriétaires.

Nous demeurons à votre disposition pour toute informations complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, nos salutations distinguées.

Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens

P.J :

- Modèle de délibération
- Dossier éolien (zone d'étude du projet et enjeux identifiés, simulation des retombées économiques locales, processus décisionnel des élus, étapes clés d'un projet éolien, planning prévisionnel).

ANNEXE 11 :
COURRIERS D'INVITATION
AU COMITE DE PILOTAGE
EOLIEN

25 650 MAISONS-DU-BOIS-
LIEVREMONT

A Villers-Lès-Nancy, le 14 février 2018

Objet : Invitation COPIL Eolien / communes d'Arçon & Maisons-du-Bois-Lièpvremont
Nos réf. : DVT/CSM/2018-02-14

Monsieur Le Président de l'ASA du Paradis,

Nous vous invitons à participer au comité de pilotage éolien qui aura lieu :

Le mercredi 21 février, à 19h, à la salle des fêtes de Maisons-du-Bois-Lièpvremont

Les membres du COPIL Eolien vous remercient en retour de confirmer votre présence auprès de Christelle SIMOTHE ou des pilotes des communes :

- M. Girardet pour la commune d'Arçon
- M. Salvi pour la commune de Maisons-du-Bois-Lièpvremont

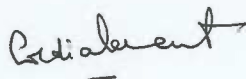
Ordre du jour proposé :

- ✓ Présentation du projet définitif et photomontages
- ✓ Les points à finaliser pour déposer l'autorisation environnementale fin juin 2018 dont l'avis de démantèlement (Maisons-du-Bois-Lièpvremont), l'avis favorable de la communauté de communes (au titre de l'urbanisme)
- ✓ Les mesures d'accompagnement proposées liées au projet et à finaliser en vue du dépôt
- ✓ Rencontre prochaine avec le Syndicat d'électrification du Doubs pour l'étude d'un partenariat (investissement type « SEM »...)

Veillez agréer, Monsieur Le Président, nos salutations distinguées.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens



Communauté de communes de
Montbenoit

4 rue du Val-Saugeais
25650 Montbenoit

A l'attention de
Madame Jocelyne JOLIOT

A Villers-Lès-Nancy, le 14 février 2018

Objet : Invitation COPIL Eolien / communes d'Arçon & Maisons-du-Bois-Lièvreumont
Nos réf. : DVT/CSM/2018-02-14

Madame La Présidente,

Nous vous invitons à participer au comité de pilotage éolien qui aura lieu :

Le mercredi 21 février, à 19h, à la salle des fêtes de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

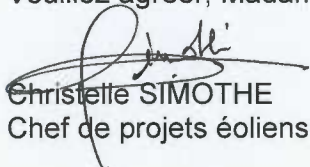
Les membres du COPIL Eolien vous remercient en retour de confirmer votre présence auprès de Christelle SIMOTHE ou des pilotes des communes :

- M. Girardet pour la commune d'Arçon
- M. Salvi pour la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Ordre du jour proposé :

- ✓ Présentation du projet définitif et photomontages
- ✓ Les points à finaliser pour déposer l'autorisation environnementale fin juin 2018 dont l'avis de démantèlement (Maisons-du-Bois-Lièvreumont), l'avis favorable de la communauté de communes (au titre de l'urbanisme)
- ✓ Les mesures d'accompagnement proposées liées au projet et à finaliser en vue du dépôt
- ✓ Rencontre prochaine avec le Syndicat d'électrification du Doubs pour l'étude d'un partenariat (investissement type « SEM »...)

Veuillez agréer, Madame La Présidente, nos salutations distinguées.


Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens

Cordialement

Mairie de La Chaux
10 Rue du Docteur Girard
25650 LA CHAUX

A l'attention de Monsieur
Gilles BOLLE-REDDAT

Le 4 mars 2015, à Villers-Lès-Nancy

Objet : Réunion d'informations sur la réflexion éolienne sur la commune d'Arçon

Monsieur Le Maire,

Une réflexion éolienne est engagée sur la commune d'Arçon et soutenue par la communauté de communes.

Dans ce cadre, nous souhaiterions pour cela vous associer à une première réunion de concertation afin d'échanger sur le déroulé d'un projet éolien, ses enjeux, l'état d'avancement de la réflexion éolienne sur la commune d'Arçon, les prochaines étapes envisagées. Ce sera également l'occasion de vous présenter la société Futures Energies GDF SUEZ choisie pour le développement du projet.

La commune d'Arçon s'est montrée intéressée pour étudier des montages participatifs consistant à ouvrir le capital aux habitants et aux collectivités. Nous souhaiterions également aborder ce dispositif avec vous.

Nous vous proposons une rencontre le mardi 24 mars, à 18h, en mairie d'Arçon.

Dans cette attente, nous demeurons à votre disposition, pour tout complément d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, nos sincères salutations.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets

Copie à Monsieur Le Maire d'Arçon

Mairie de Maisons-Du-Bois-Lièremont
10 Grande Rue
25650 Maisons du Bois Lièremont

A l'attention de Madame
Colette JACQUET

Le 4 mars 2015, à Villers-Lès-Nancy

Objet : Réunion d'informations sur la réflexion éolienne sur la commune d'Arçon

Madame Le Maire,

Une réflexion éolienne est engagée sur la commune d'Arçon et soutenue par la communauté de communes.

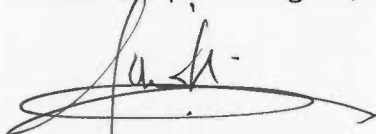
Dans ce cadre, nous souhaiterions pour cela vous associer à une première réunion de concertation afin d'échanger sur le déroulé d'un projet éolien, ses enjeux, l'état d'avancement de la réflexion éolienne sur la commune d'Arçon, les prochaines étapes envisagées. Ce sera également l'occasion de vous présenter la société Futures Energies GDF SUEZ choisie pour le développement du projet.

La commune d'Arçon s'est montrée intéressée pour étudier des montages participatifs consistant à ouvrir le capital aux habitants et aux collectivités. Nous souhaiterions également aborder ce dispositif avec vous.

Nous vous proposons une rencontre le mardi 24 mars, à 18h, en mairie d'Arçon.

Dans cette attente, nous demeurons à votre disposition, pour tout complément d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, nos sincères salutations.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets

Copie à Monsieur Le Maire d'Arçon

Mairie de Bugny
1 PL CHARLES DE GAULLE
25520 BUGNY

A l'attention de Madame
Jocelyne JOLIOT

Le 4 mars 2015, à Villers-Lès-Nancy

Objet : Réunion d'informations sur la réflexion éolienne sur la commune d'Arçon

Madame Le Maire,

Une réflexion éolienne est engagée sur la commune d'Arçon et soutenue par la communauté de communes.

Dans ce cadre, nous souhaiterions pour cela vous associer à une première réunion de concertation afin d'échanger sur le déroulé d'un projet éolien, ses enjeux, l'état d'avancement de la réflexion éolienne sur la commune d'Arçon, les prochaines étapes envisagées. Ce sera également l'occasion de vous présenter la société Futures Energies GDF SUEZ choisie pour le développement du projet.

La commune d'Arçon s'est montrée intéressée pour étudier des montages participatifs consistant à ouvrir le capital aux habitants et aux collectivités. Nous souhaiterions également aborder ce dispositif avec vous.

Nous vous proposons une rencontre le mardi 24 mars, à 18h, en mairie d'Arçon.

Dans cette attente, nous demeurons à votre disposition, pour tout complément d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, nos sincères salutations.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets

Copie à Monsieur Le Maire d'Arçon

GDF SUEZ

Mairie d'Arçon
2 rue des Tilleuls
25300 Arçon

A l'attention de Monsieur
Alain GIRARDET

Le 4 mars 2015, à Villers-Lès-Nancy

Objet : Copie convocation réunion d'informations réflexion éolienne.

Monsieur Le Maire,

Veillez trouver ci-joint la copie du courrier adressé aux maires de La Chaux, Bugny et Maisons-du-Bois-Lièvreumont pour une rencontre en mairie d'Arçon, le 24 mars prochain, à 18h.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes sincères salutations.

Au besoin, on peut changer l'heure.

Bien cordialement

Christelle SIMOTHE
Chef de projets



A l'attention de Madame
JOLIOT Jocelyne

Communauté de Communes
De Montbenoit

4 rue du Val-Saugeais
25650 Montbenoît

A Villers-Lès-Nancy, le 26 juin 2018

Objet : Invitation Comité de Pilotage Eolien – projet éolien d'Arçon & Maisons-du-Bois-Lièvremon

Nos réf. : DVT/CSM/2018-06-26

Madame La Présidente,

Le projet éolien est en phase de finalisation et nous vous invitons à participer au comité de pilotage éolien qui aura lieu :

Le mardi 3 juillet, à 19h30, à la salle des fêtes d'Arçon

Ordre du jour :

- Présentation du projet définitif et l'ensemble des études environnementales réalisées
- Concertation et information du public
- Etapes restantes avant le dépôt de l'autorisation environnementale en septembre 2018

Nous comptons sur votre présence et nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, nos salutations distinguées.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens

A l'attention de Monsieur
Gilles BOLLE-REDDAT

MAIRIE

10 rue du Docteur-Girard
25650 La Chaux

A Villers-Lès-Nancy, le 26 juin 2018

Objet : Invitation Comité de Pilotage Eolien – projet éolien d'Arçon & Maisons-du-Bois-Lièvreumont

Nos réf. : DVT/CSM/2018-06-26

Monsieur Le Maire,

Le projet éolien sur les communes d'Arçon et Maisons-du-Bois-Lièvreumont est en phase de finalisation et nous vous invitons à participer au comité de pilotage éolien qui aura lieu :

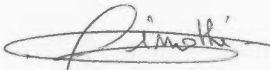
Le mardi 3 juillet, à 19h30, à la salle des fêtes d'Arçon

Ordre du jour :

- Présentation du projet définitif et l'ensemble des études environnementales réalisées
- Concertation et information du public
- Etapes restantes avant le dépôt de l'autorisation environnementale en septembre 2018

Nous comptons sur votre présence et nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.



Christelle SIMOTHE
Chef de projets éoliens